

Direction régionale
de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

avec le concours financier du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Intervention 70.10: Mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC) pour la préservation de l'équilibre agro-écologique et de la biodiversité de milieux spécifiques

Notice de la mesure « Systèmes herbagers et pastoraux »

Code mesure : GE_51XH_PRA2

Campagne 2024

Territoire du projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) :

Marne – Herbe, élevage, infrastructures agro-écologiques

Code territoire : GE_51XH

Aide annuelle : 88 € / ha

Pour toute information complémentaire, contacter la structure animatrice de la mesure :

Chambre d'agriculture de la Marne
Complexe agricole du Mont Bernard
Route de Suippes
CS 90525
51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
03 26 64 08 13
evelyne.grimal@marne.chambagri.fr

1 OBJECTIFS DE LA MESURE

Cette mesure vise à préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée et de certaines surfaces pastorales à valeur environnementale importante, dénommées « surfaces cibles ».

Le maintien de ces surfaces cibles au sein des prairies et pâturages permanents de l'exploitation est privilégié sur le territoire, car elles participent plus particulièrement à :

- la préservation d'un milieu favorable à la biodiversité ;
- la préservation de la qualité de l'eau par une gestion économe en intrants ;
- l'atténuation du changement climatique par le stockage de carbone dans les sols ;
- la lutte contre l'érosion des sols.

Cette mesure s'adresse aux exploitants qui valorisent déjà de telles surfaces dans les territoires où il existe un risque avéré de disparition des pratiques favorables au maintien de ces prairies et surfaces pastorales par abandon ou intensification.

2 MONTANT DE LA MESURE – PLAFONNEMENT DES ENGAGEMENTS DANS DES MAEC

2.1 Montant de la mesure

En contrepartie du respect de l'ensemble des exigences du cahier des charges de cette mesure, **une aide de 88 € par hectare et par an** sera versée pendant la durée de l'engagement.

Le plafonnement des engagements dans des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) est défini comme suit.

2.2 Plafonds par exploitation

a) Définitions

Bénéficiaire de montagne

Un bénéficiaire est dit « de montagne » s'il réunit les conditions suivantes pour l'année 2024 :

- exploiter au moins 50 % de sa surface agricole dans les zones de montagne au sens de l'article D. 113-14 du code rural et de la pêche maritime ;
- avoir demandé des indemnités compensatoires de handicaps naturels et spécifiques (ICHN) au sens de l'article D. 113-23 du même code.

La part de la surface agricole située dans les zones de montagne est déterminée au vu des éléments figurant dans le dossier ICHN du bénéficiaire.

Bénéficiaire d'une MAEC système à enjeux captages d'eau potable Rhin-Meuse

Un bénéficiaire est dit « bénéficiaire d'une MAEC système à enjeux captages d'eau potable Rhin-Meuse » s'il réunit les conditions suivantes pour l'année 2024 :

- avoir demandé en première année d'engagement l'une des MAEC systèmes suivantes :

Code MAEC	Mesure système	Territoire du PAEC
GE_55RE_HBV2	Autonomie fourragère des élevages d'herbivores – niveau 2	Meuse – Captages Rhin-Meuse
GE_55RE_HBV3	Autonomie fourragère des élevages d'herbivores – niveau 3	
GE_55RE_PHY3	Eau – Réduction des herbicides en grandes cultures – niveau 3	
GE_LOIE_HBV3	Autonomie fourragère des élevages d'herbivores – niveau 3	Captages Grand Loisy (Agence de l'eau Rhin-Meuse)

- dans les périmètres de protection des captages d'eau potable des territoires concernés :
 - engager au moins 3 hectares dans l'une des MAEC systèmes ci-dessus ;
 - privilégier l'implantation des surfaces en herbe et des cultures à bas niveau d'impact ou de légumineuses, en conformité avec les types de surfaces éligibles aux MAEC considérées.

b) Montant du plafond par exploitation pour un bénéficiaire de montagne ou un bénéficiaire d'une MAEC système à enjeux captages d'eau potable Rhin-Meuse

Le plafond annuel des engagements dans des MAEC est fixé à 18 000 euros par exploitation pour :

- un bénéficiaire de montagne ;
- un bénéficiaire d'une MAEC système à enjeux captages d'eau potable Rhin-Meuse.

Pour l'appréciation de ce plafond, il est tenu compte :

- de l'ensemble des MAEC de types système et localisée relevant de la programmation de la politique agricole commune débutant en 2023¹, c'est-à-dire des engagements souscrits en 2023 et des MAEC demandées en première année d'engagement ;
- des engagements souscrits avant 2023 dans des MAEC relevant la programmation de la politique agricole commune ayant débuté en 2014², s'ils sont financés par le ministère en charge de l'Agriculture. Seules sont prises en considération parmi ces MAEC, celles liées à la surface ou se rapportant à des mètres linéaires ou à des éléments ponctuels.

c) Montants des plafonds par exploitation pour un autre bénéficiaire

Dans la suite, un bénéficiaire qui n'est ni de montagne ni attributaire d'une MAEC système à enjeux captages d'eau potable Rhin-Meuse est dénommé « autre bénéficiaire ».

Plafond de base

Le plafond annuel de base des engagements dans des MAEC est fixé à 10 500 euros par exploitation pour un autre bénéficiaire.

Pour l'appréciation de ce plafond, il est tenu compte :

- de l'ensemble des MAEC de types système et localisée relevant de la programmation de la politique agricole commune débutant en 2023, c'est-à-dire des engagements souscrits en 2023 et des MAEC demandées en première année d'engagement. Le cas échéant, sont prises en considération les MAEC de type localisée mises en œuvre dans les territoires des projets agroenvironnementaux et climatiques à enjeux Natura 2000 ou Parc national de forêts³ si elles sont finançables dans le cadre du plafond en question ;
- des engagements souscrits avant 2023 dans des MAEC relevant la programmation de la politique agricole commune ayant débuté en 2014, s'ils sont financés par le ministère en charge de l'Agriculture. Seules sont prises en considération parmi ces MAEC, celles liées à la surface ou se rapportant à des mètres linéaires ou à des éléments ponctuels.

Plafond supplémentaire

Un plafond annuel supplémentaire, dont le montant est fixé à 3 000 euros par exploitation pour un autre bénéficiaire, sera accordé uniquement pour des engagements, au-delà du plafond de base, dans des MAEC de type localisée relevant de la programmation de la politique agricole commune débutant en 2023, si ces dernières sont mises en œuvre dans les territoires des projets agroenvironnementaux et climatiques à enjeux Natura 2000 ou Parc national de forêts. Pour ces MAEC, sont pris en considération les engagements souscrits en 2023 et les MAEC demandées en première année d'engagement.

¹ au sens de la section 3 bis du chapitre 1er du titre IV du livre III du code rural et de la pêche maritime

² au sens de la section 4 du chapitre 1er du titre IV du livre III du code rural et de la pêche maritime

³ Les codes territoires de ces MAEC se terminent respectivement par N (Natura 2000) et 1 (Parc national de forêts, hors sites Natura 2000).

2.3 Dispositions communes

Les montants plafonds mentionnés dans le point 2 :

- sont multipliés par le nombre d'associés du groupement éligibles à l'aide pour un bénéficiaire ayant la qualité de groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) total ;
- comprennent la participation du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et les contreparties nationales.

Au-delà de ces montants plafonds, un bénéficiaire peut souscrire des engagements supplémentaires dans des MAEC mises en œuvre pour la première année dans les territoires à enjeux eau (codes territoires se terminant par E), à l'exception de ceux mentionnés au point 2.1 a), s'ils font l'objet d'une intervention d'une agence de l'eau en financement additionnel (c'est-à-dire sans participation du FEADER).

3 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les critères d'éligibilité doivent être respectés tout au long du contrat. En cas de non-respect en première année, la mesure ne peut pas être souscrite. En cas de non-respect les années suivantes, le contrat est automatiquement rompu sur la totalité des éléments engagés s'il s'agit du non-respect d'un critère d'éligibilité relatif au demandeur, ou uniquement sur la surface en anomalie s'il s'agit d'un critère d'éligibilité relatif à la surface. Le cas échéant, des sanctions peuvent être appliquées.

3.1 Critères d'éligibilité relatifs au demandeur

Les bénéficiaires éligibles sont les agriculteurs actifs tels que définis conformément à l'article 4 du règlement UE n°2021/2115 du 2 décembre 2021.

Les fondations, associations sans but lucratif et les établissements d'enseignement et de recherche agricoles lorsqu'ils exercent directement des activités réputées agricoles sont considérés comme des agriculteurs actifs.

Les GAEC sont éligibles à cette intervention avec application du principe de transparence.

3.2 Critères d'éligibilité relatifs aux surfaces engagées

Les surfaces éligibles à cette mesure sont les **prairies et pâturages permanents**.

Se référer au point 7.2 de la notice.

4 CRITÈRES D'ENTRÉE

Les critères suivants conditionnent l'accès à la mesure en première année d'engagement uniquement et ne sont plus vérifiés par la suite. En cas de non-respect, l'exploitation n'est pas engagée dans la mesure.

Les critères d'entrée pour cette mesure sont les suivants :

- Engager au moins 90 % des surfaces éligibles de l'exploitation ;
- Avoir au moins une parcelle dans le PAEC ;
- Réaliser un diagnostic agro-écologique de l'exploitation. Le diagnostic de l'exploitation doit être transmis à la DDT au plus tard au 15 septembre de la première année d'engagement. En cas de non-transmission, le dossier ne pourra pas être engagé cette année-là ;
- Respecter un taux de chargement minimal moyen annuel de 0,2 UGB/ha sur les surfaces en herbe à l'échelle de l'exploitation.

Les modalités de calcul sont définies au point 7.3.

5 CRITÈRES DE PRIORISATION DES DOSSIERS

Des critères sont définis pour classer les demandes d'aide éligibles (c'est-à-dire respectant l'ensemble des critères d'entrée et d'éligibilité) par ordre de priorité, afin de déterminer celles pouvant être retenues en cas de dépassement des enveloppes financières définitives dédiées aux MAEC systèmes herbagers et pastoraux (PRA2).

Sauf cas particuliers (définis ci-après), les demandes en question sont classées par ordre de priorité selon les critères suivants :

- priorité 1 : la surface en herbe représente au minimum 70 % de la surface agricole de l'exploitation ;
- priorité 2 : en fonction décroissante de la part de la surface en prairies et pâturages permanents dans la surface agricole de l'exploitation ;
- priorité 3 : en fonction croissante de la surface donnant lieu à paiement en première année d'engagement. Pour les groupements agricoles d'exploitation en commun totaux, le principe de transparence énoncé à l'article D. 341-6-5 du code rural et de la pêche maritime s'applique.

Au sein de chaque priorité, sont prioritaires les demandeurs qui respectent l'ensemble des obligations du cahier des charges de la mesure (mentionnées au point 6) faisant l'objet d'un contrôle administratif sur la base des éléments du dossier PAC.

Cas particuliers :

Les demandes suivantes sont prioritaires et de même rang de priorité :

- les demandes déposées par des exploitants agricoles qui, au 15 mai 2024, répondent à la définition de jeune agriculteur énoncée à l'article D. 614-2 du code rural et de la pêche maritime, et qui se sont installés pour la première fois à compter du 16 mai 2023 ;
- les demandes relevant du territoire Marne – Herbe, élevage, infrastructures agro-écologiques (code du territoire : GE_51XH), qui est sélectionné pour la première année en 2024 au titre de la programmation de la PAC débutant en 2023.

Le préfet de région peut préciser par arrêté les modalités de mise en œuvre de ces critères de priorisation.

6 CAHIER DES CHARGES DE LA MESURE

Sauf mention contraire, l'ensemble des obligations du cahier des charges doit être respecté sur toute la durée du contrat, c'est-à-dire à partir de la date limite de dépôt des dossiers PAC de l'année d'engagement et durant les 5 années suivantes. En cas de non-respect d'une obligation, des sanctions peuvent s'appliquer en fonction de la nature et de la gravité de l'anomalie.

Les documents relatifs à la demande d'engagement et au respect des obligations doivent être conservés pendant toute la durée de l'engagement et pendant les quatre années suivantes. Ils pourront notamment être demandés en cas de contrôle de l'exploitation.

Les obligations du cahier des charges figurent ci-dessous.

Obligations du cahier des charges	Période d'application	Contrôles	Caractérisation de l'anomalie et calcul de la sanction ⁴
Formation à réaliser au cours des deux premières années de l'engagement. Se référer au point 7.1.	Avant le 15 mai 2026	Contrôle sur place Vérification de l'attestation de formation	Anomalie réversible, dossier, totale, d'importance égale à 0,06.
Respecter un taux de chargement minimal moyen annuel de 0,2 UGB/ha sur les surfaces en herbe à l'échelle de l'exploitation. Se référer au point 7.3.	Sur toute la durée du contrat	Contrôle administratif Sur la base des éléments du dossier PAC	Anomalie réversible, dossier, à seuils (par tranche de 5 %), d'importance égale à 0,5.
Respecter un taux de chargement maximal moyen annuel de 1,4 UGB/ha sur les surfaces en herbe à l'échelle de l'exploitation. Se référer au point 7.3.	Sur toute la durée du contrat	Contrôle administratif Sur la base des éléments du dossier PAC	Anomalie réversible, dossier, à seuils (par tranche de 15 %), d'importance égale à 0,6.
Respecter un taux annuel de 30 % minimum de surfaces cibles dans la surface en herbe de l'exploitation. Se référer aux points 7.2 (surfaces cibles) et 7.3 (surface en herbe).	Sur toute la durée du contrat	Contrôle administratif Sur la base des éléments du dossier PAC	Anomalie réversible, dossier, à seuils (par tranche de 15 %), d'importance égale à 0,6.
Limiter la fertilisation azotée à 30 kg N par ha et par an chaque année au cours des 5 ans, sur l'ensemble des surfaces engagées (hors apports par pâturage). Se référer au point 7.4.	Sur toute la durée du contrat	Contrôle sur place Vérification du cahier d'enregistrement des pratiques et contrôle visuel	Anomalie réversible, localisée, totale, d'importance égale à 1.
Ne pas détruire le couvert sur les surfaces engagées. Un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé au cours de l'engagement après avoir obtenu au préalable l'accord écrit de la structure animatrice de la MAEC pour la surface engagée. Cet accord écrit doit être conservé sur l'exploitation.	Sur toute la durée du contrat	Contrôle sur place Vérification du cahier d'enregistrement des pratiques et contrôle visuel	Anomalie définitive, localisée, totale, d'importance égale à 1.

⁴ Se référer à la notice telepac « Les aides en faveur de l'agriculture biologique, les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) 2023-2027 » pour plus d'information sur le fonctionnement du régime de sanction.

Obligations du cahier des charges	Période d'application	Contrôles	Caractérisation de l'anomalie et calcul de la sanction
Respecter l'indicateur suivant sur les surfaces engagées : - Présence de plantes indicatrices de l'équilibre agro-écologique Se référer au point 7.5.	Sur toute la durée du contrat	Contrôle sur place visuel	Anomalie réversible, localisée, totale, d'importance égale à 1.
Respecter une utilisation annuelle minimale des surfaces cibles par pâturage ou fauche.	Sur toute la durée du contrat	Contrôle sur place Vérification du cahier d'enregistrement des pratiques et contrôle visuel	Anomalie réversible, localisée, totale, d'importance égale à 1.
Respecter l'interdiction de fertilisation azotée minérale sur les surfaces cibles.	Sur toute la durée du contrat	Contrôle sur place Vérification du cahier d'enregistrement des pratiques et contrôle visuel	Anomalie réversible, localisée, totale, d'importance égale à 1.
Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées.	Sur toute la durée du contrat	Contrôle sur place Vérification du cahier d'enregistrement des pratiques et contrôle visuel	Anomalie réversible, localisée, totale, d'importance égale à 1.

Obligations du cahier des charges	Période d'application	Contrôles	Caractérisation de l'anomalie et calcul de la sanction
<p>Enregistrer les interventions <u>sur toutes les parcelles éligibles, engagées et non engagées</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des surfaces cibles, conformément aux informations du registre parcellaire graphique (RPG) et du descriptif des parcelles ; • Pâturage (dates d'entrée et de sortie par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes) ; • Fauche (date(s), matériels utilisés, modalités) ; • Fertilisation azotée des surfaces (dates, produits, quantités) ; • Traitements phytosanitaires (dates, produits, quantités). <p><u>Se référer à l'annexe 1 (contenu minimal du cahier d'enregistrement des interventions).</u></p> <p>ATTENTION : Le cahier d'enregistrement constitue une pièce indispensable au contrôle de plusieurs obligations. Aussi, l'absence ou la non-teneur de ce cahier constatée le jour du contrôle se traduira par le constat d'anomalies et le cas échéant par l'application du régime de sanction pour toutes les obligations ne pouvant être contrôlées.</p>	<p>Sur toute la durée du contrat</p>	<p>Contrôle sur place Vérification du cahier d'enregistrement des pratiques</p>	<p>Anomalie réversible, localisée, totale, d'importance égale à 0,05.</p>

7 PRÉCISIONS

7.1 Formation

Les formations dont le contenu est le suivant permettent de respecter l'obligation pour cette MAEC :

Gestion de l'herbe, changement climatique, carbone

7.2 Définition des types de surface et des surfaces cibles

Les surfaces en prairies et pâturages permanents correspondent aux surfaces de la catégorie 1.6 « Prairies ou pâturages permanents » de la notice telepac « Liste des cultures et précisions », rendues admissibles par l'application d'un prorata fonction de la densité en éléments naturels non admissibles de moins de 10 ares, conformément aux règles du 1^{er} pilier de la PAC.

Les surfaces cibles correspondent à certaines surfaces qui présentent un intérêt agro-écologique. Il s'agit des prairies permanentes à flore diversifiée et de certaines surfaces pastorales qui, dans le dossier PAC, relèvent des codes culture suivants de la catégorie 1.6 « Prairies ou pâturages permanents » susmentionnée :

- Prairie de 6 ans et plus (couvert herbacé) (PPH) ;
- Prairie avec herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes (SPH).

ATTENTION :

Pour chacune de vos surfaces cibles, vous devez déclarer spécifiquement sur votre registre parcellaire graphique (RPG) cette parcelle en cochant la case « surface cible » sur telepac.

Cette coche est obligatoire pour toutes vos surfaces cibles, même celles non engagées dans la MAEC du fait de l'application d'un plafond, afin de vérifier l'atteinte du taux de surfaces cibles.

7.3 Définition de la surface en herbe – Calcul du taux de chargement

La **surface en herbe** comprend les prairies et pâturages permanents (définis au point 7.2) et les surfaces herbacées temporaires, qui sont les surfaces suivantes de la catégorie 1.5 « Surfaces herbacées temporaires et mélanges avec graminées » de la notice telepac « Liste des cultures et précisions » :

- Mélange de légumineuses prépondérantes et de graminées fourragères de 5 ans ou moins (MLG) ;
- Prairie temporaire de moins de 5 ans et autre mélange avec graminées (PTR) ;
- Jachère (JAC), seulement s'il est précisé que la surface est un « couvert herbacé ».

Le **taux de chargement moyen annuel sur les surfaces en herbe à l'échelle de l'exploitation** est le rapport entre (i) le nombre d'animaux herbivores de l'exploitation (en UGB, voir ci-dessous) et (ii) la surface en herbe à l'échelle de l'exploitation.

Les taux de conversion des différentes catégories d'animaux herbivores en unités de gros bétail (UGB) et les périodes de référence retenues pour le calcul du nombre d'animaux sont définis dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Taux de conversion en UGB	Période de référence
Bovins de plus de 2 ans	1	Moyenne sur les 12 mois précédant la date limite de dépôt des dossiers PAC. Pour un nouvel éleveur bovin, il est possible de s'appuyer sur le nombre instantané des UGB présentes sur l'exploitation à la date limite de dépôt de la demande d'aides de la campagne considérée.
Bovins entre 6 mois et 2 ans	0,6	
Bovins de moins de 6 mois	0,4	
Équidés de plus de 6 mois	1	30 jours consécutifs incluant le 31 mars de l'année n. Le critère d'âge est vérifié au plus tard le 1 ^{er} jour des 30 jours incluant le 31 mars pendant lesquels les animaux sont présents sur l'exploitation.
Ovins et caprins de plus de 1 an et femelles de moins de 1 an ayant mis bas	0,15	
Ovins et caprins de moins de 1 an	0	Pour les nouveaux installés après le 31 mars, les effectifs déclarés sont ceux qui sont présents à la date limite de dépôt de la demande d'aides de la campagne considérée.
Lamas de plus de 2 ans	0,45	
Alpagas de plus de 2 ans	0,3	
Cerfs et biches de plus de 2 ans	0,33	
Daims et daines de plus de 2 ans	0,17	

7.4 Calcul des apports azotés

Le calcul de la fertilisation azotée se fait sur chaque parcelle engagée et ne prend pas en compte les restitutions au pâturage.

Pour un dossier engagé en 2024, la première vérification concernera la campagne culturale 2024-2025, sur la base de l'enregistrement des apports azotés réalisés sur les surfaces à compter du 1^{er} septembre 2024.

a) Apports azotés minéraux

Apports azotés minéraux (kg N / ha)

$$= [\text{Quantité de fertilisant minéral apportée}^5 \times \text{Teneur en azote}^6] / \text{surface (en ha)}$$

La teneur en azote de l'engrais est en général précisée dans son intitulé. Quand ce n'est pas le cas (si l'engrais est mentionné sous un nom commercial par exemple), la facture ou l'étiquette du produit doivent être utilisées pour déterminer la teneur en azote.

⁵ En kilogrammes ou en litres

⁶ La teneur en N des engrais est le plus souvent exprimée en pourcentage, ce qui signifie qu'un engrais dosé à 60 % de N apporte 60 kg de N pour 100 kg d'engrais.

b) Apports azotés organiques

Apports azotés organiques (kg N efficace / ha)

$$= [\text{Quantité de fertilisant organique apportée}^7 \times \text{Valeur fertilisante azotée}] / \text{surface (en ha)}$$

Avec « Valeur fertilisante azotée » du fertilisant organique

$$= \text{Teneur en azote total}^8 \times \text{Coefficient d'équivalence engrais minéral azoté efficace (KeqN)}$$

Dispositions applicables pour le calcul des apports azotés organiques :

- la teneur en azote total peut être déterminée à partir de la facture ou d'une analyse du produit utilisé ;
- la teneur en azote total, à défaut de facture ou d'analyse, et le coefficient d'équivalence engrais minéral (KeqN) du fertilisant organique utilisé sont ceux correspondant au type de produit auquel ce fertilisant appartient, tels qu'indiqués dans l'arrêté préfectoral de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée à l'échelle de la région Grand Est⁹, dit « référentiel GREN », dans les conditions précisées dans le tableau ci-dessous.

7 En tonnes ou mètres cubes de produit brut, selon le type de fertilisant organique

8 En kg N par tonne ou par mètre cube de produit brut

9 Arrêté préfectoral du 22 août 2019 établissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de fertilisation azotée à l'échelle de la région Grand Est (annexe 6, pages 45 à 50)

Calcul des apports azotés organiques – Valeurs de référence à retenir selon le projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) duquel la MAEC relève et selon le type de produit utilisé pour :

- la teneur en azote total du fertilisant organique utilisé, à défaut de facture ou d'analyse ;
- le coefficient d'équivalence engrais minéral (KeqN) du fertilisant organique utilisé.

1° PAEC couvrant majoritairement les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin – Types de produit :	Valeurs à retenir = valeurs du référentiel GREN applicable dans les départements :
Tout fertilisant organique référencé *	Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges *
Autres fertilisants organiques	Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne
2° PAEC couvrant majoritairement les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne – Types de produit :	Valeurs à retenir = valeurs du référentiel GREN applicable dans les départements :
Tout fertilisant organique	Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne
3° PAEC couvrant majoritairement les départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges – Types de produit :	Valeurs à retenir = valeurs du référentiel GREN applicable dans les départements :
Tout fertilisant organique référencé *	Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges *
Autres fertilisants organiques	Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne
* En cas de valeur manquante (teneur en azote total ou KeqN) dans le référentiel considéré, la valeur à retenir est celle figurant dans le référentiel GREN applicable aux départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne pour le type de produit auquel le fertilisant organique appartient.	

Fertilisation azotée totale (kg N /ha) = apports azotés minéraux + apports azotés organiques

7.5 Indicateurs de résultat

*) Plantes indicatrices de l'équilibre agro-écologique :

Cet indicateur s'adresse aux prairies permanentes à flore diversifiée et à certaines surfaces pastorales.

Vous devez vérifier sur chaque tiers de parcelle la présence d'un minimum de 4 plantes indicatrices du bon état agro-écologique des surfaces parmi la liste des plantes définie localement figurant à l'annexe 2 de cette notice.

7.6 Lien avec la conditionnalité et l'écorégime

En cas de non-respect de la conditionnalité, l'ensemble des aides PAC sont sanctionnées, y compris les aides MAEC.

Les obligations du cahier des charges de la MAEC sont distinctes des exigences de l'écorégime. Un agriculteur peut à la fois souscrire cette MAEC et bénéficier de l'écorégime.

8 LISTE DES ANNEXES

Nombre d'annexes : 2

Annexe 1 : Contenu minimal du cahier d'enregistrement des interventions

Annexe 2 – Liste et référentiel photographique des plantes indicatrices de l'équilibre agroécologique

Annexe 1 : Contenu minimal du cahier d'enregistrement des interventions

MAEC Systèmes herbagers et pastoraux (PRA2)

1° Règles générales d'enregistrement des interventions

Il s'agit d'enregistrer les interventions réalisées sur toutes les parcelles éligibles de prairies et pâturages permanents de l'exploitation, et ce, qu'elles soient ou non engagées dans la MAEC. En cas d'absence d'intervention sur tout ou partie d'une parcelle éligible, le cahier d'enregistrement n'a pas à être renseigné, mais uniquement pour la surface concernée.

De façon générale, chaque parcelle doit être identifiée conformément aux informations du registre parcellaire graphique (RPG) et du descriptif des parcelles figurant dans le dossier PAC.

Le contenu minimal du cahier d'enregistrement est précisé ci-dessous.

2° Pratiques de pâturage

Pour chaque période de pâturage sur tout ou partie de la parcelle :

- identification de la parcelle ;
- type de prairie ou pâturage permanent, code de la culture et précision¹⁰ ;
- superficie concernée, en particulier en cas de pâturage d'une partie seulement de la parcelle ;
- dates d'entrée et de sortie des animaux ;
- nombre et catégorie(s) d'animaux et nombre correspondant d'unités de gros bétail (UGB).
Se référer au tableau du point 7.3 de cette notice.

3° Pratiques de fauche

Pour chaque intervention de fauche sur tout ou partie de la parcelle :

- identification de la parcelle ;
- type de prairie ou pâturage permanent, code de la culture et précision ;
- superficie concernée, en particulier en cas de fauche d'une partie seulement de la parcelle ;
- date de fauche ;
- matériels de fauche utilisés : type de matériel, nombre de matériels de chaque type.

¹⁰ Se référer à la notice telepac « Cultures et précisions à utiliser pour renseigner le descriptif des parcelles »

4° Pratiques de fertilisation azotée organique et minérale (N)

Pour chaque apport de fertilisant azoté organique ou minéral sur tout ou partie de la parcelle¹¹ :

- identification de la parcelle, en précisant obligatoirement s'il s'agit ou non d'une surface cible¹² ;
- type de prairie ou pâturage permanent, code de la culture et précision ;
- superficie concernée, en particulier en cas de fertilisation d'une partie seulement de la parcelle ;
- date de l'apport de fertilisant azoté ;
- fertilisant azoté utilisé :
 - nature du fertilisant : désignation précise, type de fertilisant organique ou minéral ;
 - valeur fertilisante du produit brut (en kg N efficace par unité de masse ou de volume de produit brut) :
 - pour un fertilisant minéral : teneur en N ;
 - pour un fertilisant organique :
 - teneur en N total ;
 - coefficient d'équivalence engrais N minéral efficace (KeqN).
 - quantité de fertilisant azoté épandue sur la superficie concernée (en unités de masse ou de volume de produit brut par hectare).

5° Pratiques de traitements phytosanitaires

Pour chaque traitement phytosanitaire¹³ sur tout ou partie de la parcelle :

- identification de la parcelle ;
- type de prairie ou pâturage permanent, code de la culture et précision ;
- superficie concernée, en particulier en cas de traitement sur une partie seulement de la parcelle ;
- date du traitement phytosanitaire ;
- produit phytosanitaire utilisé : nom commercial complet ; type : herbicide ou autre produit ;
- quantité de produit phytosanitaire épandue (en grammes, kilogrammes ou litres par hectare).

11 Hors apports par pâturage.

12 La fertilisation azotée minérale est interdite sur les surfaces cibles.

13 Les traitements phytosanitaires sont interdits sur les surfaces engagées.

ANNEXE 2 – LISTE DES PLANTES INDICATRICES DE L’EQUILIBRE AGROECOLOGIQUE**Code MAEC : GE_51XH_PRA2****MAEC systèmes herbagers et pastoraux****Territoire PAEC : Marne – Herbe, élevage, infrastructures agro-écologiques****Liste à retenir uniquement pour les parcelles situées dans la ZONE PLATEAU DE LA BRIE¹**

*ATTENTION : 3 listes distinctes de plantes indicatrices sont définies selon la localisation de la parcelle.
Se référer à la liste des communes et à la carte ci-jointes.*

Noms communs	Noms latins
Achillée sternutatoire	<i>Achillea ptarmica</i>
Bétoine officinale	<i>Betonica officinalis</i>
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>
Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>
Colchique d’automne	<i>Colchicum autumnale</i>
Coucou	<i>Primula veris</i>
Gaillet jaune	<i>Galium verum</i>
Genêt des teinturiers	<i>Genista tinctoria</i>
Gesce	<i>Lathyrus sp.</i>
Knautie des champs, Scabieuse	<i>Knautia arvensis</i>
Succise des prés	<i>Succisa pratensis</i>
Lotier pédonculé	<i>Lotus pedunculatus</i>
Myosotis faux scorpion	<i>Myosotis scorpioides (Groupe)</i>
Œillet, Silène, Fleur-de-coucou	<i>Lychnis flos-cuculi</i>
Ophrys bourdon	<i>Ophrys fuciflora</i>
Orchis militaire	<i>Orchis militaris</i>
Pédiculaire des forêts	<i>Pedicularis sylvatica</i>
Rhinanthe	<i>Rhinanthus sp.</i>
Pilloselle officinale	<i>Pilosella officinarum</i>
Pilloselle petite-laitue	<i>Pilosella lactucella</i>
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>
Polygale commun	<i>Polygala vulgaris</i>
Renoncule flammette	<i>Ranunculus flammula</i>
Stellaire graminée	<i>Stellaria graminea</i>
Vesce cracca	<i>Vicia cracca</i>

¹ Si une parcelle est à cheval sur plusieurs zones, la liste de plantes indicatrices à retenir pour la totalité de la parcelle est celle applicable à la partie de la parcelle représentant la moitié au moins de sa surface.

ANNEXE 2 – LISTE DES PLANTES INDICATRICES DE L’EQUILIBRE AGROECOLOGIQUECode MAEC : **GE_51XH_PRA2**

MAEC systèmes herbagers et pastoraux

Territoire PAEC : Marne – Herbe, élevage, infrastructures agro-écologiques

Liste à retenir uniquement pour les parcelles situées dans la ZONE CHAMPAGNE CRAYEUSE²**ATTENTION** : 3 listes distinctes de plantes indicatrices sont définies selon la localisation de la parcelle.
Se référer à la liste des communes et à la carte ci-jointes.

Noms communs	Noms latins
Achillée sternutatoire	<i>Achillea ptarmica</i>
Campanule à feuilles rondes	<i>Campanula rotundifolia</i>
Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>
Chardon doré, Carline commune	<i>Carlina vulgaris</i>
Chardon Roland, Panicaut champêtre	<i>Eryngium campestre</i>
Cirse sans tige, C. découpé, C. tubéreux	<i>Cirsium acaulon, C. dissectum, C. tuberosum</i>
Colchique d’automne	<i>Colchicum autumnale</i>
Coucou	<i>Primula veris</i>
Cumin des prés	<i>Silaum silaus</i>
Dichoropetalum carvifolia	<i>Dichoropetalum carvifolia</i>
Euphrase	<i>Euphrasia sp.</i>
Gaillet jaune	<i>Galium verum</i>
Gaillet des marais	<i>Galium palustre</i>
Gesce	<i>Lathyrus sp.</i>
Hippocrépide fer-à-cheval	<i>Hippocrepis comosa</i>
Lotier	<i>Lotus sp.</i>
Inule à feuilles de saule	<i>Inula salicina</i>
Inule des fleuves	<i>Inula britannica</i>
Knautie des champs, Scabieuse	<i>Knautia arvensis</i>
Scabieuse colombaire	<i>Scabiosa columbaria</i>
Succise des prés	<i>Succisa pratensis</i>
Lin	<i>Linum sp.</i>
Myosotis faux scorpion	<i>Myosotis scorpioides (Groupe)</i>
Œillet, Silène, Fleur-de-coucou	<i>Lychnis flos-cuculi</i>
Petite pimprenelle, Petite sanguisorbe	<i>Poterium sanguisorba</i>
Grande pimprenelle, Sanguisorbe officinale	<i>Sanguisorba officinalis</i>
Sainfoin	<i>Onobrychis viciifolia</i>
Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i>
Vesce cracca	<i>Vicia cracca</i>

² Si une parcelle est à cheval sur plusieurs zones, la liste de plantes indicatrices à retenir pour la totalité de la parcelle est celle applicable à la partie de la parcelle représentant la moitié au moins de sa surface.

ANNEXE 2 – LISTE DES PLANTES INDICATRICES DE L’EQUILIBRE AGROECOLOGIQUE**Code MAEC : GE_51XH_PRA2****MAEC systèmes herbagers et pastoraux****Territoire PAEC : Marne – Herbe, élevage, infrastructures agro-écologiques****Liste à retenir uniquement pour les parcelles situées dans la ZONE CHAMPAGNE HUMIDE³**

*ATTENTION : 3 listes distinctes de plantes indicatrices sont définies selon la localisation de la parcelle
Se référer à la carte et à la liste des communes ci-jointes*

Noms communs	Noms latins
Achillée sternutatoire	<i>Achillea ptarmica</i>
Bétoine officinale	<i>Betonica officinalis</i>
Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>
Colchique d’automne	<i>Colchicum autumnale</i>
Coucou	<i>Primula veris</i>
Gaillet blanc, G. boréal, G. des marais, G. jaune	<i>Galium album, G. boreale, G. palustre, G. verum</i>
Genêt des teinturiers	<i>Genista tinctoria</i>
Gesce	<i>Lathyrus sp.</i>
Lotier	<i>Lotus sp.</i>
Mauve musquée	<i>Malva moschata</i>
Myosotis faux scorpion	<i>Myosotis scorpioides (Groupe)</i>
Œillet, Silène, Fleur-de-coucou	<i>Lychnis flos-cuculi</i>
Petit boucage	<i>Pimpinella saxifraga</i>
Piloselle officinale	<i>Pilosella officinarum</i>
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>
Populage des marais	<i>Caltha palustris</i>
Potentille dressée	<i>Potentilla erecta</i>
Renoncule flammette	<i>Ranunculus flammula</i>
Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i>
Scorsonère humble	<i>Scorzonera humilis</i>
Véronique officinale	<i>Veronica officinalis</i>
Vesce cracca	<i>Vicia cracca</i>

³ Si une parcelle est à cheval sur plusieurs zones, la liste de plantes indicatrices à retenir pour la totalité de la parcelle est celle applicable à la partie de la parcelle représentant la moitié au moins de sa surface.

**MAEC systèmes herbagers et pastoraux (GE_51XH_PRA2) – Zonage défini
pour la mise en œuvre de l'indicateur « présence de plantes indicatrices de l'équilibre agroécologique »⁴**

Commune	Zonage Liste des plantes à retenir	Code INSEE
ANTHENAY	Plateau de la Brie	51012
AOUGNY	Plateau de la Brie	51013
ARCIS-LE-PONSART	Plateau de la Brie	51014
AUBILLY	Plateau de la Brie	51020
BANNAY	Plateau de la Brie	51034
BASLIEUX-LÈS-FISMES	Plateau de la Brie	51037
BASLIEUX-SOUS-CHÂTILLON	Plateau de la Brie	51038
BAYE	Plateau de la Brie	51042
BEAUNAY	Plateau de la Brie	51045
BELVAL-SOUS-CHÂTILLON	Plateau de la Brie	51048
BERGÈRES-SOUS-MONTMIRAIL	Plateau de la Brie	51050
BETHON	Plateau de la Brie	51056
BLANCS-COTEAUX	Plateau de la Brie	51612
BLIGNY	Plateau de la Brie	51069
BOISSY-LE-REPOS	Plateau de la Brie	51070
BOUCHY-SAINT-GENEST	Plateau de la Brie	51071
BOUILLY	Plateau de la Brie	51072
BOULEUSE	Plateau de la Brie	51073
BOURSAULT	Plateau de la Brie	51076
BOUVANCOURT	Plateau de la Brie	51077
BRANSCOURT	Plateau de la Brie	51081
BREUIL-SUR-VESLE	Plateau de la Brie	51086
BROUILLET	Plateau de la Brie	51089
BROYES	Plateau de la Brie	51092
BRUGNY-VAUDANCOURT	Plateau de la Brie	51093
CHALTRAIT	Plateau de la Brie	51110
CHAMBRECY	Plateau de la Brie	51111
CHAMERY	Plateau de la Brie	51112
CHAMPAUBERT	Plateau de la Brie	51113
CHAMPGUYON	Plateau de la Brie	51116
CHAMPILLON	Plateau de la Brie	51119
CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT	Plateau de la Brie	51120
CHAMPVOISY	Plateau de la Brie	51121
CHANTEMERLE	Plateau de la Brie	51124
CHARLEVILLE	Plateau de la Brie	51129
CHÂTILLON-SUR-MARNE	Plateau de la Brie	51136
CHÂTILLON-SUR-MORIN	Plateau de la Brie	51137
CHAUMUZY	Plateau de la Brie	51140
CHAVOT-COURCOURT	Plateau de la Brie	51142
CHENAY	Plateau de la Brie	51145
CHIGNY-LES-ROSES	Plateau de la Brie	51152
CŒUR-DE-LA-VALLÉE	Plateau de la Brie	51457
CONGY	Plateau de la Brie	51163

⁴ La liste des plantes indicatrices de l'équilibre agroécologique à retenir est celle définie pour la commune dans laquelle la parcelle est située. Si une parcelle est à cheval sur plusieurs zones, la liste de plantes indicatrices à retenir pour la totalité de la parcelle est celle applicable à la partie de la parcelle représentant la moitié au moins de sa surface.

Commune	Zonage Liste des plantes à retenir	Code INSEE
CORFÉLIX	Plateau de la Brie	51170
CORMOYEUX	Plateau de la Brie	51173
CORRIBERT	Plateau de la Brie	51174
CORROBERT	Plateau de la Brie	51175
COULOMMES-LA-MONTAGNE	Plateau de la Brie	51177
COURCELLES-SAPICOURT	Plateau de la Brie	51181
COURGIVAUX	Plateau de la Brie	51185
COURLANDON	Plateau de la Brie	51187
COURMAS	Plateau de la Brie	51188
COURTAGNON	Plateau de la Brie	51190
COURTHIÉZY	Plateau de la Brie	51192
COURVILLE	Plateau de la Brie	51194
CRUGNY	Plateau de la Brie	51198
CUCHERY	Plateau de la Brie	51199
CUISLES	Plateau de la Brie	51201
DAMERY	Plateau de la Brie	51204
DORMANS	Plateau de la Brie	51217
ÉCUEIL	Plateau de la Brie	51225
ESCARDES	Plateau de la Brie	51233
ESTERNAY	Plateau de la Brie	51237
ÉTOGES	Plateau de la Brie	51238
FAVEROLLES-ET-COËMY	Plateau de la Brie	51245
FÈREBRIANGES	Plateau de la Brie	51247
FESTIGNY	Plateau de la Brie	51249
FISMES	Plateau de la Brie	51250
FLEURY-LA-RIVIÈRE	Plateau de la Brie	51252
FROMENTIÈRES	Plateau de la Brie	51263
GERMAINE	Plateau de la Brie	51266
GERMIGNY	Plateau de la Brie	51267
GIVRY-LÈS-LOISY	Plateau de la Brie	51273
GRAUVES	Plateau de la Brie	51281
HAUTVILLERS	Plateau de la Brie	51287
HERMONVILLE	Plateau de la Brie	51291
HOURGES	Plateau de la Brie	51294
IGNY-COMBLIZY	Plateau de la Brie	51298
JANVILLIERS	Plateau de la Brie	51304
JANVRY	Plateau de la Brie	51305
JOISELLE	Plateau de la Brie	51306
JONCHERY-SUR-VESLE	Plateau de la Brie	51308
JONQUERY	Plateau de la Brie	51309
JOUY-LÈS-REIMS	Plateau de la Brie	51310
LA CAURE	Plateau de la Brie	51100
LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS	Plateau de la Brie	51128
LA FORESTIÈRE	Plateau de la Brie	51258
LA NEUVILLE-AUX-LARRIS	Plateau de la Brie	51398
LA NOUE	Plateau de la Brie	51407
LA VILLE-SOUS-ORBAIS	Plateau de la Brie	51639
LA VILLENEUVE-LÈS-CHARLEVILLE	Plateau de la Brie	51626
LACHY	Plateau de la Brie	51313

Commune	Zonage Liste des plantes à retenir	Code INSEE
LAGERY	Plateau de la Brie	51314
LE BAIZIL	Plateau de la Brie	51033
LE BREUIL	Plateau de la Brie	51085
LE GAULT-SOIGNY	Plateau de la Brie	51264
LE MEIX-SAINT-EPOING	Plateau de la Brie	51360
LE THOULT-TROSNAY	Plateau de la Brie	51570
LE VÉZIER	Plateau de la Brie	51618
LES ESSARTS-LE-VICOMTE	Plateau de la Brie	51236
LES ESSARTS-LÈS-SÉZANNE	Plateau de la Brie	51235
LEUVRIGNY	Plateau de la Brie	51320
LHÉRY	Plateau de la Brie	51321
LOISY-EN-Plateau de la Brie	Plateau de la Brie	51327
MAGNEUX	Plateau de la Brie	51337
MAREUIL-EN-Plateau de la Brie	Plateau de la Brie	51345
MAREUIL-LE-PORT	Plateau de la Brie	51346
MARFAUX	Plateau de la Brie	51348
MARGNY	Plateau de la Brie	51350
MÉCRINGES	Plateau de la Brie	51359
MÉRY-PRÉMECY	Plateau de la Brie	51364
MŒURS-VERDEY	Plateau de la Brie	51369
MONDEMENT-MONTGIVROUX	Plateau de la Brie	51374
MONT-SUR-COURVILLE	Plateau de la Brie	51382
MONTIGNY-SUR-VESLE	Plateau de la Brie	51379
MONTMIRAIL	Plateau de la Brie	51380
MONTMORT-LUCY	Plateau de la Brie	51381
MORANGIS	Plateau de la Brie	51384
MORSAINS	Plateau de la Brie	51386
MOSLINS	Plateau de la Brie	51387
MUIZON	Plateau de la Brie	51391
MUTIGNY	Plateau de la Brie	51392
NANTEUIL-LA-FORÊT	Plateau de la Brie	51393
NESLE-LA-REPOSTE	Plateau de la Brie	51395
NESLE-LE-REPONS	Plateau de la Brie	51396
NEUVY	Plateau de la Brie	51402
ŒUILLY	Plateau de la Brie	51410
OLIZY	Plateau de la Brie	51414
ORBAIS-L'ABBAYE	Plateau de la Brie	51416
PARGNY-LÈS-REIMS	Plateau de la Brie	51422
PASSY-GRIGNY	Plateau de la Brie	51425
PÉVY	Plateau de la Brie	51429
POILLY	Plateau de la Brie	51437
POUILLON	Plateau de la Brie	51444
POURCY	Plateau de la Brie	51445
PROUILLY	Plateau de la Brie	51448
RÉVEILLON	Plateau de la Brie	51459
RIEUX	Plateau de la Brie	51460
ROMAIN	Plateau de la Brie	51464
ROMERY	Plateau de la Brie	51465
ROMIGNY	Plateau de la Brie	51466

Commune	Zonage Liste des plantes à retenir	Code INSEE
ROSNAY	Plateau de la Brie	51468
SACY	Plateau de la Brie	51471
SAINT-BON	Plateau de la Brie	51473
SAINT-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET	Plateau de la Brie	51479
SAINT-GILLES	Plateau de la Brie	51484
SAINT-IMOGES	Plateau de la Brie	51488
SAINT-MARTIN-D'ABLOIS	Plateau de la Brie	51002
SAINTE-GEMME	Plateau de la Brie	51480
SARCY	Plateau de la Brie	51523
SAVIGNY-SUR-ARDRES	Plateau de la Brie	51527
SERMIERS	Plateau de la Brie	51532
SERZY-ET-PRIN	Plateau de la Brie	51534
SOIZY-AUX-BOIS	Plateau de la Brie	51542
SOULIÈRES	Plateau de la Brie	51558
SUIZY-LE-FRANC	Plateau de la Brie	51560
TALUS-SAINT-PRIX	Plateau de la Brie	51563
THIL	Plateau de la Brie	51568
TRAMERY	Plateau de la Brie	51577
TRÉFOLS	Plateau de la Brie	51579
TRESLON	Plateau de la Brie	51581
TRIGNY	Plateau de la Brie	51582
TROISSY	Plateau de la Brie	51585
UNCHAIR	Plateau de la Brie	51586
VANDEUIL	Plateau de la Brie	51591
VANDIÈRES	Plateau de la Brie	51592
VAUCHAMPS	Plateau de la Brie	51596
VAUCIENNES	Plateau de la Brie	51597
VENTELAY	Plateau de la Brie	51604
VENTEUIL	Plateau de la Brie	51605
VERDON	Plateau de la Brie	51607
VERNEUIL	Plateau de la Brie	51609
VILLE-DOMMANGE	Plateau de la Brie	51622
VILLE-EN-SELVE	Plateau de la Brie	51623
VILLE-EN-TARDENOIS	Plateau de la Brie	51624
VILLENEUVE-LA-LIONNE	Plateau de la Brie	51625
VILLERS-ALLERAND	Plateau de la Brie	51629
VILLERS-AUX-BOIS	Plateau de la Brie	51630
VILLERS-FRANQUEUX	Plateau de la Brie	51633
VINCELLES	Plateau de la Brie	51644
VRIGNY	Plateau de la Brie	51657
ABLANCOURT	Champagne crayeuse	51001
AIGNY	Champagne crayeuse	51003
ALLEMANCHE-LAUNAY-ET-SOYER	Champagne crayeuse	51004
ALLEMANT	Champagne crayeuse	51005
AMBONNAY	Champagne crayeuse	51007
ANGLURE	Champagne crayeuse	51009
ANGLUZELLES-ET-COURCELLES	Champagne crayeuse	51010
ARGERS	Champagne crayeuse	51015
ATHIS	Champagne crayeuse	51018

Commune	Zonage Liste des plantes à retenir	Code INSEE
AUBÉRIVE	Champagne crayeuse	51019
AULNAY-L'AÎTRE	Champagne crayeuse	51022
AULNAY-SUR-MARNE	Champagne crayeuse	51023
AUMÉNANCOURT	Champagne crayeuse	51025
AUVE	Champagne crayeuse	51027
AVENAY-VAL-D'OR	Champagne crayeuse	51028
AVIZE	Champagne crayeuse	51029
Aÿ-CHAMPAGNE	Champagne crayeuse	51030
BACONNES	Champagne crayeuse	51031
BAGNEUX	Champagne crayeuse	51032
BANNES	Champagne crayeuse	51035
BARBONNE-FAYEL	Champagne crayeuse	51036
BASSU	Champagne crayeuse	51039
BASSUET	Champagne crayeuse	51040
BAUDEMONT	Champagne crayeuse	51041
BAZANCOURT	Champagne crayeuse	51043
BEAUMONT-SUR-VESLE	Champagne crayeuse	51044
BEINE-NAUROY	Champagne crayeuse	51046
BERGÈRES-LÈS-VERTUS	Champagne crayeuse	51049
BERMÉRICOURT	Champagne crayeuse	51051
BERRU	Champagne crayeuse	51052
BERZIEUX	Champagne crayeuse	51053
BÉTHENIVILLE	Champagne crayeuse	51054
BÉTHENY	Champagne crayeuse	51055
BEZANNES	Champagne crayeuse	51058
BILLY-LE-GRAND	Champagne crayeuse	51061
BLACY	Champagne crayeuse	51065
BOULT-SUR-SUIPPE	Champagne crayeuse	51074
BOURGOGNE-FRESNE	Champagne crayeuse	51075
BOUY	Champagne crayeuse	51078
BOUZY	Champagne crayeuse	51079
BRAUX-SAINT-REMY	Champagne crayeuse	51083
BRAUX-SAINTE-COHIÈRE	Champagne crayeuse	51082
BRÉBAN	Champagne crayeuse	51084
BREUVERY-SUR-COOLE	Champagne crayeuse	51087
BRIMONT	Champagne crayeuse	51088
BROUSSY-LE-GRAND	Champagne crayeuse	51090
BROUSSY-LE-PETIT	Champagne crayeuse	51091
BUSSY-LE-CHÂTEAU	Champagne crayeuse	51097
BUSSY-LE-REPOS	Champagne crayeuse	51098
BUSSY-LETTREE	Champagne crayeuse	51099
CAUREL	Champagne crayeuse	51101
CAUROY-LÈS-HERMONVILLE	Champagne crayeuse	51102
CERNAY-LÈS-REIMS	Champagne crayeuse	51105
CERNON	Champagne crayeuse	51106
CHAINTRIX-BIERGES	Champagne crayeuse	51107
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE	Champagne crayeuse	51108
CHÂLONS-SUR-VESLE	Champagne crayeuse	51109
CHAMPFLEURY	Champagne crayeuse	51115

Commune	Zonage Liste des plantes à retenir	Code INSEE
CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE	Champagne crayeuse	51117
CHAMPIGNY	Champagne crayeuse	51118
CHANGY	Champagne crayeuse	51122
CHAPELAINE	Champagne crayeuse	51125
CHÂTELRAOULD-SAINT-LOUVENT	Champagne crayeuse	51134
CHENIERS	Champagne crayeuse	51146
CHEPPES-LA-PRAIRIE	Champagne crayeuse	51148
CHEPY	Champagne crayeuse	51149
CHERVILLE	Champagne crayeuse	51150
CHICHEY	Champagne crayeuse	51151
CHOUILLY	Champagne crayeuse	51153
CLAMANGES	Champagne crayeuse	51154
CLESLES	Champagne crayeuse	51155
COIZARD-JOCHES	Champagne crayeuse	51157
COMPERTRIX	Champagne crayeuse	51160
CONDÉ-SUR-MARNE	Champagne crayeuse	51161
CONFLANS-SUR-SEINE	Champagne crayeuse	51162
CONNANTRAY-VAUREFROY	Champagne crayeuse	51164
CONNANTRE	Champagne crayeuse	51165
CONTAULT	Champagne crayeuse	51166
COOLE	Champagne crayeuse	51167
COOLUS	Champagne crayeuse	51168
CORBEIL	Champagne crayeuse	51169
CORMICY	Champagne crayeuse	51171
CORMONTREUIL	Champagne crayeuse	51172
CORROY	Champagne crayeuse	51176
COUPETZ	Champagne crayeuse	51178
COUPÉVILLE	Champagne crayeuse	51179
COURCEMAIN	Champagne crayeuse	51182
COURCY	Champagne crayeuse	51183
COURDEMANGES	Champagne crayeuse	51184
COURJEONNET	Champagne crayeuse	51186
COURTÉMONT	Champagne crayeuse	51191
COURTISOLS	Champagne crayeuse	51193
COUVROT	Champagne crayeuse	51195
CRAMANT	Champagne crayeuse	51196
CUIS	Champagne crayeuse	51200
CUMIÈRES	Champagne crayeuse	51202
CUPERLY	Champagne crayeuse	51203
DAMPIERRE-AU-TEMPLE	Champagne crayeuse	51205
DAMPIERRE-LE-CHÂTEAU	Champagne crayeuse	51206
DAMPIERRE-SUR-MOIVRE	Champagne crayeuse	51208
DIZY	Champagne crayeuse	51210
DOMMARTIN-DAMPIERRE	Champagne crayeuse	51211
DOMMARTIN-LETTREÉ	Champagne crayeuse	51212
DOMMARTIN-SOUS-HANS	Champagne crayeuse	51213
DOMMARTIN-VARIMONT	Champagne crayeuse	51214
DONTRIEN	Champagne crayeuse	51216
DROUILLY	Champagne crayeuse	51220

Commune	Zonage Liste des plantes à retenir	Code INSEE
ÉCURY-LE-REPOS	Champagne crayeuse	51226
ÉCURY-SUR-COOLE	Champagne crayeuse	51227
ÉLISE-DAUCOURT	Champagne crayeuse	51228
ÉPENSE	Champagne crayeuse	51229
ÉPERNAY	Champagne crayeuse	51230
ÉPOYE	Champagne crayeuse	51232
ESCLAVOLLES-LUREY	Champagne crayeuse	51234
ÉTRÉCHY	Champagne crayeuse	51239
EUVY	Champagne crayeuse	51241
FAGNIÈRES	Champagne crayeuse	51242
FAUX-FRESNAY	Champagne crayeuse	51243
FAUX-VÉSIGNEUL	Champagne crayeuse	51244
FÈRE-CHAMPENOISE	Champagne crayeuse	51248
FLAVIGNY	Champagne crayeuse	51251
FONTAINE-DENIS-NUISY	Champagne crayeuse	51254
FONTAINE-EN-DORMOIS	Champagne crayeuse	51255
FONTAINE-SUR-AY	Champagne crayeuse	51256
FRANCHEVILLE	Champagne crayeuse	51259
GAYE	Champagne crayeuse	51265
GERMINON	Champagne crayeuse	51268
GIZAUCOURT	Champagne crayeuse	51274
GLANNES	Champagne crayeuse	51275
GOURGANÇON	Champagne crayeuse	51276
GRANGES-SUR-AUBE	Champagne crayeuse	51279
GRATREUIL	Champagne crayeuse	51280
GUEUX	Champagne crayeuse	51282
HANS	Champagne crayeuse	51283
HAUSSIMONT	Champagne crayeuse	51285
HERPONT	Champagne crayeuse	51292
HEUTRÉGIVILLE	Champagne crayeuse	51293
HUIRON	Champagne crayeuse	51295
HUMBAUVILLE	Champagne crayeuse	51296
ISLES-SUR-SUIPPE	Champagne crayeuse	51299
ISSE	Champagne crayeuse	51301
JÂLONS	Champagne crayeuse	51303
JONCHERY-SUR-SUIPPE	Champagne crayeuse	51307
JUVIGNY	Champagne crayeuse	51312
L'ÉPINE	Champagne crayeuse	51231
LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE	Champagne crayeuse	51103
LA CHAPELLE-FELCOURT	Champagne crayeuse	51126
LA CHAPELLE-LASSON	Champagne crayeuse	51127
LA CHAUSSÉE-SUR-MARNE	Champagne crayeuse	51141
LA CHEPPE	Champagne crayeuse	51147
LA CROIX-EN-CHAMPAGNE	Champagne crayeuse	51197
LA VEUVE	Champagne crayeuse	51617
LAVAL-SUR-TOURBE	Champagne crayeuse	51317
LAVANNES	Champagne crayeuse	51318
LE FRESNE	Champagne crayeuse	51260
LE MEIX-TIERCELIN	Champagne crayeuse	51361

Commune	Zonage Liste des plantes à retenir	Code INSEE
LE MESNIL-SUR-OGER	Champagne crayeuse	51367
LENHARRÉE	Champagne crayeuse	51319
LES GRANDES-LOGES	Champagne crayeuse	51278
LES ISTRES-ET-BURY	Champagne crayeuse	51302
LES MESNEUX	Champagne crayeuse	51365
LES PETITES-LOGES	Champagne crayeuse	51428
LES RIVIÈRES-HENRUEL	Champagne crayeuse	51463
LIGNON	Champagne crayeuse	51322
LINTHELLES	Champagne crayeuse	51323
LINTHES	Champagne crayeuse	51324
LISSE-EN-CHAMPAGNE	Champagne crayeuse	51325
LIVRY-LOUVERCY	Champagne crayeuse	51326
LOISY-SUR-MARNE	Champagne crayeuse	51328
LOIVRE	Champagne crayeuse	51329
LUDES	Champagne crayeuse	51333
MAFFRÉCOURT	Champagne crayeuse	51336
MAGENTA	Champagne crayeuse	51663
MAILLY-CHAMPAGNE	Champagne crayeuse	51338
MAIRY-SUR-MARNE	Champagne crayeuse	51339
MAISONS-EN-CHAMPAGNE	Champagne crayeuse	51340
MANCY	Champagne crayeuse	51342
MARCILLY-SUR-SEINE	Champagne crayeuse	51343
MARDEUIL	Champagne crayeuse	51344
MARIGNY	Champagne crayeuse	51351
MARSANGIS	Champagne crayeuse	51353
MARSON	Champagne crayeuse	51354
MASSIGES	Champagne crayeuse	51355
MATOUQUES	Champagne crayeuse	51357
MERFY	Champagne crayeuse	51362
MERLAUT	Champagne crayeuse	51363
MINAUCOURT-LE-MESNIL-LÈS-HURLUS	Champagne crayeuse	51368
MOIVRE	Champagne crayeuse	51371
MONCETZ-LONGEVAS	Champagne crayeuse	51372
MONTBRÉ	Champagne crayeuse	51375
MONTÉPREUX	Champagne crayeuse	51377
MONTGENOST	Champagne crayeuse	51376
MONTHELON	Champagne crayeuse	51378
MOURMELON-LE-GRAND	Champagne crayeuse	51388
MOURMELON-LE-PETIT	Champagne crayeuse	51389
MOUSSY	Champagne crayeuse	51390
NOGENT-L'ABBESSE	Champagne crayeuse	51403
NOIRLIEU	Champagne crayeuse	51404
NUISEMENT-SUR-COOLE	Champagne crayeuse	51409
OGNES	Champagne crayeuse	51412
OIRY	Champagne crayeuse	51413
OMEY	Champagne crayeuse	51415
ORMES	Champagne crayeuse	51418
OYES	Champagne crayeuse	51421
PÉAS	Champagne crayeuse	51426

Commune	Zonage Liste des plantes à retenir	Code INSEE
PIERRE-MORAINS	Champagne crayeuse	51430
PIERRY	Champagne crayeuse	51431
PLEURS	Champagne crayeuse	51432
PLIVOT	Champagne crayeuse	51434
POCANCY	Champagne crayeuse	51435
POGNY	Champagne crayeuse	51436
POIX	Champagne crayeuse	51438
POMACLE	Champagne crayeuse	51439
PONTFAVERGER-MORONVILLIERS	Champagne crayeuse	51440
POTANGIS	Champagne crayeuse	51443
PRINGY	Champagne crayeuse	51446
PROSNES	Champagne crayeuse	51447
PRUNAY	Champagne crayeuse	51449
PUISIEULX	Champagne crayeuse	51450
QUEUDES	Champagne crayeuse	51451
RAPSÉCOURT	Champagne crayeuse	51452
RECY	Champagne crayeuse	51453
REIMS	Champagne crayeuse	51454
REMICOURT	Champagne crayeuse	51456
REUVES	Champagne crayeuse	51458
RILLY-LA-MONTAGNE	Champagne crayeuse	51461
ROUFFY	Champagne crayeuse	51469
ROUVROY-RIPONT	Champagne crayeuse	51470
SAINT-AMAND-SUR-FION	Champagne crayeuse	51472
SAINT-BRICE-COURCELLES	Champagne crayeuse	51474
SAINT-CHÉRON	Champagne crayeuse	51475
SAINT-ÉTIENNE-AU-TEMPLE	Champagne crayeuse	51476
SAINT-ÉTIENNE-SUR-SUIPPE	Champagne crayeuse	51477
SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	Champagne crayeuse	51482
SAINT-GIPlateau de la BrieN	Champagne crayeuse	51483
SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE	Champagne crayeuse	51485
SAINT-HILAIRE-LE-GRAND	Champagne crayeuse	51486
SAINT-HILAIRE-LE-PETIT	Champagne crayeuse	51487
SAINT-JEAN-DEVANT-POSSESSE	Champagne crayeuse	51489
SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE	Champagne crayeuse	51490
SAINT-JEAN-SUR-TOURBE	Champagne crayeuse	51491
SAINT-JUST-SAUVAGE	Champagne crayeuse	51492
SAINT-LÉONARD	Champagne crayeuse	51493
SAINT-LOUP	Champagne crayeuse	51495
SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE	Champagne crayeuse	51496
SAINT-MARD-LÈS-ROUFFY	Champagne crayeuse	51499
SAINT-MARD-SUR-AUVE	Champagne crayeuse	51498
SAINT-MARD-SUR-LE-MONT	Champagne crayeuse	51500
SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS	Champagne crayeuse	51502
SAINT-MARTIN-L'HEUREUX	Champagne crayeuse	51503
SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRÉ	Champagne crayeuse	51504
SAINT-MASMES	Champagne crayeuse	51505
SAINT-MEMMIE	Champagne crayeuse	51506
SAINT-OUEN-DOMPROT	Champagne crayeuse	51508

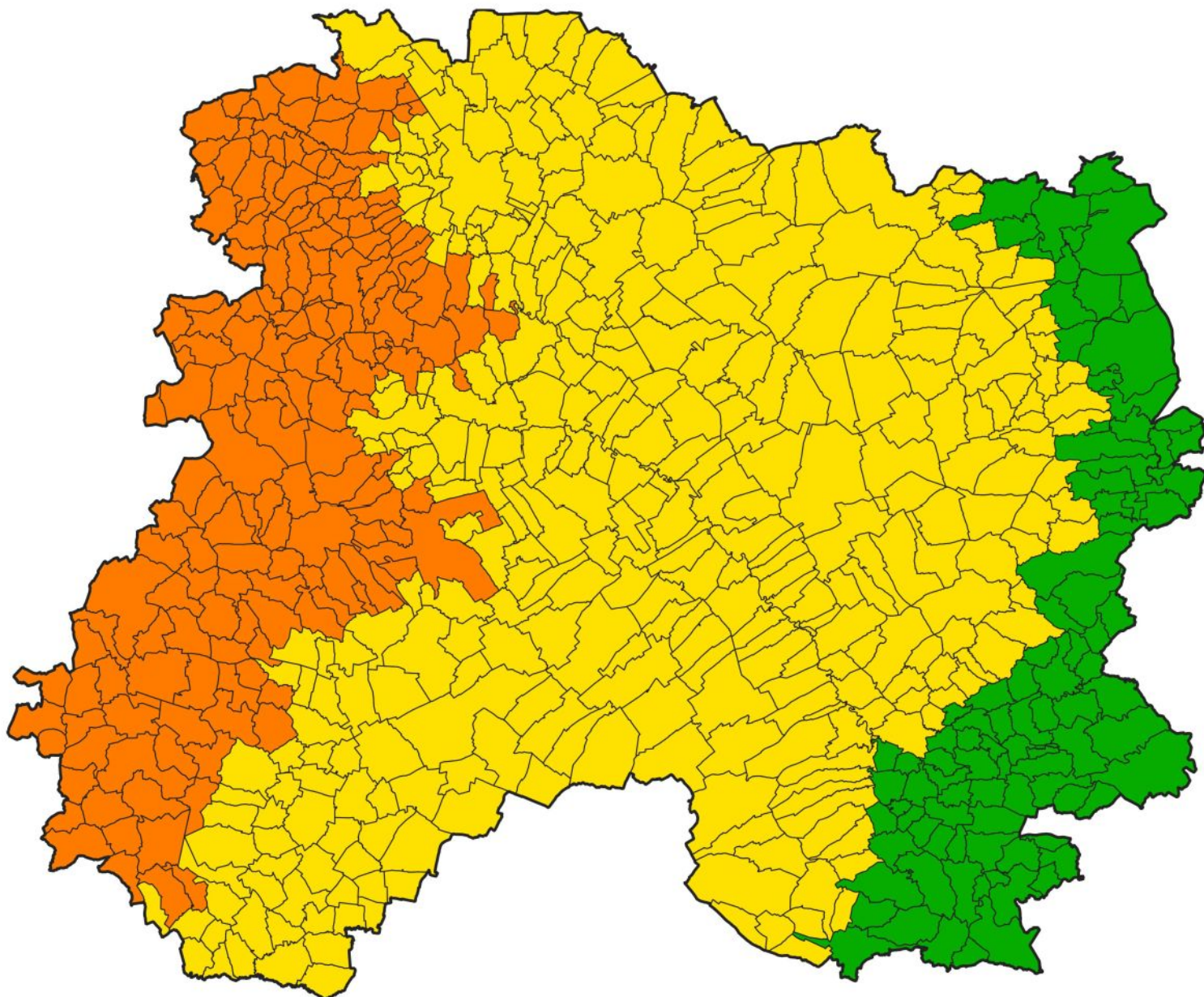
Commune	Zonage Liste des plantes à retenir	Code INSEE
SAINT-PIERRE	Champagne crayeuse	51509
SAINT-QUENTIN-LE-VERGER	Champagne crayeuse	51511
SAINT-QUENTIN-LES-MARAIS	Champagne crayeuse	51510
SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE	Champagne crayeuse	51512
SAINT-REMY-SOUS-BROYES	Champagne crayeuse	51514
SAINT-REMY-SUR-BUSSY	Champagne crayeuse	51515
SAINT-SATURNIN	Champagne crayeuse	51516
SAINT-SOUPLET-SUR-PY	Champagne crayeuse	51517
SAINT-THIERRY	Champagne crayeuse	51518
SAINT-UTIN	Champagne crayeuse	51520
SAINTE-MARIE-À-PY	Champagne crayeuse	51501
SARON-SUR-AUBE	Champagne crayeuse	51524
SARRY	Champagne crayeuse	51525
SAUDOY	Champagne crayeuse	51526
SELLES	Champagne crayeuse	51529
SEPT-SAULX	Champagne crayeuse	51530
SÉZANNE	Champagne crayeuse	51535
SILLERY	Champagne crayeuse	51536
SOGNY-AUX-MOULINS	Champagne crayeuse	51538
SOMME-BIONNE	Champagne crayeuse	51543
SOMME-SUIPPE	Champagne crayeuse	51546
SOMME-TOURBE	Champagne crayeuse	51547
SOMME-VESLE	Champagne crayeuse	51548
SOMME-YÈVRE	Champagne crayeuse	51549
SOMMEPY-TAHURE	Champagne crayeuse	51544
SOMMESOUS	Champagne crayeuse	51545
SOMPUIS	Champagne crayeuse	51550
SOMSOIS	Champagne crayeuse	51551
SONGY	Champagne crayeuse	51552
SOUAIN-PERTHES-LÈS-HURLUS	Champagne crayeuse	51553
SOUDÉ	Champagne crayeuse	51555
SOUDRON	Champagne crayeuse	51556
SOULANGES	Champagne crayeuse	51557
SUIPPES	Champagne crayeuse	51559
TAISSY	Champagne crayeuse	51562
THAAS	Champagne crayeuse	51565
THIBIE	Champagne crayeuse	51566
THILLOIS	Champagne crayeuse	51569
TILLOY-ET-BELLAY	Champagne crayeuse	51572
TINQUEUX	Champagne crayeuse	51573
TOGNY-AUX-BŒUFS	Champagne crayeuse	51574
TOURS-SUR-MARNE	Champagne crayeuse	51576
TRÉCON	Champagne crayeuse	51578
TRÉPAIL	Champagne crayeuse	51580
TROIS-PUITS	Champagne crayeuse	51584
VADENAY	Champagne crayeuse	51587
VAL DE LIVRE	Champagne crayeuse	51564
VAL-DE-VESLE	Champagne crayeuse	51571
VAL-DE-VIÈRE	Champagne crayeuse	51218

Commune	Zonage Liste des plantes à retenir	Code INSEE
VAL-DES-MARAIS	Champagne crayeuse	51158
VALMY	Champagne crayeuse	51588
VANAULT-LE-CHÂTEL	Champagne crayeuse	51589
VANAULT-LES-DAMES	Champagne crayeuse	51590
VASSIMONT-ET-CHAPELAINE	Champagne crayeuse	51594
VATRY	Champagne crayeuse	51595
VAUDEMANGE	Champagne crayeuse	51599
VAUDESINCOURT	Champagne crayeuse	51600
VAVRAY-LE-GRAND	Champagne crayeuse	51601
VAVRAY-LE-PETIT	Champagne crayeuse	51602
VÉLYE	Champagne crayeuse	51603
VERT-TOULON	Champagne crayeuse	51611
VERZENAY	Champagne crayeuse	51613
VERZY	Champagne crayeuse	51614
VÉSIGNEUL-SUR-MARNE	Champagne crayeuse	51616
VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY	Champagne crayeuse	51627
VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLEVOTTE	Champagne crayeuse	51628
VILLERS-AUX-NŒUDS	Champagne crayeuse	51631
VILLERS-LE-CHÂTEAU	Champagne crayeuse	51634
VILLERS-MARMERY	Champagne crayeuse	51636
VILLESENEUX	Champagne crayeuse	51638
VILLEVENARD	Champagne crayeuse	51641
VILLIERS-AUX-CORNEILLES	Champagne crayeuse	51642
VINAY	Champagne crayeuse	51643
VINDEY	Champagne crayeuse	51645
VIRGINY	Champagne crayeuse	51646
VITRY-EN-PERTHOIS	Champagne crayeuse	51647
VITRY-LA-VILLE	Champagne crayeuse	51648
VOILEMONT	Champagne crayeuse	51650
VOUARCES	Champagne crayeuse	51652
VOUZY	Champagne crayeuse	51655
VRAUX	Champagne crayeuse	51656
WARGEMOULIN-HURLUS	Champagne crayeuse	51659
WARMERIVILLE	Champagne crayeuse	51660
WITRY-LÈS-REIMS	Champagne crayeuse	51662
ALLIANCELLES	Champagne humide	51006
AMPlateau de la BrieRES	Champagne humide	51008
ARRIGNY	Champagne humide	51016
ARZILLIÈRES-NEUVILLE	Champagne humide	51017
BELVAL-EN-ARGONNE	Champagne humide	51047
BETTANCOURT-LA-LONGUE	Champagne humide	51057
BIGNICOURT-SUR-MARNE	Champagne humide	51059
BIGNICOURT-SUR-SAULX	Champagne humide	51060
BINARVILLE	Champagne humide	51062
BLAISE-SOUS-ARZILLIÈRES	Champagne humide	51066
BLESME	Champagne humide	51068
BRANDONVILLERS	Champagne humide	51080
BRUSSON	Champagne humide	51094
CERNAY-EN-DORMOIS	Champagne humide	51104




Commune	Zonage Liste des plantes à retenir	Code INSEE
CHARMONT	Champagne humide	51130
CHÂTILLON-SUR-BROUÉ	Champagne humide	51135
CHÂTRICES	Champagne humide	51138
CHAUDEFONTAINE	Champagne humide	51139
CHEMINON	Champagne humide	51144
CLOYES-SUR-MARNE	Champagne humide	51156
DOMPREMY	Champagne humide	51215
DROSNAV	Champagne humide	51219
ÉCLAIRES	Champagne humide	51222
ÉCOLLEMONT	Champagne humide	51223
ÉCRIENNES	Champagne humide	51224
ÉTREPY	Champagne humide	51240
FAVRESSE	Champagne humide	51246
FLORENT-EN-ARGONNE	Champagne humide	51253
FRIGNICOURT	Champagne humide	51262
GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT	Champagne humide	51269
GIGNY-BUSSY	Champagne humide	51270
GIVRY-EN-ARGONNE	Champagne humide	51272
HAUSSIGNÉMONT	Champagne humide	51284
HAUTEVILLE	Champagne humide	51286
HEILTZ-L'ÉVÊQUE	Champagne humide	51290
HEILTZ-LE-HUTIER	Champagne humide	51288
HEILTZ-LE-MAURUPT	Champagne humide	51289
ISLE-SUR-MARNE	Champagne humide	51300
JUSSECOURT-MINECOURT	Champagne humide	51311
LA NEUVILLE-AU-PONT	Champagne humide	51399
LA NEUVILLE-AUX-BOIS	Champagne humide	51397
LANDRICOURT	Champagne humide	51315
LARZICOURT	Champagne humide	51316
LE BUISSON	Champagne humide	51095
LE CHÂTELIER	Champagne humide	51133
LE CHEMIN	Champagne humide	51143
LE VIEIL-DAMPIERRE	Champagne humide	51619
LES CHARMONTOIS	Champagne humide	51132
LUXÉMONT-ET-VILLOTTE	Champagne humide	51334
MALMY	Champagne humide	51341
MARGERIE-HANCOURT	Champagne humide	51349
MAROLLES	Champagne humide	51352
MATIGNICOURT-GONCOURT	Champagne humide	51356
MAURUPT-LE-MONTOIS	Champagne humide	51358
MOIREMONT	Champagne humide	51370
MONCETZ-L'ABBAYE	Champagne humide	51373
NORROIS	Champagne humide	51406
ORCONTE	Champagne humide	51417
OUTINES	Champagne humide	51419
OUTREPONT	Champagne humide	51420
PARGNY-SUR-SAULX	Champagne humide	51423
PASSAVANT-EN-ARGONNE	Champagne humide	51424
PLICHANCOURT	Champagne humide	51433

Commune	Zonage Liste des plantes à retenir	Code INSEE
PONTHION	Champagne humide	51441
POSSESSE	Champagne humide	51442
REIMS-LA-BRÛLÉE	Champagne humide	51455
SAINT-EULIEN	Champagne humide	51478
SAINT-LUMIER-LA-POPULEUSE	Champagne humide	51497
SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT-SAINT-GENEST-ET-ISSON	Champagne humide	51513
SAINT-THOMAS-EN-ARGONNE	Champagne humide	51519
SAINT-VRAIN	Champagne humide	51521
SAINTE-MARIE-DU-LAC-NUISEMENT	Champagne humide	51277
SAINTE-MENEHOULD	Champagne humide	51507
SAPIGNICOURT	Champagne humide	51522
SCRUPT	Champagne humide	51528
SERMAIZE-LES-BAINS	Champagne humide	51531
SERVON-MELZICOURT	Champagne humide	51533
SIVRY-ANTE	Champagne humide	51537
SOGNY-EN-L'ANGLE	Champagne humide	51539
THIÉBLEMONT-FARÉMONT	Champagne humide	51567
TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE	Champagne humide	51583
VAUCLERC	Champagne humide	51598
VERNANCOURT	Champagne humide	51608
VERRIÈRES	Champagne humide	51610
VIENNE-LA-VILLE	Champagne humide	51620
VIENNE-LE-CHÂTEAU	Champagne humide	51621
VILLE-SUR-TOURBE	Champagne humide	51640
VILLERS-EN-ARGONNE	Champagne humide	51632
VILLERS-LE-SEC	Champagne humide	51635
VITRY-LE-FRANÇOIS	Champagne humide	51649
VOUILLERS	Champagne humide	51654
VROIL	Champagne humide	51658

Périmètre : Intégralité du territoire du département de la Marne



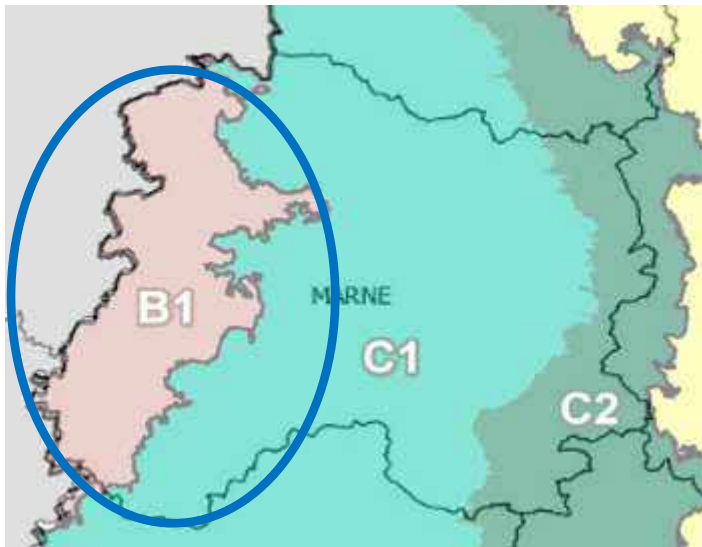
Légende :

-  Champagne crayeuse
-  Champagne humide
-  Plateau de la Brie

Zones naturelles de la Marne permettant de définir la liste des plantes indicatrices de l'équilibre agro-écologique dans le cadre de la mise en oeuvre de la MAEC Systèmes Herbagers (GE_51XH_PRA2)

Pour le classement des communes, se référer à l'annexe de la notice de la MAEC

Synthèse des plantes indicatrices d'un bon état des prairies PLATEAU DE BRIE - MAE "Systèmes Herbagers" Marne 2024



[Anthenay](#)
[Aougny](#)
[Arcis-le-Ponsart](#)
[Aubilly](#)
[Bannay](#)
[Baslieux-lès-Fismes](#)
[Baslieux-sous-Châtillon](#)
[Baye](#)
[Beaunay](#)
[Belval-sous-Châtillon](#)
[Bergères-sous-Montmirail](#)
[Bethon](#)
[Blancs-Coteaux](#)
[Bligny](#)
[Boissy-le-Repos](#)
[Bouchy-Saint-Genest](#)
[Bouilly](#)
[Bouleuse](#)
[Boursault](#)
[Bouvancourt](#)
[Branscourt](#)
[Breuil-sur-Vesle](#)
[Brouillet](#)
[Broyes](#)
[Brugny-Vaudancourt](#)
[Chaltrait](#)
[Chambrecy](#)
[Chamery](#)
[Champaubert](#)
[Champguyon](#)
[Champillon](#)
[Champlat-et-Boujacourt](#)
[Champvoisy](#)
[Chantemerle](#)
[Charleville](#)
[Châtillon-sur-Marne](#)
[Châtillon-sur-Morin](#)
[Chaumuzy](#)
[Chavot-Courcourt](#)
[Chenay](#)
[Chigny-les-Roses](#)
[Cœur-de-la-Vallée](#)
[Congy](#)
[Corfélix](#)
[Cormoyeux](#)
[Corribert](#)
[Corrobert](#)
[Coulommes-la-Montagne](#)
[Courcelles-Sapicourt](#)
[Courgivaux](#)
[Courlondon](#)
[Courmas](#)
[Courtagnon](#)
[Courthiézy](#)
[Courville](#)
[Crugny](#)
[Cuchery](#)
[Cuisles](#)
[Damery](#)
[Dormans](#)
[Écueil](#)
[Escardes](#)
[Esternay](#)
[Étoges](#)
[Faverolles-et-Coëmy](#)
[Fèrebrianges](#)
[Festigny](#)
[Fismes](#)
[Fleury-la-Rivière](#)
[Fromentières](#)

[Germaine](#)
[Germigny](#)
[Givry-lès-Loisy](#)
[Grauves](#)
[Hautvillers](#)
[Hermonville](#)
[Hourges](#)
[Igny-Comblizy](#)
[Janvilliers](#)
[Janvry](#)
[Joiselle](#)
[Jonchery-sur-Vesle](#)
[Jonquery](#)
[Jouy-lès-Reims](#)
[La Caure](#)
[La Chapelle-sous-Orbais](#)
[La Forestière](#)
[La Neuville-aux-Larris](#)
[La Noue](#)
[La Villeneuve-lès-Charleville](#)
[La Ville-sous-Orbais](#)
[Lachy](#)
[Lagery](#)
[Le Baizil](#)
[Le Breuil](#)
[Le Gault-Soigny](#)
[Le Meix-Saint-Epoing](#)
[Le Thout-Trosnay](#)
[Le Vézier](#)
[Les Essarts-lès-Sézanne](#)
[Les Essarts-le-Vicomte](#)
[Leuvrigny](#)
[Lhéry](#)
[Loisy-en-Brie](#)
[Magneux](#)
[Mareuil-en-Brie](#)
[Mareuil-le-Port](#)
[Marfaux](#)
[Margny](#)
[Mécringes](#)
[Méry-Prémecy](#)
[Mœurs-Verdey](#)
[Mondement-Montgivroux](#)
[Montigny-sur-Vesle](#)
[Montmirail](#)
[Montmort-Lucy](#)
[Mont-sur-Courville](#)
[Morangis](#)
[Morsains](#)
[Moslins](#)
[Muizon](#)
[Mutigny](#)
[Nanteuil-la-Forêt](#)
[Nesle-la-Reposte](#)
[Nesle-le-Repons](#)
[Neuvy](#)
[Œuilly](#)
[Olizy](#)
[Orbais-l'Abbaye](#)
[Pargny-lès-Reims](#)
[Passy-Grigny](#)
[Pévy](#)
[Poilly](#)
[Pouillon](#)
[Pourcy](#)
[Prouilly](#)
[Réveillon](#)
[Rieux](#)
[Romain](#)
[Romery](#)

[Romigny](#)
[Rosnay](#)
[Sacy](#)
[Saint-Bon](#)
[Sainte-Gemme](#)
[Saint-Euphraise-et-Clairizet](#)
[Saint-Gilles](#)
[Saint-Imoges](#)
[Saint-Martin-d'Ablois](#)
[Sarcy](#)
[Savigny-sur-Ardres](#)
[Sermiers](#)
[Serzy-et-Prin](#)
[Soizy-aux-Bois](#)
[Soulières](#)
[Suizy-le-Franc](#)
[Talus-Saint-Prix](#)
[Thil](#)
[Tramery](#)
[Tréfol](#)
[Treslon](#)
[Trigny](#)
[Troissy](#)
[Unchair](#)
[Vandeuil](#)
[Vandières](#)
[Vauchamps](#)
[Vauciennes](#)
[Ventelay](#)
[Venteuil](#)
[Verdon](#)
[Verneuil](#)
[Ville-Dommange](#)
[Ville-en-Selve](#)
[Ville-en-Tardenois](#)
[Villeneuve-la-Lionne](#)
[Villers-Allerand](#)
[Villers-aux-Bois](#)
[Villers-Franqueux](#)
[Vincelles](#)
[Vrigny](#)

Liste des 20 plantes indicatrices pour la MAEC "Systèmes Herbagers et Pastoraux" - Marne 2024
PLATEAU BRIE

CATEGORIE	Taxons	Période de floraison												
		Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
achillee sternuatoire	Achillea ptarmica								Achillée					
betoine	Betonica officinalis							Bétoine						
campanules	Campanula rapunculus						Campanule							
cardamine des pres	Cardamine pratensis			Cardamine des prés										
colchique	Colchicum autumnale								Colchique					
coucou	Primula veris			Coucou										
gaillets	Galium verum						Galium							
genets	Genista tinctoria						Genets							
gesces	Lathyrus sp.						Gesces							
knauties, scabieuses et succises	Succisa pratensis ; Knautia arvensis								scabieuse					
lotiers	Lotus pedunculatus						Lotiers							
myosotis	Myosotis scorpioides (Groupe)						Myosotis							
œillets, silenes	Lychnis flos-cuculi						Œillet lychnis							
orchidees	Ophrys fuciflora ; Orchis militaris						Orchidées							
piloselles, porcelles	Pilosella lactucella ; Pilosella officinarum ; Hypochaeris radicata						Piloselles porcelles							
polygales	Polygala vulgaris						Polygale							
renoncle flammette	Ranunculus flammula						Renoncle flammette							
rhinanthes et pediculaires	Rhinanthus sp. ; Pedicularis sylvatica					Rhinantes et pédiculaires								
stellaires	Stellaria graminea						Stellaires							
vesce	Vicia cracca						vesce cracca							

Synthèse des plantes indicatrices d'un bon état des prairies MAE "Systèmes Herbagers" Marne 2024 - PLATEAU DE BRIE



Contacts :
CA51 - GRIMAL Evelyne - 06 75 21 22 58
CBN - RECHER Teddy - 03 26 65 28 24

Nom usuel :	Achillée sternuatoire
Nom scientifique :	Achillea ptarmica
Photos	



Caractères distinctifs :

1969 Achillea ptarmica L. Herbe à éternuer

- Plante vivace à racine rampante
- tige de 3-6 dm; dressée, raide, rameuse supérieurement, striée, glabre ou pubescente dans le haut
- feuilles raides, glabres ou presque glabres, non ponctuées, sessiles, très allongées, linéaires-lancéolées, régulièrement atténuées de la base au sommet, aiguës, très finement dentées en scie, à dents très rapprochées, mucronées, cartilagineuses
- involucre hémisphérique, velu, à écailles pourvues d'une marge bleuâtre
- capitules larges de 15 mm de diamètre environ, longuement pédonnés en corymbe lâche
- fleurs blanches, à ligules égalant au moins la longueur de l'involucre.

Phytoécologie



Nom usuel :	Bétoine
Nom scientifique :	Betonica officinalis (= stachys officinalis)
Photos	



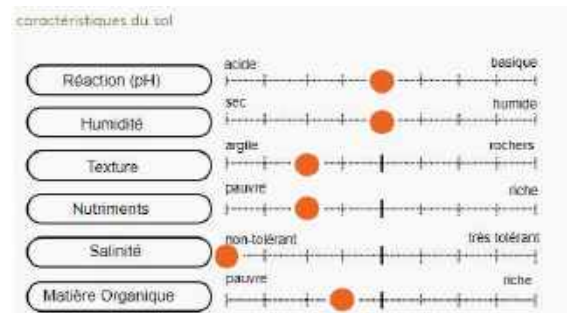
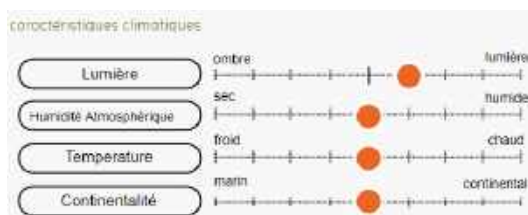
Caractères distinctifs :

2941 *Betonica officinalis*

Synonymes STACHYS OFFICINALIS Trev.

- Plante vivace de 20-60 cm, velue au moins à la base, dressée ou ascendante
- feuilles pétiolées, oblongues en coeur, fortement nervées-réticulées, régulièrement crénelées; vertes, velues ou glabres, les florales inférieures réduites et n'égalant pas la moitié de l'épi
- fleurs purpurines, en épi compact ou interrompu
- calice tubuleux en cloche, velu ou glabrescent, faiblement nervé, à dents lancéolées-aristées, à peine ou le double plus courtes que le tube
- corolle d'environ 18 mm, à tube saillant, sans anneau de poils, à lèvre supérieure entière, pubescente, dépassant beaucoup les étamines.

Phytoécologie



Nom usuel :	Campanules
Nom scientifique :	Campanula Rapunculus
Image :	

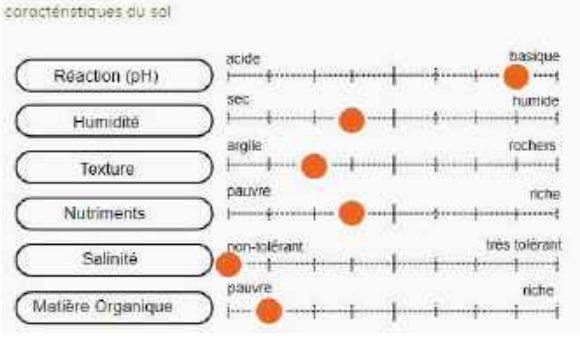
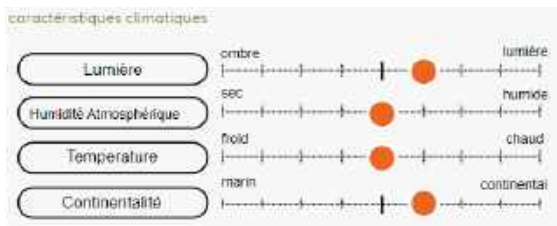


Caractères distinctifs :

2357 Campanula rapunculus L. Raiponce

- Plante bisannuelle de 40-80 cm, velue et un peu rude, à racine charnue, en fuseau
- tige effilée, simple ou rameuse au sommet, peu feuillée
- feuilles inférieures oblongues, ondulées-crênelées, atténuées en pétiole, pubescentes ou glabres
- fleurs bleues, nombreuses, en grappes longues et étroites munies à la base de rameaux courts et dressés
- calice glabre, à lobes linéaires, égalant le milieu de la corolle
- celle-ci moyenne (à peine 2 cm), glabre, plus longue que large, divisée jusqu'au tiers, à lobes lancéolés, peu étalés
- capsule dressée.

Phytoécologie



Nom usuel :	Cardamine des prés
Nom scientifique :	Cardamine pratensis
Image :	

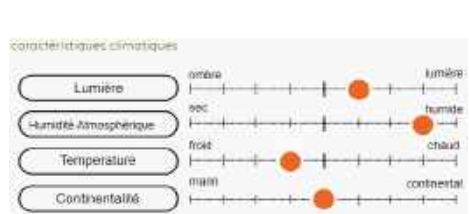


Caractères distinctifs :

244 Cardamine pratensis L. Cressonnette

- Plante vivace, glabre
- souche épaisse, courte, tronquée
- tige de 20-40 cm, simple
- feuilles inférieures lyrées, à folioles ovales-arrondies, les supérieures pennées, à 6-12 folioles presque égales, lancéolées, entières
- fleurs libacées, rarement blanches, grandes
- pétales étalés, 3 fois plus longs que le calice
- anthères jaunes
- grappe fructifère assez longue, à pédicelles étalés-dressés, un peu plus courts que les siliques
- siliques étalées-dressées, étroites, à bords relevés
- graines non alées
- funicules filiformes.

Phytoécologie



Nom usuel :	Colchique
Nom scientifique :	Colchicum autumnale
Image :	

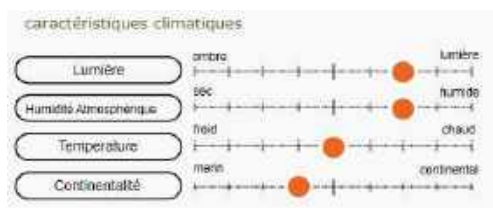


Caractères distinctifs :

3367 Colchicum autumnale L.

- Plante vivace de 10-40 cm, glabre, à bulbe gros comme une noix, à tunique noirâtre
- feuilles dressées, largement lancéolées, un peu pointues, 4 et plus autour du fruit
- fleurs rose lilas, solitaires ou fasciculées par 2-5, grandes
- limbe du péricarpe long de 4-7 cm, à divisions oblongues ou oblongues lancéolées
- les 3 étamines longues insérées plus haut que les 3 courtes
- styles à la fin dépassant longuement les étamines, à stigmates fortement courbés en crochet
- capsule de la grosseur d'une noix, obovale renflée. Varie à floraison printanière (*C. vernum* Schrk., *C. vemale* Hoffm.).

Phytoécologie



Nom usuel :	Coucou
Nom scientifique :	Primula veris
Image :	

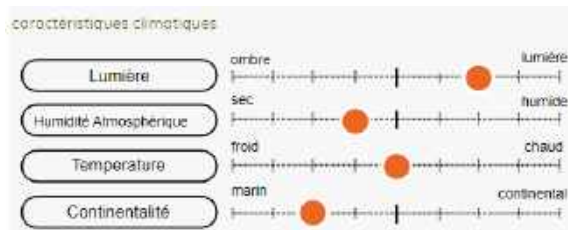


Caractères distinctifs :

2411 Primula officinalis Jacq. Coucou

- Plante vivace de 10-30 cm, à hampes et pédicelles tomenteux, dépassant les feuilles, dressés après la floraison
- feuilles ovales, brusquement contractées en pétiole, inégalement dentées, ridées-réticulées, pubescentes-grisâtres en dessous.
- fleurs d'un jaune vif, avec 5 taches orangées à la base, très odorantes, en ombelles multiflores unilatérales
- calice très renflé, blanchâtre-tomenteux même aux angles, divisé jusqu'au quart en lobes ovales-suborbatus ; corolle à limbe concave, large de 8-12 mm, à gorge plissée
- capsule ovoïde, plus courte que le tube du calice ouvert en cloche.

Phytoécologie



Nom usuel :	Gaillets
Nom scientifique :	Galium verum
Image :	



Caractères distinctifs :

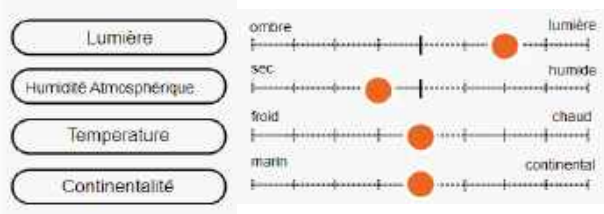
1684 Galium verum L. Caille-lait jaune

- Plante vivace de 20-60 cm, glabre ou pubescente, noirissant en herbier, à souche horizontale épaisse
- tiges raides, dressées ou ascendantes, arrondies, simples ou rameuses
- feuilles verticillées par 8-12, écartées, longues de 1-3 cm, étroitement linéaires, mucronées, à bords enroulés
- fleurs d'un jaune vif, odorantes, nombreuses, en panicule longue, étroite, dressée
- pédicelles fructifères étalés, un peu plus longs que la fleur et le fruit
- corolle à lobes obtus ou subaigus
- fruits petites, glabres et lisses. Varie à tiges basses, couchées, panicule courte (var. littorale)
- fleurs plus grandes, jaunâtres, en panicule longue, plante atteignant 1 mètre (G. eminens G. G.).

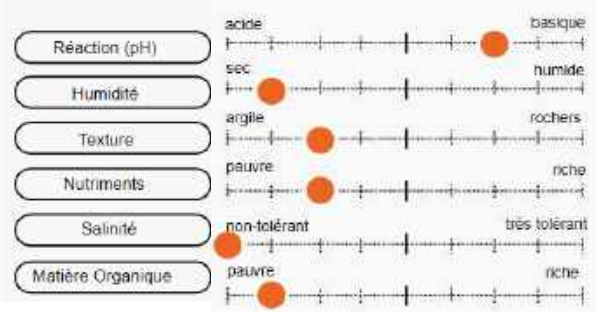
Phytoécologie

Galium verum

caractéristiques climatiques



caractéristiques du sol



Nom usuel :	Genêts
Nom scientifique :	Genista tinctoria
Image :	

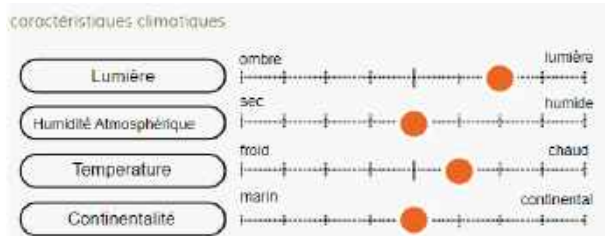


Caractères distinctifs :

773 Genista tinctoria L. Genêt des teinturiers

- Sous-arbrisseau de 30 cm à 1 mètre, non épineux, dressé ou ascendant, vert, glabre ou pubescent
- rameaux cylindriques, striés, tous feuilles
- feuilles simples, lancéolées ou ovales
- stipules en alène
- fleurs solitaires, en grappes terminales feuillées
- calice glabre ou pubescent, à lèvres presque égales, égalant le tube
- étendard glabre égalant la carène
- ailes et carène à la fin déjetées-pendantes
- gousse de 25-30 mm sur 4, linéaire, un peu arquée, non bosselée, glabre, rarement pubescente, à 5-12 graines mates. Plante polymorphe.

Phytoécologie



Nom usuels :	Gesses (Gesces)
Nom scientifique :	Lathyrus sp
Image :	



Mais aussi :

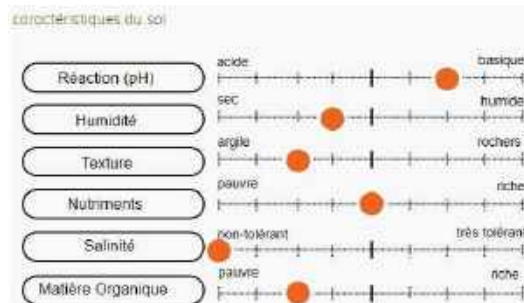


Caractères distinctifs :

1039 *Lathyrus pratensis* L.

- Plante vivace de 30-80 cm, pubescente, à souche rampante
- tiges anguleuses, grimpantes
- feuilles à 1 seule paire de folioles lancéolées-aiguës
- villes rameuses
- stipules grandes, ovales-lancéolées, sagittées
- fleurs jaunes, assez grandes (12-16 mm), 4-10 en grappes lâches plus longues que la feuille.
- calice à dents presque égales, égalant le tube.
- étendard veine de violet
- style droit, non tardu
- gousses courtes, de 20-30 mm sur 5, non stipitées, obliquement veinées, glabres ou pubescentes, noires à la maturité
- hile égalant le 5e du contour de la graine.

Phytoécologie



Nom usuel :	knauties, scabieuses et succises
Nom scientifique :	Succisa pratensis ; Knautia arvensis
Image :	

Succisa pratensis



Knautia arvensis



Caractères distinctifs :

1763 Scabiosa succisa Mors du diable
 Synonymes SUCCISA PRATENSIS Moench.
 - Plante vivace de 30 cm à 1 mètre, glabre ou pubescente, à souche courte, tronquée, sans stolons
 - feuilles toutes entières ou dentées, ovales ou oblongues, les supérieures lancéolées
 - pédoncules pubescents
 - fleurs bleues, rarement roses ou blanches, toutes semblables, non rayonnantes, à 4 lobes égaux
 - têtes florifères hémisphériques, les fructifères globuleuses
 - involucre à folioles sur 2-3 rangs
 - calice très velu, à limbe herbacé, divisé en 4 lobes dressés, ovales-aigus
 - calice terminé par 5 arêtes noirâtres, deux fois plus longues que le limbe du calice.

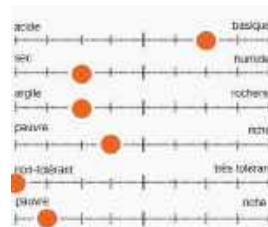
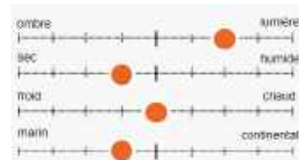
1760 Knautia arvensis Scabieuse
 Synonymes TRICHERA ARVENSIS Schrad.
 - Plante vivace de 20-80 cm, velue, à souche épaisse et oblique
 - feuilles d'un vert terne et grisâtre, les inférieures entières, dentées ou pennatifides, à lobes lancéolés-linéaires, aigus, les moyennes ordinairement pennatiséquées
 - pédoncules non ou peu glanduleux, hérissés de poils longs, entremêlés d'un divot court et crépu
 - fleurs roses ou lilas, les extérieures rayonnantes, en têtes hémisphériques
 - involucre à folioles lancéolées, plus courtes que les fleurs
 - calice à limbe stigité, à 8 dents en arête, égalant les 2/3 de la longueur du calice. Polymorphe.

Phytoécologie

Succisa pratensis



Knautia arvensis



Nom usuels :	Lotiers
Nom scientifique :	Lotus sp.
Image :	



Mais aussi



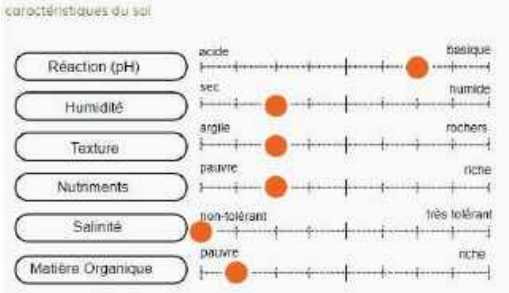
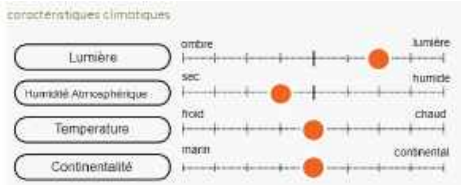
Caractères distinctifs :

937 Lotus corniculatus L.

- Plante vivace de 10-40 cm; glabre ou velue à tous les degrés, à souche dure
- tiges pleines ou à peine creuses, couchées ou ascendantes
- folioles obovales ou oblongues
- stipules ovales
- fleurs jaunes, verdissant par la dessiccation, 3-6 sur des pédoncules bien plus longs que la feuille
- calice en cloche, à dents égales, triangulaires en alène, dressées-conniventes même dans le bouton, égalant le tube
- altes obovales, à bord inférieur fortement courbé
- carène courbée presque à angle droit
- gousse de 20-35 mm, linéaire, un peu épaisse, droite.

Plante polymorphe.

Phytoécologie



Nom usuel :	Myosotis
Nom scientifique :	Mosyotis scorpioïdes (groupe)
Image :	



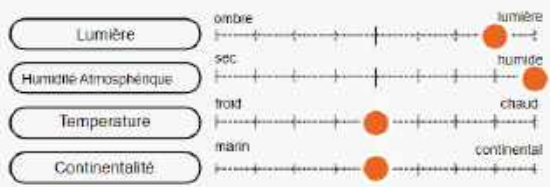
Caractères distinctifs :

2588 Myosotis palustris Roth.

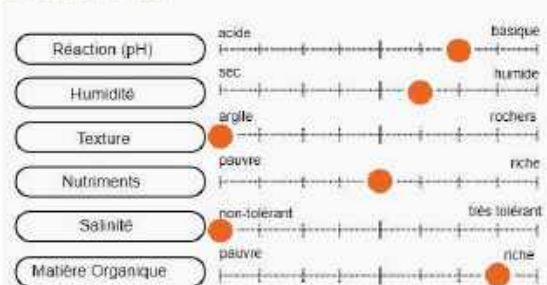
- Plante vivace de 10-60 cm, à poils appliqués ou ceux du bas des tiges étalés
- tige rampante ou stolonifère à la base, ascendante, anguleuse, rameuse
- feuilles oblongues ou lancéolées, à poils rudes appliqués
- fleurs bleues, roses ou blanches, assez grandes, en grappes nues à la fin longues et lâches
- pédicelles fructifères étalés, 1-3 fois plus longs que le calice
- calice à poils appliqués, fendu jusqu'au tiers, ouvert à la maturité
- corolle de 6-8 mm, à limbe plan plus long que le tube, à lobes émarginés
- style dépassant le tube du calice. Varie à tige cylindracée (M. répens Don.)
- ou glabrescente à poils appliqués (M. strigulosa Reich.).

Phytoécologie

caractéristiques climatiques



caractéristiques du sol



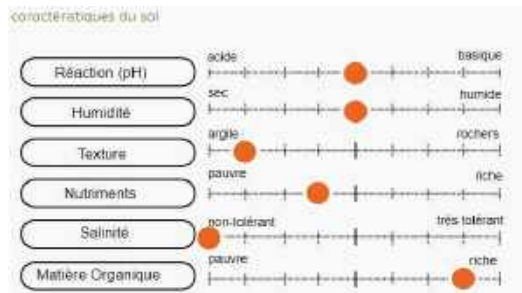
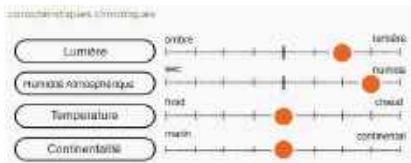
Nom usuels :	Œillets silènes
Nom scientifique :	Lychnis flos-cuculi
Image :	



Caractères distinctifs :

- 5 pétales rose très découpés
- 5 sépales soudés
- 2 verticilles de 5 étamines (5 grandes + 5 petites)
- Tige creuse quadrangulaire
- Feuilles opposées lancéolées

Phytoécologie



Nom usuel :	Orchidées
Nom scientifique :	Ophrys fuciflora ; Orchis militaris
Image :	

Ophrys fuciflora



Orchis militaris



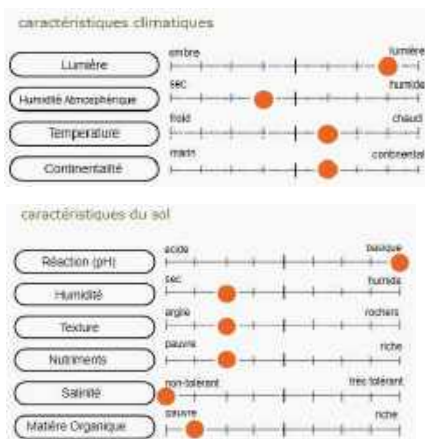
Caractères distinctifs :

3579 Ophrys arachnites
 Synonymes O. FUCIFLORA Reich.
 - Plante vivace de 10-35 cm, glabre, à tubercules subglobuleux
 - feuilles oblongues
 - bractées dépassant l'ovaire
 - fleurs 2-7, en épi lâche
 - divisions extérieures roses, ovales-oblongues, étalées, les 2 intérieures 2-3 fois plus courtes, triangulaires, rosées, poilues
 - labelle plus long que les divisions extérieures, obovale-suborbiculaire, convexe, brun pourpre velouté avec lignes symétriques, muni à la base de 2 gibbosités coniques, entier, tronqué et un peu élargi au sommet, terminé par un appendice courbé en dessus
 - gynostème à bec court.

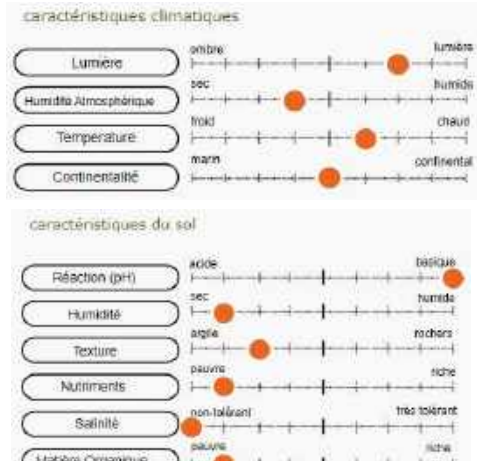
3589 Orchis militaris
 Synonymes O. GALEATA Lamik.
 - Plante vivace de 30-60 cm, glabre, à tubercules ovoïdes entiers
 - feuilles oblongues, vertes
 - fleurs d'un rose cendré ponctué de pourpre, en épi ovale-oblong peu serré
 - bractées bien plus courtes que l'ovaire
 - divisions du périanthe conniventes en casque ovoïde-acuminé, soudées intérieurement
 - labelle trigonite, à lobes latéraux linéaires écartés, le moyen linéaire à la base, puis dilaté en 2 lobules divergents 2-3 fois plus larges et 2 fois plus courts que les lobes latéraux
 - éperon de moitié plus court que l'ovaire.

Phytoécologie

Ophrys fuciflora



Orchis militaris



Nom usuels :	Piloselles, porcelles
Nom scientifique :	Hypochaeris radicata ; Pilosella officinarum
Image :	



Caractères distinctifs :

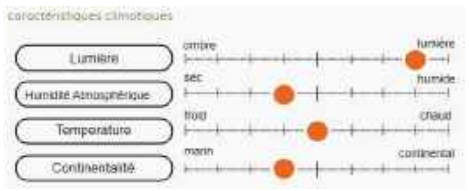
2135 Hypochaeris radicata L.

- Plante vivace à racine épaisse ordinairement à grosses fibres, émettant une tige solitaire ou plusieurs tiges de 3-7 dm, dressées, simples ou peu rameuses, glabres ou un peu hérissées à la base, nues, pourvues d'écaillés herbacées, espacées
- feuilles toutes radicales, étalées en rosette, hispides, oblongues, atténuées à la base, sinuées ou pennatifides à lobes obtus
- capitules assez gros
- involucre à folioles lancéolées, scarieuses sur les bords, glabres ou parfois hérissées sur la nervure, les folioles intérieures plus courtes que les fleurs
- akènes tous longuement atténués en bec, très rarement les extérieurs dépourvus de bec (Var. HETEROCARPA Moris)
- algrette à soies extérieures scabres
- fleurs jaunes.

2230 Hieracium pilosella L. Piloselle Souche

- vivace émettant des stolons allongés, feuilles
- pédoncule radical de 1-3 dm dressé, nu, pubescent, monocéphale
- feuilles entières, oblongues-lancéolées ou oblongues-obovales, blanchâtres-tomenteuses en dessous, hérissées de soies sur les deux faces, toutes en rosette radicale
- involucre à folioles pubescentes, souvent glanduleuses
- capitule médiocre à fleurs jaunes, ligules de la circonférence purpurines en dessous. Varie rarement à feuilles vertes en dessous (var. yirescens Fr.) et à feuilles blanches-farineuses sur les deux faces (var. Incanum DC. - H. velutinum Fr.).

Phytoécologie



Nom usuel :	Polygales
Nom scientifique :	<i>Polygala vulgaris</i>
Image :	



Caractères distinctifs :

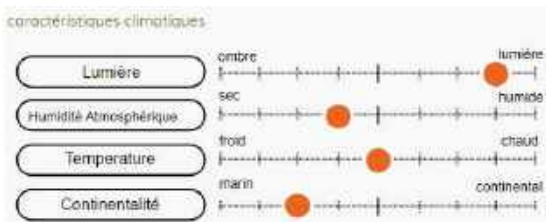
411 Polygala vulgaris L.

- Plante vivace, à souche un peu ligneuse
- tiges de 10-30 cm, dressées ou ascendantes
- feuilles toutes alternes, les inférieures non en rosette, ovales-oblongues, les supérieures plus longues, lancéolées linéaires
- fleurs bleues, roses ou blanches, en grappes terminales
- bractée moyenne égalant ou dépassant le pédicelle
- ailes ovales ou elliptiques, à 3 nervures ramifiées
- capsule plus courte et presque aussi large que les ailes.

Plante très polymorphe. Varie à épi chevelu, les bractées dépassant le jeune bouton, avec fleurs tantôt grandes en grappes lâches (*P. nicaensis* Riss.

- *P. rosea* Desf.), tantôt assez petites en grappes serrées (*P. comosa* Schk.).

Phytoécologie



Nom usuel :	Renoncule flammette
Nom scientifique :	Ranunculus flammula
Image :	

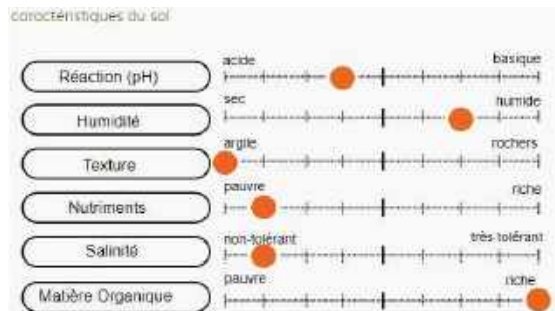
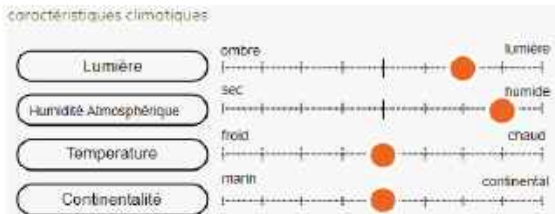


Caractères distinctifs :

22 Ranunculus flammula L. Petite Douve

- Souche vivace, courte, sans stolons
- tige de 10-40 cm, ascendante ou couchée-radicante, creuse, rameuse, glabre
- feuilles glabres, entières ou dentelées les inférieures ovales ou oblongues, longuement pétiolées, les supérieures subsessiles, lancéolées-linéaires, non acuminées
- pédoncules opposés aux feuilles, légèrement sillonnés
- fleurs assez petites, jaunes, longuement pédonculées
- sépales pubescents
- réceptacle glabre
- carpelles en tête globuleuse, renflées, à peine bordés, lisses, à bec très court, étroit, caduc.

Phytoécologie



Nom usuel :	rhinanthes et pediculaires
Nom scientifique :	Rhinanthus sp. ; Pedicularis sylvatica
Image :	

Pedicularis sylvatica

Rhinanthus sp.



Caractères distinctifs :

2778 *Rhinanthus Alectorolophus*

Synonymes: *R. HIRSUTUS* Lamk

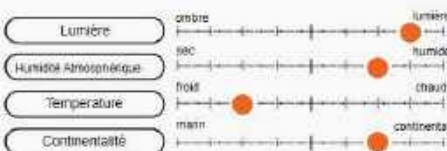
- Plante annuelle de 10-80 cm, velue ou pubescente
- feuilles ovales ou oblongues-lancéolées, crénalées-dentées
- bractées pubescentes, blanchâtres, rhomboides-triangulaires, non prolongées en pointe, dentées, à dents larges, brièvement triangulaires, aliqués, presque égaux
- calice hérissé de longs poils blancs flexueux
- corolle jaune, longue de 15-25 mm, accrescente, à tube un peu courbé, à lèvres rapprochées et à gorge fermée
- dents du casque subconiques, violacées. Varie, dans les Alpes-Maritimes, à lèvre inférieur de la corolle écartée de la supérieur et à gorge ouverte (*R. fasciini* Chab.)

2784 *Pedicularis sylvatica* L.

- Plante bisannuelle ou vivace de 8-25 cm, glabre, à souche émettant une tige centrale simple et dressée, et de nombreuses tiges latérales simples, flexueuses, étalées-diffuses
- feuilles pennatiséquées, à segments crénalés-dentés
- fleurs roses, subsessiles, en grappes feuillées à la fin très longues et lâches
- bractées foliacées, plus courtes que les fleurs
- calice glabre, renflé-tubuleux, à lobes courts, inégaux, incisés-dentés, ciliés aux bords
- corolle glabre, à casque plus long que la lèvre inférieur, à peigne arqué, terminé en bec très court et bidenté, entier en dessous
- capsule obliquement ovale-mucronée, plus courte que le calice.

Phytoécologie

caractéristiques climatiques



caractéristiques du sol



caractéristiques climatiques



caractéristiques du sol



Nom usuel :	Stellaires
Nom scientifique :	Stellaria graminea
Image :	

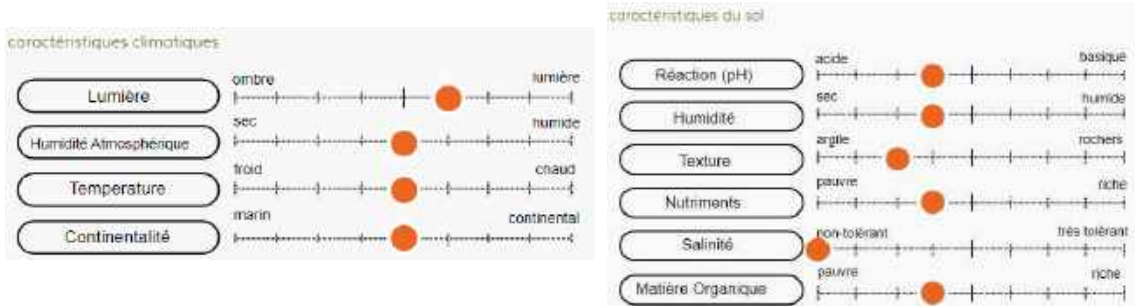


Caractères distinctifs :

553 Stellaria graminea L.

- Plante vivace, glabre et verte, à souche traçante
- tiges de 30-60 cm, quadrangulaires, grêles, faibles, étalées-diffuses
- feuilles sessiles, linéaires-lancéolées, alguës, ciliées à la base
- fleurs assez petites, en cymes terminales lâches, très étalées
- bractées petites, scarieuses, ciliées
- sépales lancéolés-aigus, souvent ciliés, à 3 nervures saillantes
- pétales égalant ou dépassant peu les sépales, divisés jusqu'au delà du milieu en 2 lobes rapprochés
- étamines périgynes
- capsule oblongue, d'un tiers plus longue que le calice.

Phytoécologie



Nom usuel :	Vesce cracca
Nom scientifique :	Vicia cracca
Image :	



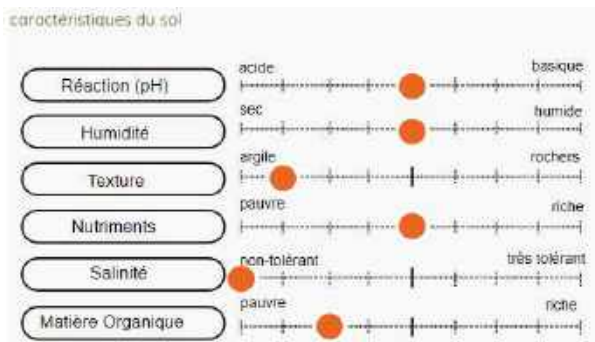
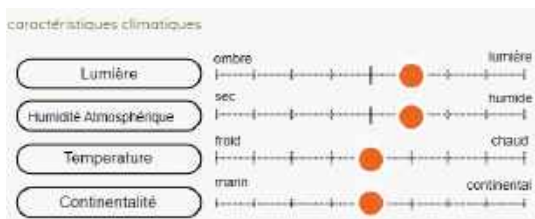
Caractères distinctifs :

1008 Vicia cracca

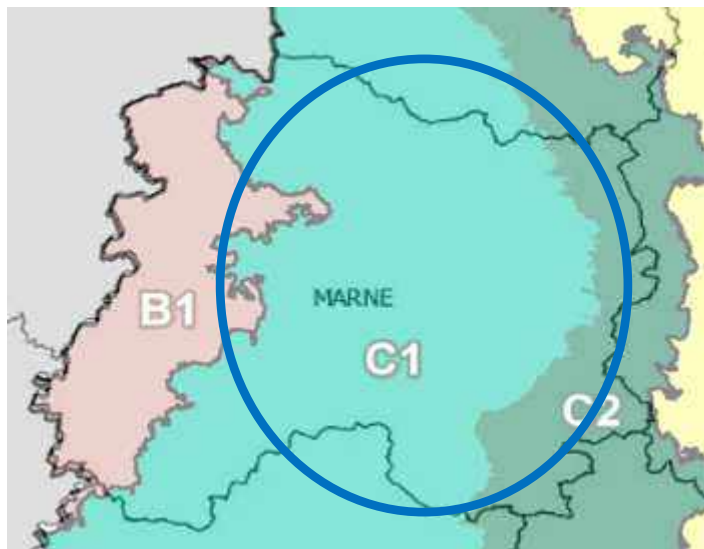
Synonymes CRACCA MAJOR G. G.

- Plante vivace de 1 à 2 mètres, verte, glabrescente ou à poils appliqués
- feuilles à 8-12 paires de folioles
- vrilles rameuses
- stipules entières
- fleurs bleues, courtes (9-12 mm), s'ouvrant successivement de bas en haut, 15-20 en grappes d'abord triangulaires-oblongues, serrées, égalant à peine ou dépassant peu la feuille
- calice non bossu, à dents inégales
- étendard à limbe de même longueur et un peu plus étroit que l'onglet
- gousses de 20-25 mm sur 5-6, glabres, contractées en un pied plus court que le tube du calice
- hile égalant le tiers du contour de la graine. Varie à plante velue-soyeuse, grappes plumeuses avant la floraison (V. incana Thuill., non Vill.).

Phytoécologie



Synthèse des plantes indicatrices d'un bon état des prairies CHAMPAGNE CRAYEUSE - MAE "Systèmes Herbagers" Marne 2024



CHAMPAGNE CRAYEUSE

Ablancourt	Clesles	Isse	Pogny	Sompuis
Aigny	Coizard-Joches	Jâlons	Poix	Somsois
Allemanche-Launay-et-Compertrix	Compertrix	Jonchery-sur-Suippe	Pomacle	Songy
Allemant	Condé-sur-Marne	Juvigny	Pontfaverger-Moronvilliers	Souain-Perthes-lès-Boncourt
Ambonnay	Conflans-sur-Seine	La Celle-sous-Chantemerle	Potangis	Soudé
Anglure	Connantray-Vaufrey	La Chapelle-Felcourt	Pringy	Soudron
Angluzelles-et-Courcelle	Connantre	La Chapelle-Lasson	Prosnes	Soulanges
Argers	Contault	La Chaussée-sur-Marne	Prunay	Suippes
Athis	Coole	La Cheppe	Puisieux	Taissy
Aubérive	Coolus	La Croix-en-Champagne	Queudes	Thaas
Aulnay-l'Aître	Corbeil	La Veuve	Rapsécourt	Thibie
Aulnay-sur-Marne	Cormicy	Laval-sur-Tourbe	Recy	Thillois
Auménancourt	Cormontreuil	Lavannes	Reims	Tilloy-et-Bellay
Auve	Corroy	Le Fresne	Remicourt	Tinquieux
Avenay-Val-d'Or	Coupetz	Le Meix-Tiercelin	Reuves	Togny-aux-Boëuf
Avize	Coupéville	Le Mesnil-sur-Oger	Rilly-la-Montagne	Tours-sur-Marne
Aÿ-Champagne	Courcemain	Lenharrée	Rouffy	Trécon
Baconnes	Courcy	L'Épine	Rouvroy-Ripont	Trépail
Bagneux	Courdemanges	Les Grandes-Loges	Saint-Amand-sur-Fion	Trois-Puits
Bannes	Courjeonnet	Les Istres-et-Bury	Saint-Brice-Courcelles	Vadenay
Barbonne-Fayel	Courtémont	Les Mesneux	Saint-Chéron	Val de Livre
Bassu	Courtisols	Les Petites-Loges	Sainte-Marie-à-Py	Val-des-Marais
Bassuet	Couvrot	Les Rivières-Henrue	Saint-Étienne-au-Temple	Val-de-Vesle
Baudement	Cramant	Lignon	Saint-Étienne-sur-Suippe	Val-de-Vière
Bazancourt	Cuis	Linthelles	Saint-Germain-la-Ville	Valmy
Beaumont-sur-Vesle	Cumières	Linthés	Saint-Gibrien	Vanault-le-Châtel
Beine-Nauroy	Cuperly	Lisse-en-Champagne	Saint-Hilaire-au-Temple	Vanault-les-Dames
Bergères-lès-Vertus	Dampierre-au-Temple	Livry-Louvercy	Saint-Hilaire-le-Grand	Vassimont-et-Chaussy
Berméricourt	Dampierre-le-Château	Loisy-sur-Marne	Saint-Hilaire-le-Petit	Vatry
Berru	Dampierre-sur-Moivre	Loivre	Saint-Jean-devant-Poses	Vaudemange
Berzieux	Dizy	Ludes	Saint-Jean-sur-Moivre	Vaudesincourt
Bétheniville	Dommartin-Dampierre	Maffrécourt	Saint-Jean-sur-Tourbe	Vavray-le-Grand
Bétheny	Dommartin-Lettrée	Magenta	Saint-Just-Sauvage	Vavray-le-Petit
Bezannes	Dommartin-sous-Hans	Mailly-Champagne	Saint-Léonard	Vélye
Billy-le-Grand	Dommartin-Varimont	Mairy-sur-Marne	Saint-Loup	Vert-Toulon
Blacy	Dontrien	Maisons-en-Champagne	Saint-Lumier-en-Champagne	Verzenay
Boult-sur-Suippe	Drouilly	Mancy	Saint-Mard-lès-Rouffy	Verzy
Bourgogne-Fresne	Écurey-le-Repos	Marcilly-sur-Seine	Saint-Mard-sur-Auve	Vésigneul-sur-Marne
Bouy	Écurey-sur-Coole	Mardeuil	Saint-Mard-sur-le-Mont	Villeneuve-Renneviller
Bouzy	Élise-Daucourt	Marigny	Saint-Martin-aux-Champs	Villeneuve-Saint-Éloi
Braux-Sainte-Cohière	Épense	Marsangis	Saint-Martin-l'Heureux	Villers-aux-Noëuds
Braux-Saint-Remy	Épernay	Marson	Saint-Martin-sur-le-Pré	Villers-le-Château
Bréban	Époye	Massiges	Saint-Masmes	Villers-Marmery
Brevéry-sur-Coole	Esclavolles-Lurey	Matougues	Saint-Memmie	Villeseneux
Brimont	Étréchy	Merfy	Saint-Ouen-Domprot	Villevénard
Broussy-le-Grand	Euvy	Merlaut	Saint-Pierre	Villiers-aux-Cornes
Broussy-le-Petit	Fagnières	Minaucourt-le-Mesnil-lès-Clément	Saint-Quentin-les-Marais	Vinay
Bussy-le-Château	Faux-Fresnay	Moivre	Saint-Quentin-le-Verger	Vindey
Bussy-le-Repos	Faux-Vésigneul	Moncetz-Longevas	Saint-Quentin-sur-Coole	Virginny
Bussy-Lettrée	Fère-Champenoise	Montbré	Saint-Remy-sous-Broyes	Vitry-en-Perthois
Caurel	Flavigny	Montéproux	Saint-Remy-sur-Bussy	Vitry-la-Ville
Cauroy-lès-Hermonville	Fontaine-Denis-Nuisy	Montgenost	Saint-Saturnin	Voilemont
Cernay-lès-Reims	Fontaine-en-Dormois	Monthelon	Saint-Souplet-sur-Py	Vouarcès
Cernon	Fontaine-sur-Ay	Mourmelon-le-Grand	Saint-Thierry	Vouzy
Chaintrix-Bierges	Francheville	Mourmelon-le-Petit	Saint-Utin	Vraux
Châlons-en-Champagne	Gaye	Moussy	Saron-sur-Aube	Wargemoulin-Huiron
Châlons-sur-Vesle	Germinon	Nogent-l'Abbesse	Sarry	Warmeriville
Champfleury	Gizaucourt	Noirlieu	Saudoy	Witry-lès-Reims
Champigneul-Champagne	Glannes	Nuisement-sur-Coole	Selles	
Champigny	Gourgançon	Ognes	Sept-Saulx	
Changy	Granges-sur-Aube	Oiry	Sézanne	
Chapelaine	Gratreuil	Omey	Sillery	
Châtelraould-Saint-Loup	Gueux	Ormes	Sogny-aux-Moulins	
Cheniers	Hans	Oyes	Somme-Bionne	
Cheppes-la-Prairie	Haussimont	Péas	Sommepy-Tahure	
Chepy	Herpont	Pierre-Morains	Sommesous	
Cherville	Heutréguville	Pierry	Somme-Suippe	
Chichey	Huiron	Pleurs	Somme-Tourbe	
Chouilly	Humbauville	Pivot	Somme-Vesle	
Clamanges	Isles-sur-Suippe	Pocancy	Somme-Yèvre	

Liste des 20 plantes indicatrices pour la MAEC "Systèmes Herbagers et Pastoraux" - Marne 2024

CHAMPAGNE CRAYEUSE

		Période de floraison											
CATEGORIE	Taxons	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
achillee sternuaire	Achillea ptarmica							Achillée					
campanules	Campanula rotundifolia						Campanule						
cardamine des pres	Cardamine pratensis				Cardamine des prés								
chardons et cirses	Cirsium dissectum ; Cirsium tuberosum ; Carlina vulgaris ; Cirsium acaulon ; Eryngium campestre						Chardons et cirses						
colchique	Colchicum autumnale							Colchique					
coucou	Primula veris				Coucou								
cumins	Silaum silaus ; Dichoropetalum carvifolia					Cumins							
euphraises	Euphrasia sp.				Euphrase								
gaillets	Galium palustre ; Galium verum					Gaillets							
gesces	Lathyrus sp.					Gesces							
inules	Inula salicina ; Inula britannica						Inules						
knauties, scabieuses et succises	Succisa pratensis ; Knautia arvensis ; Scabiosa columbaria						Scabieuse						
lins	Linum sp.				Lins								
lotiers	Hippocrepis comosa ; Lotus sp.					Lotiers							
myosotis	Myosotis scorpioides (Groupe)					Myosotis							
œillets, silenes	Lychnis flos-cuculi					Œillet lychnis							
pimprenelles	Poterium sanguisorba ; Sanguisorba officinalis					Pimprenelles							
sainfoins	Onobrychis viciifolia					Sainfoin							
salsifis/scorzoner	Tragopogon pratensis					Salsifis							
vesce	Vicia cracca					vesce cracca							

Synthèse des plantes indicatrices d'un bon état des prairies MAE "Systèmes Herbagers" Marne 2024 - CHAMPAGNE CRAYEUSE

Contacts :

CA51 - GRIMAL Evelyne - 06 75 21 22 58

CBN - RECHER Teddy - 03 26 65 28 24



Nom usuel :	Achillée sternuatoire
Nom scientifique :	Achillea ptarmica
Photos	

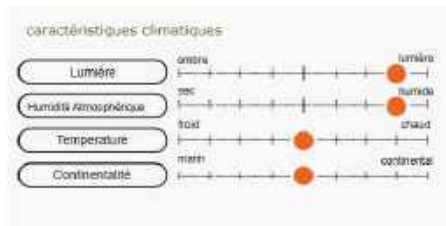


Caractères distinctifs :

1969 Achillea ptarmica L. Herbe à éternuer

- Plante vivace à racine rampante
- tige de 3-6 dm; dressée, raide, rameuse supérieurement, striée, glabre ou pubescente dans le haut
- feuilles raides, glabres ou presque glabres, non ponctuées, sessiles, très allongées, linéaires-lancéolées, régulièrement atténuées de la base au sommet, aiguës, très finement dentées en scie, à dents très rapprochées, mucronées, cartilagineuses
- involucre hémisphérique, velu, à écailles pourvues d'une marge bleuâtre
- capitules larges de 15 mm de diamètre environ, longuement pédonnés en corymbe lâche
- fleurs blanches, à ligules égalant au moins la longueur de l'involucre.

Phytoécologie



Nom usuel :	Campanules
Nom scientifique :	Campanula Rotundifolia (campanule à feuilles rondes)
Image :	

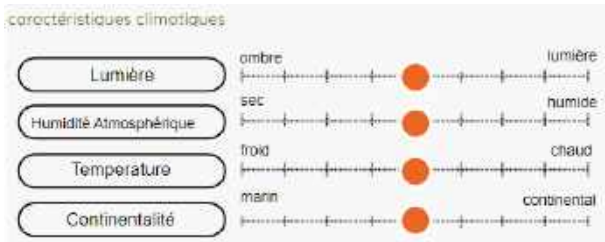


Caractères distinctifs :

2366 Campanula rotundifolia L.

- Plante vivace de 10-50 cm, glabre ou pubérulente, à souche grêle, gazonnante
- tiges grêles, courbées-ascendantes, arrondies, presque nues au sommet
- feuilles radicales (souvent détruites) arrondies en cœur, dentées, les caulinaires inférieures linéaires-lancéolées, entières ou peu dentées, les supérieures linéaires
- fleurs bleues, penchées, peu nombreuses, en grappe ou en panicule lâche
- boutons et pédoncules dressés avant la floraison
- calice à lobes linéaires, dressés ou étalés, égalant le tiers ou la moitié de la corolle
- celle-ci de 1-2 cm, en cloche large, à lobes étalés
- capsule penchée.

Phytoécologie



Nom usuel :	Cardamine des prés
Nom scientifique :	Cardamine pratensis
Image :	

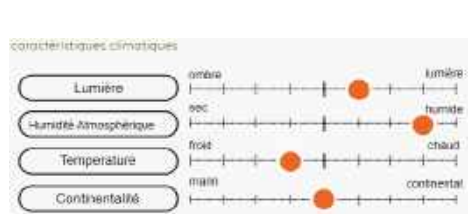


Caractères distinctifs :

244 Cardamine pratensis L. Cressonnette

- Plante vivace, glabre
- souche épaisse, courte, tronquée
- tige de 20-40 cm, simple
- feuilles inférieures lyrées, à folioles ovales-arrondies, les supérieures pennées, à 6-12 folioles presque égales, lancéolées, entières
- fleurs libacées, rarement blanches, grandes
- pétales étalés, 3 fois plus longs que le calice
- anthères jaunes
- grappe fructifère assez longue, à pédicelles étalés-dressés, un peu plus courts que les siliques
- siliques étalées-dressées, étroites, à bords relevés
- graines non alées
- funicules filiformes.

Phytoécologie



Nom usuel :	chardons et cirses
Nom scientifique :	Cirsium dissectum (= cirse anglais) ; Cirsium tuberosum ; Carlina vulgaris ; Cirsium acaulon ; Eryngium campestre
Image :	

cirsium dissectum



cirsium tuberosum



Carlina vulgaris



Caractères distinctifs :

2037 Cirsium anglicum Link.

- Plante vivace
- souche à fibres épaisses, toutes cylindriques, tige de 3-7 dm, dressée, simple ou bifurquée, longuement nue au sommet, blanche-laineuse
- feuilles blanches et presque tomenteuses en dessous, vertes en dessus, sinuées ou pennatifides à segments indivis ou lobés, ciliées-spinuleuses, les inférieures pétiolées, les caulinaires sessiles, demi-embrassantes, non auriculées
- involucre assez gros, ovoïde, non déprimé à la base, grandeur à folioles toutes lancéolées-linéaires, aiguës, longuement atténuées et mucronulées au sommet
- fleurs purpurines.

2038 Cirsium tuberosum

Synonymes : C. BULBOSUM DC.

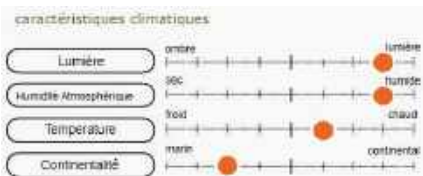
- Plante vivace
- souche à fibres renflées, fusiformes ou napiformes
- tige de 3-8 dm pubescente, simple ou bi-trifurquée, longuement nue au sommet
- feuilles hispides en dessus, pubescentes et d'un vert pâle, jamais blanches-tomenteuses en dessous, profondément pennatifides, à segments bi-trifides à lobes divergents, ciliées-spinuleuses, les inférieures pétiolées, les caulinaires demi-embrassantes un peu auriculées
- involucre subglobuleux, déprimé à la base, presque glabre ou aranéeux à folioles moyennes et extérieures lancéolées, brièvement atténuées, obtusiuscules
- capitules assez gros à fleurs purpurines.

2010 Carlina vulgaris L.

- Plante bisannuelle de 2-5 dm, dressée, raide, ordinairement rameuse au sommet, cotonneuse
- feuilles pubescentes-aranéuses ou tomenteuses blanchâtres en dessous, sinuées pennatifides à épines étalées, les caulinaires très étalées, souvent pliées, oblongues-lancéolées, sessiles, à base élargie et embrassante
- capitules ne dépassant pas 4 cm de diamètre
- involucre à folioles extérieures foliacées plus courtes que les intérieures
- celles-ci rayonnantes d'un jaune pâle ou blanchâtres, linéaires très étroites de 1 mm environ dans la partie la plus large, acuminées, aiguës, ciliées inférieurement.

Phytoécologie

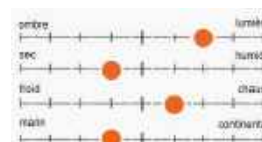
cirsium dissectum



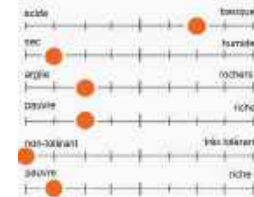
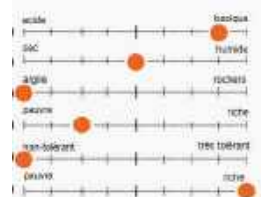
cirsium tuberosum



Carlina vulgaris



caractéristiques du sol



Nom usuel :	chardons et cirses
Nom scientifique :	Cirsium dissectum (= cirse anglais) ; Cirsium tuberosum ; Carlina vulgaris ; Cirsium acaulon ; Eryngium campestre
Image :	

Cirsium acaulon



Eryngium campestre



Caractères distinctifs :

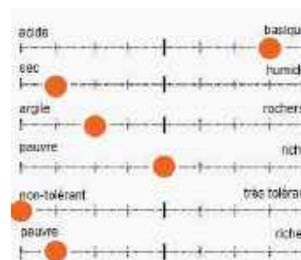
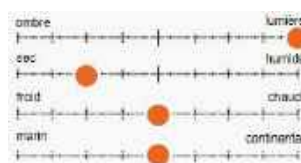
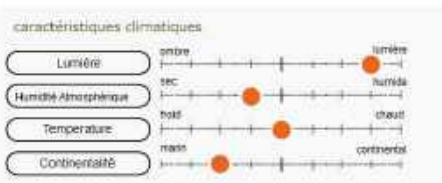
2033 Cirsium acaule All.

- Plante vivace à tige ordinairement très courte ou presque nulle, s'élevant parfois à 15 cm, feuillée et naissant au milieu d'une rosette de feuilles
- feuilles fermes, vertes, glabres ou un peu poilues en dessous, pennatifides à segments courts, anguleux, lobés à bords chargés d'assez fortes, épines, les radicales pétiolées, les caulinaires atténuées à la base, sessiles, non embrassantes
- involucre ovoïde, glabre, à folioles appliquées, lancéolées, acuminées, terminées par un petit mucron
- capitule unique ou 2-3 capitules terminaux
- fleurs purpurines.

1465 Eryngium campestre L. Chardon roulant

- Plante vivace de 30-60 cm, d'un vert blanchâtre, très épineuse, à souche épaisse
- tige dressée, robuste, très rameuse
- feuilles coriaces, largement ovales, 1-2 fois pennatifides, à segments décurrents, lobés-dentés, épineux, à pétiole auriculé-épineux
- fleurs blanches, en têtes globuleuses ou ovoïdes, pédonculées
- involucre blanchâtre, à 4-6 folioles étalées, étroites, linéaires-acuminées, entières ou dentées
- paillettes du réceptacle entières
- calice fructifère à dents dressées
- fruit obovale, couvert d'écaillés acuminées.

Phytoécologie



Nom usuel :	Colchique
Nom scientifique :	Colchicum autumnale
Image :	

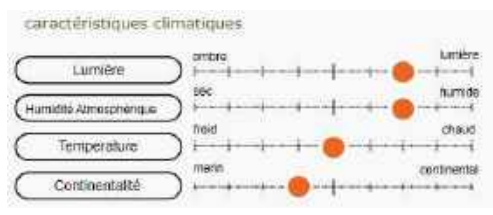


Caractères distinctifs :

3367 Colchicum autumnale L.

- Plante vivace de 10-40 cm, glabre, à bulbe gros comme une noix, à tunique noirâtre
- feuilles dressées, largement lancéolées, un peu pointues, 4 et plus autour du fruit
- fleurs rose lilas, solitaires ou fasciculées par 2-5, grandes
- limbe du péricarpe long de 4-7 cm, à divisions oblongues ou oblongues lancéolées
- les 3 étamines longues insérées plus haut que les 3 courtes
- styles à la fin dépassant longuement les étamines, à stigmates fortement courbés en crochet
- capsule de la grosseur d'une noix, obovale renflée. Varie à floraison printanière (*C. vernum* Schrk., *C. vemale* Hoffm.).

Phytoécologie



Nom usuel :	Coucou
Nom scientifique :	Primula veris
Image :	



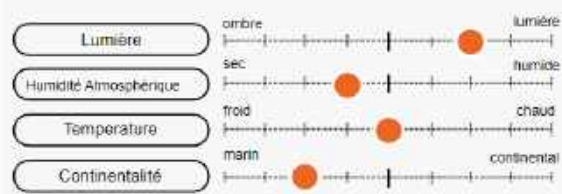
Caractères distinctifs :

2411 *Primula officinalis* Jacq. Coucou

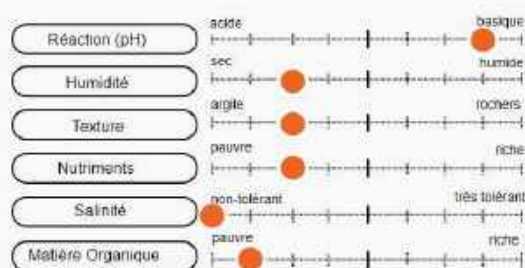
- Plante vivace de 10-30 cm, à hampes et pédicelles tomenteux, dépassant les feuilles, dressés après la floraison
- feuilles ovales, brusquement contractées en pétiole, inégalement dentées, ridées-réticulées, pubescentes-grisâtres en dessous.
- fleurs d'un jaune vif, avec 5 taches orangées à la base, très odorantes, en ombelles multiflores unilatérales
- calice très renflé, blanchâtre-tometeux même aux angles, divisé jusqu'au quart en lobes ovales suborbatus ; corolle à limbe concave, large de 8-12 mm, à gorge plissée
- capsule oboïde, plus courte que le tube du calice ouvert en cloche.

Phytoécologie

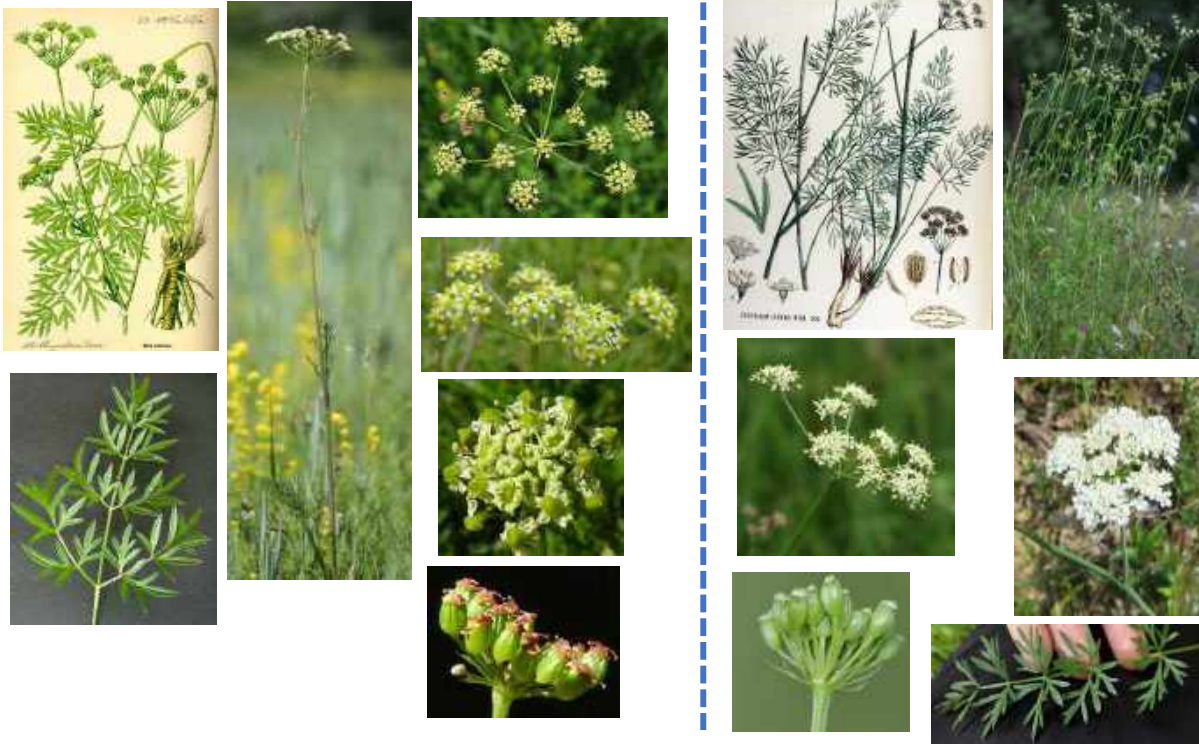
caractéristiques climatiques



caractéristiques du sol



Nom usuel :	Cumins
Nom scientifique :	Silaum silaus ; Dichoropetalum carvifolia
Image :	



Caractères distinctifs :

1540 Silaus pratensis Bess.

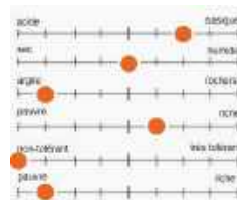
- Plante vivace de 40 cm à 1 mètre, glabre, d'un vert foncé, à souche rameuse, sans stolons
- tige striée, anguleuse, feuillée à la base, presque nue au sommet
- feuilles inférieures bi-tripennatiséquées, à segments divisés en lanières allongées, lancéolées-linéaires, mucronulées, à nervures transparentes
- fleurs jaunâtres, en ombelles à 6-15 rayons, les intérieurs un peu plus courts que les extérieurs
- involucre nul ou à 1-2 folioles
- involucrelle à plusieurs folioles linéaires
- pétales à nervure dorsale pubescente
- styles plus longs que le stylopode
- fruit oblong
- valécules à bandelettes nulles.

1508 Peucedanum carvifolium

Synonymes: P. GHABRAEI Gaud.

- Plante vivace de 30-80 cm, glabre, un peu glauque, à souche garnie de fibres au sommet
- tige allongée ou grêle, pleine ou à peine creuse
- feuilles inférieures à pétiole triangulaire, canaliculé en dessus, bipennatiséquées, à segments sessiles, découpés en lanières linéaires-lancéolées, en croix autour du pétiole
- fleurs d'un blanc verdâtre ou jaunâtre, en ombelles à 6-12 rayons inégaux, pubescentes en dedans
- involucre nul ou à 1 foliole
- involucrelle à 1-4 folioles très inégales
- styles plus longs que le stylopode
- fruit elliptique
- bandelettes de la commissure éloignées du bord oté.

Phytoécologie



Nom usuel :	Euphraises
Nom scientifique :	Euphrasia sp.
Image :	



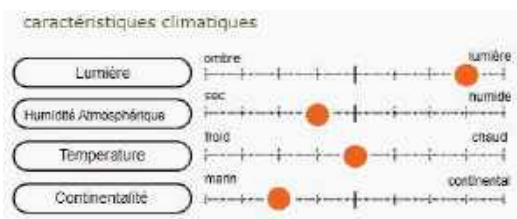
Caractères distinctifs :

2750 Euphrasia officinalis

Synonymes: E. ROSTKOVIANA Hayne, E. CAMPESTRIS Jord.

- Plante annuelle de 5-35 cm, plus ou moins couverte de longs poils glanduleux
- tige dressée ou ascendante, ordinairement rameuse
- feuilles et bractées rapprochées, ovales, à dents obtus ou aiguës, non aristées
- grappe bientôt allongée et assez lâche
- calice long de 5-6 mm, non accrescent, poilu-glanduleux
- corolle de 10-16 mm, accrescente, à tube dépassant notablement le calice, blanche striée de violet avec gorge jaunâtre, à lobes des 2 lèvres échancrés
- capsule de 5 mm, égalant ou dépassant à peine le calice, brièvement poilue. Varie à tige simple à feuilles écartées (E. montana Jord.), à glandulosité nulle, fleurs plus petites (E. cebennensis Mart.).

Phytoécologie



Nom usuel :	Gaillets
Nom scientifique :	Galium palustre ; Galium verum
Image :	



Galium palustre



Galium verum



Caractères distinctifs :

1670 Galium palustre L.

- Plante vivace de 20-60 cm, noircissant par la dessiccation, glabre, à souche grêle
- tiges faibles, diffuses-ascendantes, un peu scabres sur les angles
- feuilles verticillées par 4-5, oblongues ou linéaires-oblongues, obtuses, multicarpiées, uniseriées, scabres aux bords et à la nervure dorsale
- fleurs blanches ou rosées, en panicule allongée, diffuse, à rameaux étalés-réfléchis après la floraison
- pédicelles fructifères divariqués ou rétractés, plus longs que les fruits
- corolle à lobes ovales aigus
- anthères purpurines
- fruits petites, noirâtres, glabres. Varie à tiges robustes (1 mètre), feuilles, fleurs et fruits plus grands (G. elongatum Presl.).

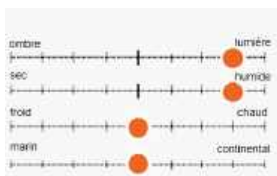
1684 Galium verum L. Caille-lait jaune

- Plante vivace de 20-60 cm, glabre ou pubescente, noircissant en hercier, à souche horizontale épaisse
- tiges roides, dressées ou ascendantes, arrondies, simples ou rameuses
- feuilles verticillées par 8-12, écartées, longues de 1-3 cm, étroitement linéaires, mucronées, à bords enroulés
- fleurs d'un jaune vif, odorantes, nombreuses, en panicule longue, étroite, dressée
- pédicelles fructifères étalés, un peu plus longs que la fleur et le fruit
- corolle à lobes obtus ou subaigus
- fruits petites, glabres et lisses. Varie à tiges basses, couchées, panicule courte (var. littorale)
- fleurs plus grandes, jaunâtres, en panicule longue, plante atteignant 1 mètre (G. eminent G. G.).

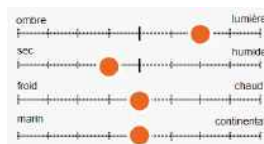
Phytoécologie

caractéristiques climatiques

- Lumière
- Humidité Atmosphérique
- Température
- Continentalité

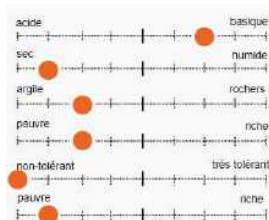
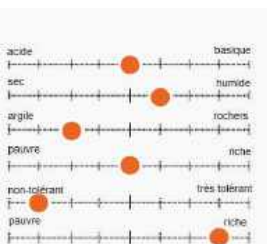


Galium verum



caractéristiques du sol

- Réaction (pH)
- Humidité
- Texture
- Nutriments
- Salinité
- Matière Organique



Nom usuels :	Gesses (Gesces)
Nom scientifique :	Lathyrus sp
Image :	



Mais aussi :



Caractères distinctifs :

1039 *Lathyrus pratensis* L.

- Plante vivace de 30-80 cm, pubescente, à souche rampante
- tiges anguleuses, grimpantes
- feuilles à 1 seule paire de folioles lancéolées-aiguës
- villes rameuses
- stipules grandes, ovales-lancéolées, sagittées
- fleurs jaunes, assez grandes (12-16 mm), 4-10 en grappes lâches plus longues que la feuille.
- calice à dents presque égales, égalant le tube.
- étendard veiné de violet
- style droit, non tardu
- gousses courtes, de 20-30 mm sur 5, non stipitées, obliquement veinées, glabres ou pubescentes, noires à la maturité
- hile égalant le 5e du contour de la graine.

Phytoécologie



Nom usuel :	Inules
Nom scientifique :	Inula salicina ; Inula britannica
Image :	

Inula salicina



Inula britannica



Caractères distinctifs :

1859 Inula salicina L.

- Plante vivace à tige de 3-6 dm dressée, glabre rarement un peu poilue, simple ou rameuse au sommet
- feuilles coriaces, étalées à angle droit ou réfléchiées, sessiles et embrassantes, oblanquées-lancéolées, rarement ovales-lancéolées, entières ou faiblement dentées, ciliées, glabres ou parfois rudos et un peu pubescentes en dessous
- involucre à folioles extérieures recourbées au sommet
- akènes glabres, aigrette blanchâtre
- capitules grands 1-3 ou plus, solitaires au sommet des rameaux
- fleurs jaunes à ligules dépassant longuement l'involucre

1855 Inula britannica L.

- Plante vivace d'un vert sombre, plus ou moins pubescente, à poils tuberculeux à leur base
- tige de 3-8 dm, dressée, simple, feuilles molles, irrégulièrement inégales, obscurément dentées, assez étroitement lancéolées, longues et piqués, pubescentes et même soyeuses en dessous, parfois glabrescentes, toutes embrassantes, les inférieures atténuées en pétiole
- involucre à folioles molles, linéaires, velues-soyeuses
- akènes poilus, à aigrette blanche
- capitules en corymbe
- fleurs jaunes à ligules glanduleuses mais non poilues.

Phytoécologie

Nom usuel :	knauties, scabieuses et succises
Nom scientifique :	Succisa pratensis ; Knautia arvensis ; Scabiosa columbaria
Image :	



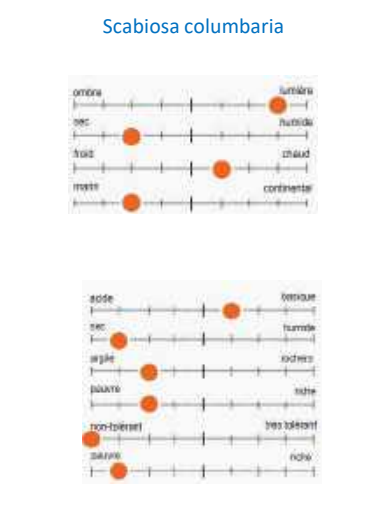
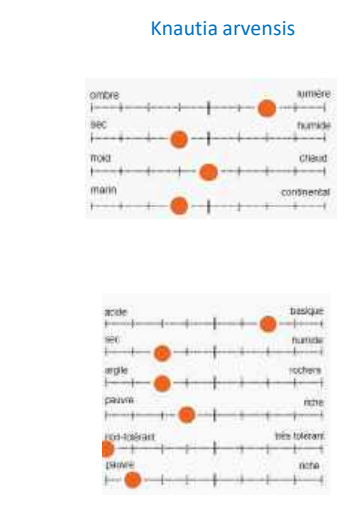
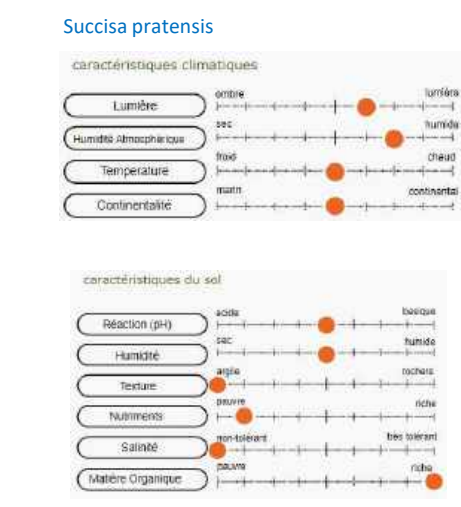
Caractères distinctifs :

1763 Scabiosa succisa *Mors du diable*
 Synonymes SUCCISA PRATENSIS Moench.
 - Plante vivace de 30 cm à 1 mètre, glabre ou pubescente, à souche courte, tronquée, sans stolons
 - feuilles toutes entières ou dentées, ovales ou oblongues, les supérieures lancéolées
 - pédoncules pubescents
 - fleurs bleues, rarement roses ou blanches, toutes semblables, non rayonnantes, à 4 lobes égaux
 - têtes florifères hémisphériques, les fructifères globuleuses
 - involucre à folioles sur 2-3 rangs
 - calice très velu, à limbe herbacé, divisé en 4 lobes dressés, ovales-aigus
 - calice terminé par 5 arêtes noirâtres, deux fois plus longues que le limbe du calice.

1760 Knautia arvensis Scabieuse
 Synonymes TRICHERA ARVENSIS Schrad.
 - Plante vivace de 20-80 cm, velue, à souche épaisse et oblique
 - feuilles d'un vert terne et grisâtre, les inférieures entières, dentées ou pennatifides, à lobes lancéolés-linéaires, aigus, les moyennes ordinairement pennatiséquées
 - pédoncules noir ou peu glanduleux, hérissés de poils longs, ontemés d'un duvet court et crispé
 - fleurs roses ou lilas, les extérieures rayonnantes, en têtes hémisphériques
 - involucre à folioles lancéolées, plus courtes que les fleurs
 - calice à limbe étroit, à 6 dents en arête, égalant les 2/3 de la longueur du calice. Polymorphe.

1772 Scabiosa columbaria L.
 - Plante vivace de 30-80 cm, plus ou moins poilue, à tiges ordinairement rameuses, à rameaux étalés
 - feuilles pubescentes ou velues
 - les racines crânées ou incisées-lyrées, les caulinaires ordinairement pennatiséquées, à paires presque également distantes
 - fleurs d'un bleu clair, rayonnantes
 - involucre à environ 10 folioles linéaires, plus courtes que les fleurs
 - têtes fructifères assez grandes, ovales-subglobuleuses
 - calice poilu, percouru par 8 sillons
 - arêtes racinales noirâtres, attachées dès la base et sans nervure, 3-4 fois plus longues que la couronne.

Phytoécologie



Nom usuel :	Lins
Nom scientifique :	Linum sp.
Image :	



Caractères distinctifs :

607 Linum usitatissimum L. Lin cultivé

- Voisin du précédent. Plante toujours annuelle, glabre
- tige de 40-80 cm, ordinairement solitaire, dressée dès la base
- feuilles lancéolées, à 3 nervures
- fleurs d'un bleu vif, grandes
- sépales non ciliés
- pétales 3 fois plus longs que les sépales
- anthères oblongues, 3-4 fois plus longues que larges
- stigmates en massue
- capsule large de 7-9 mm à cloisons globres
- graines longues d'environ 5 mm luisantes, apiculées en bec. Cultivé et spontané dans presque toute la France et dans une grande partie du globe. Son origine spontanée est inconnue. - Avril-juillet.

Phytoécologie



Nom usuels :	Lotiers
Nom scientifique :	Lotus sp. ; Hippocrepis comosa
Image :	



Lotus corniculatus



Mais aussi



lotus pedunculatus



Caractères distinctifs :

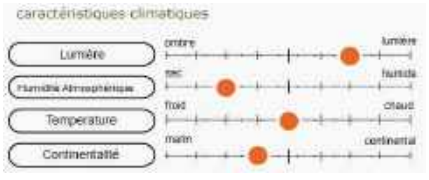
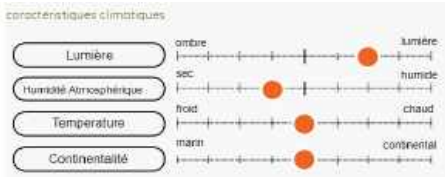
937 Lotus corniculatus L.

- Plante vivace de 10-40 cm, glabre ou velue à tous les degrés, à souche dure
- tiges pleines ou à peine creuses, couchées ou ascendantes
- folioles obovales ou oblongues
- stipules ovales
- fleurs jaunes, verdissant par la dessiccation, 3-6 sur des pédoncules bien plus longs que la feuille
- calice en cloche, à dents égales, triangulaires en alêne, dressées conniventes même dans le bouton, égalant le tube
- ailes obovales, à bord inférieur fortement courbé
- carène courbée presque à angle droit
- gousse de 20-35 mm, linéaire, un peu épaisse, droite. Plante polymorphe.

1072 Hippocrepis comosa L.

- Plante vivace de 10-30 cm, glabrescente, à souche dure ou un peu ligneuse
- feuilles à 4-7 paires de folioles
- fleurs jaunes, assez grandes (8-10 mm), 5-12 en ombelles sur des pédoncules 2-3 fois plus longs que la feuille
- lèvre supérieure du calice à dents dressées, non divarquées
- pétales à onglets dépassant 1 fois le calice, celui de l'étendard écarté des autres
- gosses nombreuses, pendantes, longues de 2-3 cm, couvertes de glandes rougeâtres, courbées, flexueuses sur le bord externe, à 2-6 articles, à échancrures et graines arquées en demi-cercle.

Phytoécologie



Nom usuel :	Myosotis
Nom scientifique :	Mosyotis scorpioïdes (groupe)
Image :	



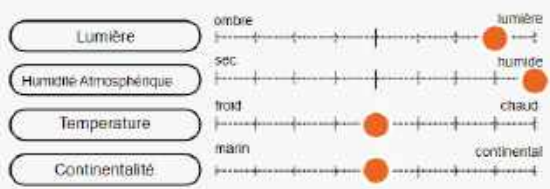
Caractères distinctifs :

2588 Myosotis palustris Roth.

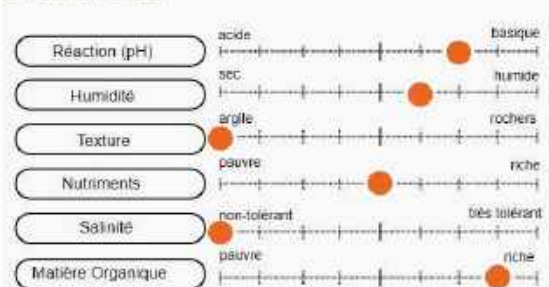
- Plante vivace de 10-60 cm, à poils appliqués ou ceux du bas des tiges étalés
- tige rampante ou stolonifère à la base, ascendante, anguleuse, rameuse
- feuilles oblongues ou lancéolées, à poils rudes appliqués
- fleurs bleues, roses ou blanches, assez grandes, en grappes nues à la fin longues et lâches
- pédicelles fructifères étalés, 1-3 fois plus longs que le calice
- calice à poils appliqués, fendu jusqu'au tiers, ouvert à la maturité
- corolle de 6-8 mm, à limbe plan plus long que le tube, à lobes émarginés
- style dépassant le tube du calice. Varie à tige cylindracée (M. répens Don.)
- ou glabrescente à poils appliqués (M. strigulosa Reich.).

Phytoécologie

caractéristiques climatiques



caractéristiques du sol



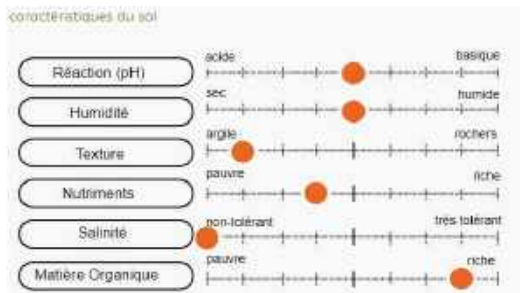
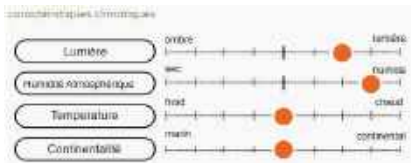
Nom usuels :	Œillets silènes
Nom scientifique :	Lychnis flos-cuculi
Image :	



Caractères distinctifs :

- 5 pétales rose très découpés
- 5 sépales soudés
- 2 verticilles de 5 étamines (5 grandes + 5 petites)
- Tige creuse quadrangulaire
- Feuilles opposées lancéolées

Phytoécologie



Nom usuel :	Pimprenelles
Nom scientifique :	Poterium sanguisorba ; Sanguisorba officinalis
Image :	

Poterium sanguisorba



Sanguisorba officinalis

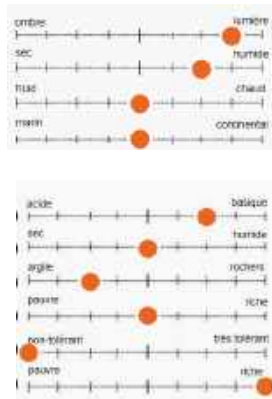
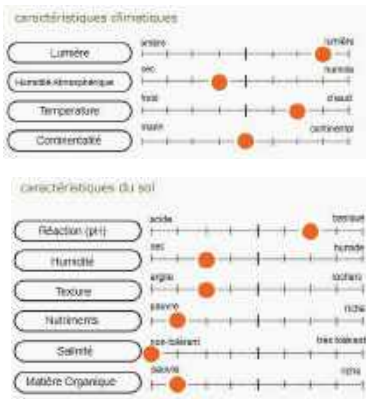


Caractères distinctifs :

1237 Poterium maritimum Spach.
 - Vain du précédent. Plante de 30-60 cm, dressée, plus robuste, souvent rugueuse.
 - feuilles glaucescentes en dessous
 - fruit ovale ou oblong, à 4 angles aigus en crête, minces, tronchant, striés, à faces creusées de fosses profondes à bords élevés et denticulés, mais n'atteignant pas la hauteur des crêtes. Verte à crêtes larges, égales ou au moins la moitié de la largeur du fruit (Poterium platylobum Jord.), ou étroites et peu saillantes (Poterium atropurpureum Jord.)
 - à faces superficiellement glabres (Poterium obscurum Jord.).

1239 Sanguisorba officinalis
 Synonymes: SANGUISORBA SEROTINA Jord.
 - Plante vivace de 40 cm à 1 mètre, glabre, à souche rampante.
 - tige dressée, souvent rameuse, peu feuillée.
 - feuilles imparipennées, à 7-15 folioles oblongues en coeur, dentées, glaucescentes en dessous
 - stipules foliacées, dentées
 - fleurs d'un pourpre foncé, hermaphrodites, entomobies de bractées lancéolées, disposées en têtes terminales, serrées, guidées ou oblongues
 - 4 sépales caducs
 - pas de calice, ni de corolle
 - 4 étamines, dressées, égales au calice
 - 1 style court, terminal, à stigmate dilaté
 - fruit sec, tétragone, à angles aigus, à faces lisses, à 1 seul carpelle renfermé dans le tube soudé du calice. Vierge à tige plus courte, à rameaux peu nombreux, floraison printanière (Sanguisorba montana Jord.)
 - tige de 10-25 cm, simple ou bifurquée, presque nue, feuilles très petites (Sanguisorba serpentini Coste et Puech).

Phytoécologie



Nom usuel :	Sainfoin
Nom scientifique :	Onobrychis viciifolia
Image :	



Caractères distinctifs :

1082 Onobrychis sativa Sainfoin, Esparcette
 Synonymes O. VICIFOLIA Scop.

- Plante vivace de 20-60 cm, pubescente, verte, dressée ou ascendante, à souche courte, à tiges robustes, allongées
- feuilles à 6-12 paires de folioles oblongues ou linéaires
- fleurs roses, striées de rouge, rarement blanches, grandes, nombreuses, en longues grappes serrées sur des pédoncules plus longs que la feuille
- calice à dents 1-2 fois plus longues que le tube, égalant à peine le bouton de la fleur et plus courtes que la moitié de la corolle
- étendard égalant environ la carène
- altes plus courtes que le calice
- gousses pubescentes, à faces et suture munies de tubercules ou de courtes épines. Varie à tiges couchées à la base, 5-7 paires de folioles, fleurs plus grandes et d'un rouge vif (O. montana DC.).

Phytoécologie



Nom usuel :	Salsifis/scorzonères
Nom scientifique :	Tragopogon pratensis
Image :	

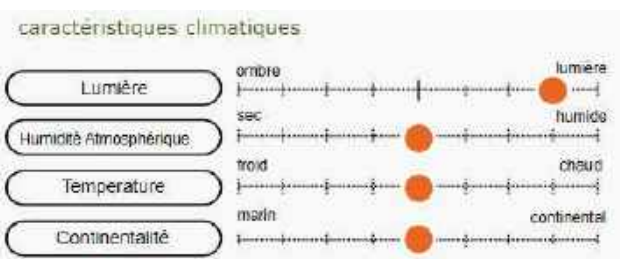


Caractères distinctifs :

2161 Tragopogon pratensis L.

- Plante bisannuelle à tige de 3-8 dm, dressée, simple ou rameuse, glabre, feuillée
- feuilles embrassantes, linéaires, très longuement atténuées en pointe souvent tortillée
- capitules grands sur de longs pédoncules non ou faiblement renflés au sommet
- akènes presque lisses ou scabres dans le même capitule, égalant le bec ou notablement plus court
- fleurs jaunes égalant environ l'involucre ou plus longues. Espèce polymorphe variant à fleurs bien plus grandes, dépassant longuement l'involucre (T. ORIENTALIS L.) ou au contraire à fleurs petites, plus courtes que l'involucre souvent alors réduit à 5-6 folioles (T. MINOR Fries).

Phytoécologie



Nom usuel :	Vesce cracca
Nom scientifique :	Vicia cracca
Image :	



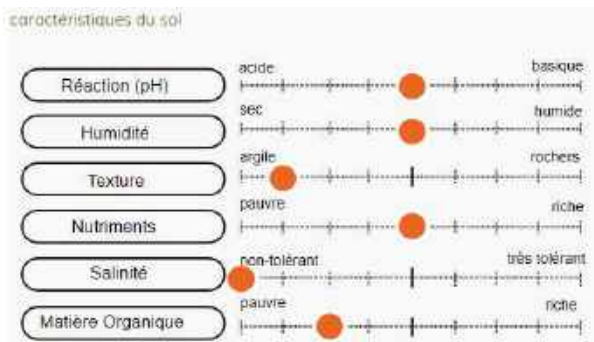
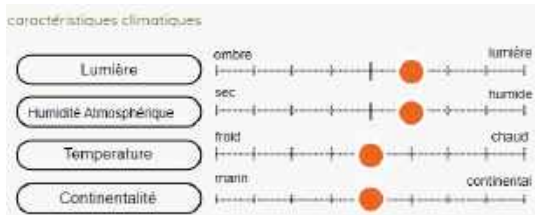
Caractères distinctifs :

1008 Vicia cracca

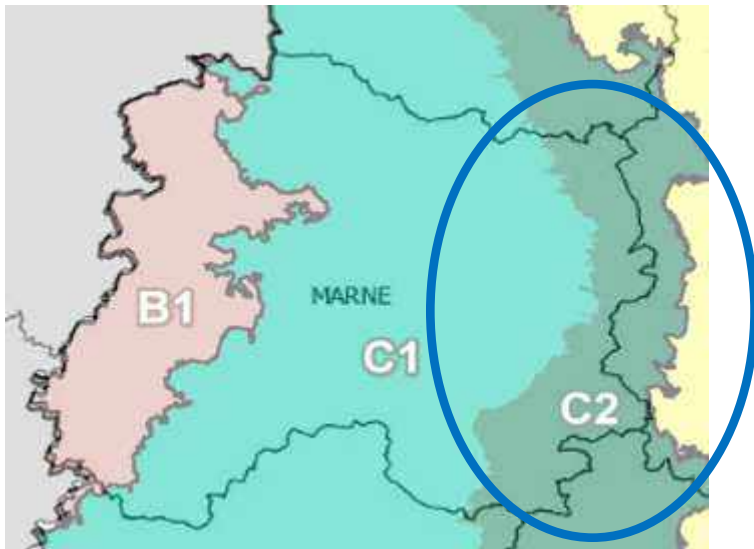
Synonymes CRACCA MAJOR G. G.

- Plante vivace de 1 à 2 mètres, verte, glabrescente ou à poils appliqués
- feuilles à 8-12 paires de folioles
- vrilles rameuses
- stipules entières
- fleurs bleues, courtes (9-12 mm), s'ouvrant successivement de bas en haut, 15-20 en grappes d'abord triangulaires-oblongues, serrées, égalant à peine ou dépassant peu la feuille
- calice non bossu, à dents inégales
- étendard à limbe de même longueur et un peu plus étroit que l'onglet
- gousses de 20-25 mm sur 5-6, glabres, contractées en un pied plus court que le tube du calice
- hile égalant le tiers du contour de la graine. Varie à plante velue-soyeuse, grappes plumeuses avant la floraison (V. incana Thuill., non Vill.).

Phytoécologie



Synthèse des plantes indicatrices d'un bon état des prairies CHAMPAGNE HUMIDE - MAE "Systèmes Herbagers" Marne 2024



CHAMPAGNE HUMIDE

Alliancelles
Ambrières
Arrigny
Arzillières-Neuville
Belval-en-Argonne
Bettancourt-la-Longue
Bignicourt-sur-Marne
Bignicourt-sur-Saulx
Binarville
Blaise-sous-Arzillières
Blesme
Brandonvillers
Brusson
Cernay-en-Dormois
Charmont
Châtillon-sur-Broué
Châtrices
Chaudefontaine
Cheminon
Cloyes-sur-Marne
Dompremy
Drosnay
Éclaires
Écollemont
Écriennes
Étrepy
Favresse
Florent-en-Argonne
Frignicourt

Giffaumont-Champaubert
Gigny-Bussy
Givry-en-Argonne
Haussignémont
Hauteville
Heiltz-le-Hutier
Heiltz-le-Maurupt
Heiltz-l'Évêque
Isle-sur-Marne
Jussecourt-Minecourt
La Neuville-au-Pont
La Neuville-aux-Bois
Landricourt
Larzacourt
Le Buisson
Le Châtelier
Le Chemin
Le Vieil-Dampierre
Les Charmontois
Luxémont-et-Villotte
Malmy
Margerie-Hancourt
Marolles
Matignicourt-Goncourt
Maurupt-le-Montois
Moiremont
Moncetz-l'Abbaye
Norrois
Orconte

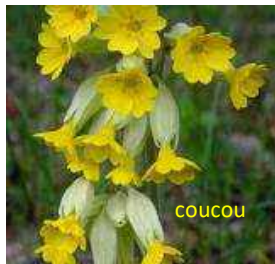
Outines
Outrepont
Pargny-sur-Saulx
Passavant-en-Argonne
Plichancourt
Ponthion
Possesse
Reims-la-Brûlée
Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement
Sainte-Menehould
Saint-Eulien
Saint-Lumier-la-Populeuse
Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson
Saint-Thomas-en-Argonne
Saint-Vrain
Sapignicourt
Srupt
Sermaize-les-Bains
Servon-Melzicourt
Sivry-Ante
Sogny-en-l'Angle
Thiéblemont-Farémont
Trois-Fontaines-l'Abbaye
Vauclerc
Vernancourt
Verrières
Vienne-la-Ville
Vienne-le-Château
Villers-en-Argonne

Villers-le-Sec
Ville-sur-Tourbe
Vitry-le-François
Vouillers
Vroil

Liste des 20 plantes indicatrices pour la MAEC "Systèmes Herbagers et Pastoraux" - Marne 2024
CHAMPAGNE HUMIDE

CATEGORIE	Taxons	Période de floraison											
		Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
achillee sternuatoire	Achillea ptarmica									Achillée			
betoine	Betonica officinalis									Bétoine			
cardamine des pres	Cardamine pratensis					Cardamine des prés							
colchique	Colchicum autumnale									Colchique			
coucou	Primula veris			Coucou									
gaillets	Galium boreale ; Galium palustre ; Galium verum ; Galium album											Boreale Verum palustre album	
genets	Genista tinctoria									Genets			
gesces	Lathyrus sp.									Gesces			
lotiers	Lotus sp.									Lotiers			
mauve musquee	Malva moschata									Mauve			
myosotis	Myosotis scorpioides (Groupe)									Myosotis			
œillets, silenes	Lychnis flos-cuculi									Œillet lychnis			
petit boucage	Pimpinella saxifraga									Petit boucage			
piloselles, porcelles	Hypochaeris radicata ; Pilosella officinarum									Piloselles porcelles			
populage des marais	Caltha palustris					Populage des marais							
potentilles dressees	Potentilla erecta									Potentilles			
renoncule flammette	Ranunculus flammula									Renoncule flammette			
salsifis/scorzoneres	Scorzonera humilis ; Tragopogon pratensis									Salsifis scorzoneres			
veronique officinale	Veronica officinalis									Véronique			
vesce cracca	Vicia cracca									vesce cracca			

Synthèse des plantes indicatrices d'un bon état des prairies CHAMPAGNE HUMIDE - MAE "Systèmes Herbagers" Marne 2024



Contacts :
CA51 - GRIMAL Evelyne - 06 75 21 22 58
CBN - RECHER Teddy - 03 26 65 28 24

Nom usuel :	Achillée sternuatoire
Nom scientifique :	Achillea ptarmica
Photos	



Caractères distinctifs :

1969 Achillea ptarmica L. *Herbe à éternuer*

- Plante vivace à racine rampante
- tige de 3-6 dm, dressée, raide, rameuse supérieurement, striée, glabre ou pubescente dans le haut
- feuilles raides, glabres ou presque glabres, non ponctuées, sessiles, très allongées, linéaires-lancéolées, régulièrement atténuées de la base au sommet, aiguës, très finement dentées en scie, à dents très rapprochées, mucronées, cartilagineuses

Phytoécologie



Nom usuel :	Bétoine
Nom scientifique :	Betonica officinalis (= stachys officinalis)
Photos	



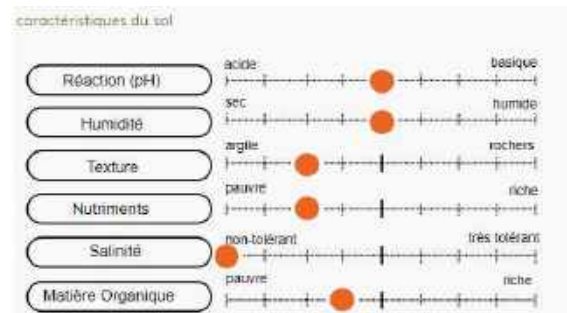
Caractères distinctifs :

2941 *Betonica officinalis*

Synonymes *STACHYS OFFICINALIS* Trev.

- Plante vivace de 20-60 cm, velue au moins à la base, dressée ou ascendante
- feuilles pétiolées, oblongues en coeur, fortement nervées-réticulées, régulièrement crénelées, vertes, velues ou glabres, les florales inférieures réduites et n'égalant pas la moitié de l'épil
- fleurs purpurines, en épi compact ou interrompu
- calice tubuleux en cloche, velu ou glabrescent, faiblement nervé, à dents lancéolées-aristées, à peine ou le double plus courtes que le tube
- corolle d'environ 18 mm, à tube saillant, sans anneau de poils, à lèvre supérieure entière, pubescente, dépassant beaucoup les étamines.

Phytoécologie



Nom usuel :	Cardamine des prés
Nom scientifique :	Cardamine pratensis
Image :	

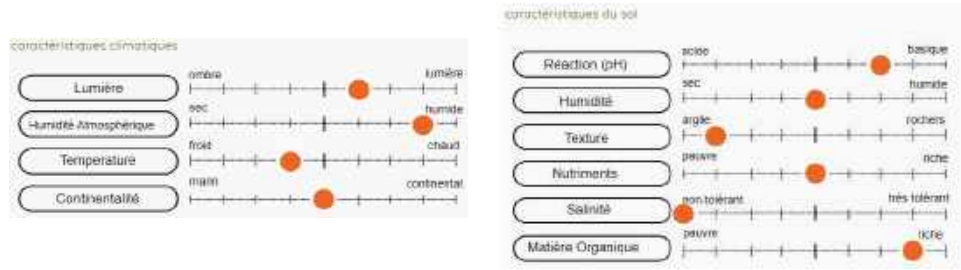


Caractères distinctifs :

244 Cardamine pratensis L. Cressonnette

- Plante vivace, glabre
- souche épaisse, courte, tronquée
- tige de 20-40 cm, simple
- feuilles inférieures lyrées, à folioles ovales-arrondies, les supérieures pennées, à 6-12 folioles presque égales, lancéolées, entières
- fleurs libacées, rarement blanches, grandes
- pétales étalés, 3 fois plus longs que le calice
- anthères jaunes
- grappe fructifère assez longue, à pédicelles étalés-dressés, un peu plus courts que les siliques
- siliques étalées-dressées, étroites, à bords relevés
- graines non alées
- funicules filiformes.

Phytoécologie



Nom usuel :	Colchique
Nom scientifique :	Colchicum autumnale
Image :	

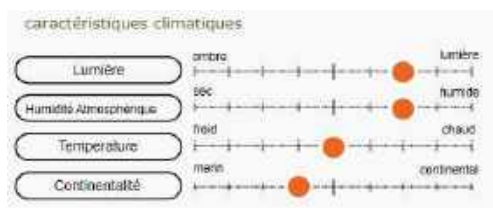


Caractères distinctifs :

3367 Colchicum autumnale L.

- Plante vivace de 10-40 cm, glabre, à bulbe gros comme une noix, à tunique noirâtre
- feuilles dressées, largement lancéolées, un peu pointues, 4 et plus autour du fruit
- fleurs rose lilas, solitaires ou fasciculées par 2-5, grandes
- limbe du péricarpe long de 4-7 cm, à divisions oblongues ou oblongues lancéolées
- les 3 étamines longues insérées plus haut que les 3 courtes
- styles à la fin dépassant longuement les étamines, à stigmates fortement courbés en crochet
- capsule de la grosseur d'une noix, obovale renflée. Varie à floraison printanière (*C. vernalis* Schrk., *C. vernalis* Hoffm.).

Phytoécologie



Nom usuel :	Coucou
Nom scientifique :	Primula veris
Image :	

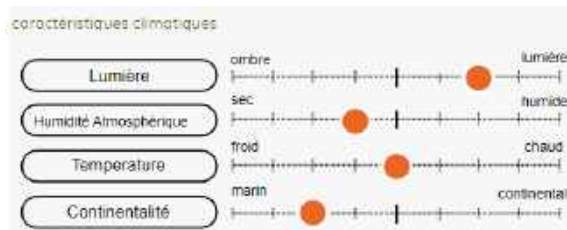


Caractères distinctifs :

2411 Primula officinalis Jacq. Coucou

- Plante vivace de 10-30 cm, à hampes et pédicelles tomenteux, dépassant les feuilles, dressés après la floraison
- feuilles ovales, brusquement contractées en pétiole, inégalement dentées, ridées-réticulées, pubescentes-grisâtres en dessous.
- fleurs d'un jaune vif, avec 5 taches orangées à la base, très odorantes, en ombelles multiflores unilatérales
- calice très renflé, blanchâtre-tomenteux même aux angles, divisé jusqu'au quart en lobes ovales-subobtus ; corolle à limbe concave, large de 8-12 mm, à gorge plissée
- capsule oboïde, plus courte que le tube du calice ouvert en cloche.

Phytoécologie



Nom usuel :	Gaillets
Nom scientifique :	Galium boreale ; Galium palustre
Image :	

Galium boreale

Galium palustre



Caractères distinctifs :

1566 Galium boreale L.

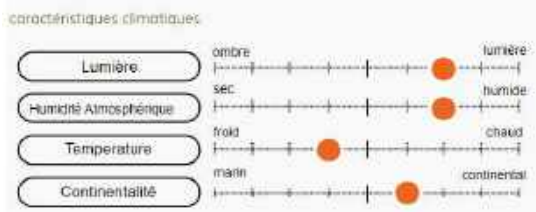
- Plante vivace de 20-40 cm, un peu glabre, glabre ou pubescente, très feuillée
- tige droite, dressée, rampante
- feuilles verticillées par 4, lancéolées ou linéaires-obovales, obtuses, mucronées, nettement tronquées au peu ruges, égalant ou dépassant souvent les entrenœuds
- fleurs blanches hémiphradiées, en panicule terminale, courte, étroite, serrée
- pédicelles dressés-étalés, à peine plus longs que les fleurs
- bractées ovales-obovales, glabres
- corolle à lobes ovales-trancés, linéairement apiculés
- fruits nappés ou globaux et rugueux

1670 Galium palustre L.

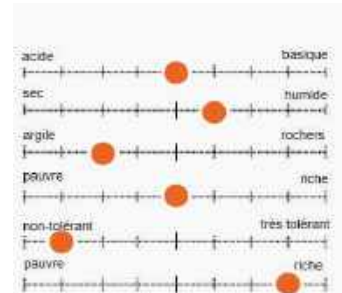
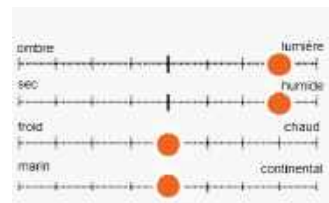
- Plante vivace de 20-60 cm, nettement par la dessiccation, glabre, à souche grêle
- tiges faibles, diffusées-ascendantes, un peu scabres sur les angles
- feuilles verticillées par 4-5, oblongues ou linéaires-oblongues, obtuses, mucronées, uninervées, scabres aux bords et à la nervure dorsale
- fleurs blanches ou rosées, en panicule allongée, diffuse, à rameaux étalés-réfléchis après la floraison
- pédicelles fructifères divarqués ou réfractés, plus longs que les fruits
- corolle à lobes ovales-aigus
- anthères purpurines
- fruits petites, noirâtres, glabres. Varie à tiges robustes (1 mètre), feuilles, fleurs et fruits plus grands (G. elongatum Presl.)

Phytoécologie

Galium boreale



Galium palustre



Nom usuel :	Gaillets (suite)
Nom scientifique :	Galium verum ; Galium album
Image :	

Galium verum



Galium album



Caractères distinctifs :

1684 Galium verum L. Caille-laît jaune

- Plante vivace de 20-60 cm, glabre ou pubescente, noircissant en herbier, à souche horizontale épaisse
- tiges raides, dressées ou ascendantes, arrondies, simples ou rameuses
- feuilles verticillées par 8-12, écartées, longues de 1-3 cm, étroitement linéaires, mucronées, à bords enroulés
- fleurs d'un jaune vif, odorantes, nombreuses, en panicule longue, étroite, dressée
- pédicelles fructifères étalés, un peu plus longs que la fleur et le fruit
- corolle à lobes obtus ou subaigus
- fruits petites, glabres et lisses. Varie à tiges basses, couchées, panicule courte (var. littorale)
- fleurs plus grandes, jaunâtres, en panicule longue, plante atteignant 1 mètre (G. eminens G. G.).

1690 Galium erectum

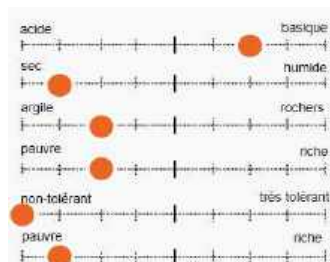
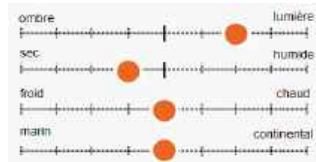
Synonymes G. ALBUM Lamk.

- Voisin du précédent.

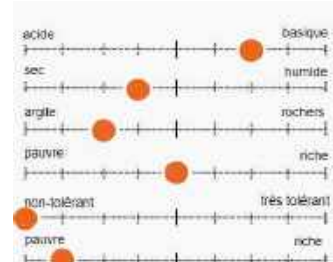
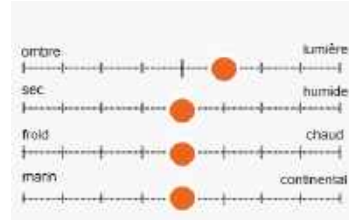
Écologie Plante vivace de 20-80 cm, glabre ou pubescente, verte, ne noircissant pas ; tiges dressées, quadrangulaires, lisses, un peu renflées aux noeuds ; feuilles verticillées par 6-8, assez courtes, oblongues ou lancéolées-linéaires, mucronées, épaisses, non veinées, à nervure dorsale très saillante ; fleurs blanches, de 4 mm environ, nombreuses, en panicule assez étroite, oblongue, un peu dense ; à rameaux plus ou moins dressés ; pédicelles fructifères dressés ; corolle à lobes aristés ; fruits assez gros, glabres. Prés, bois, côtes calcaires, dans presque toute la France et en Corse.

Phytoécologie

Galium verum



Galium album



Nom usuel :	Genêts
Nom scientifique :	Genista tinctoria
Image :	



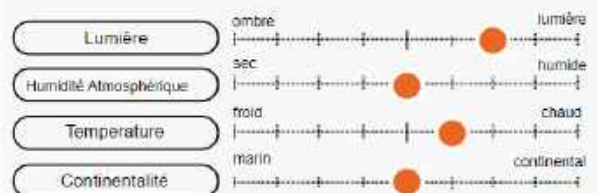
Caractères distinctifs :

773 Genista tinctoria L. Genêt des teinturiers

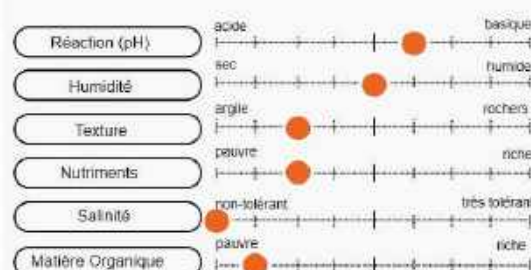
- Sous-arbrisseau de 30 cm à 1 mètre, non épineux, dressé ou ascendant, vert, glabre ou pubescent
- rameaux cylindriques, striés, tous feuilles
- feuilles simples, lancéolées ou ovales
- stipules en alène
- fleurs solitaires, en grappes terminales feuillées
- calice glabre ou pubescent, à lèvres presque égales, égalant le tube
- étendard glabre égalant la carène
- ailes et carène à la fin déjetées-pendantes
- gousse de 25-30 mm sur 4, linéaire, un peu arquée, non bosselée, glabre, rarement pubescente, à 5-12 graines mates. Plante polymorphe.

Phytoécologie

caractéristiques climatiques



caractéristiques du sol



Nom usuels :	Gesses (Gesces)
Nom scientifique :	Lathyrus sp
Image :	



Mais aussi :



Caractères distinctifs :

1039 *Lathyrus pratensis* L.

- Plante vivace de 30-80 cm, pubescente, à souche rampante
- tiges anguleuses, grimpantes
- feuilles à 1 seule paire de folioles lancéolées-aiguës
- villes rameuses
- stipules grandes, ovales-lancéolées, sagittées
- fleurs jaunes, assez grandes (12-16 mm), 4-10 en grappes lâches plus longues que la feuille.
- calice à dents presque égales, égalant le tube.
- étendard veiné de violet
- style droit, non tardu
- gousses courtes, de 20-30 mm sur 5, non stipitées, obliquement veinées, glabres ou pubescentes, noires à la maturité
- hile égalant le 5e du contour de la graine.

Phytoécologie



Nom usuels :	Lotiers
Nom scientifique :	Lotus sp.
Image :	



Lotus corniculatus



Mais aussi



lotus pedunculatus



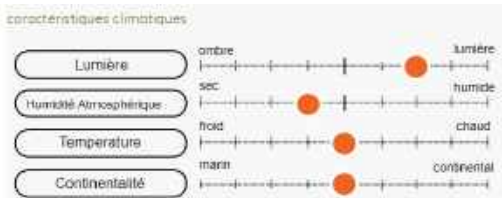
Caractères distinctifs :

937 Lotus corniculatus L.

- Plante vivace de 10-40 cm, glabre ou velue à tous les degrés, à souche dure
- tiges pleines ou à peine creuses, couchées ou ascendantes
- folioles obovales ou oblongues
- stipules ovales
- fleurs jaunes, verdissant par la dessiccation, 3-6 sur des pédoncules bien plus longs que la feuille
- calice en cloche, à dents égales, triangulaires en alêne, dressées-connivescentes même dans le bouton, égalant le tube
- ailes obovales, à bord inférieur fortement courbé
- carène courbée presque à angle droit
- gousse de 20-35 mm, linéaire, un peu épaisse, droite.

Plante polymorphe.

Phytoécologie



Nom usuel :	Mauve musquée
Nom scientifique :	Malva moschata
Image :	



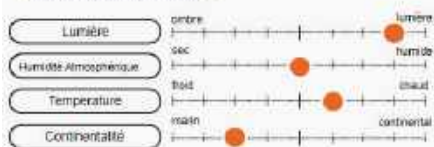
Caractères distinctifs :

615 Malva moschata L.

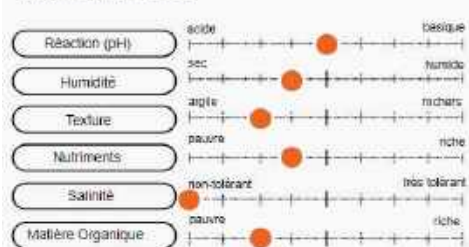
- Plante vivace, parsemée de poils le plupart simples
- tiges de 30-60 cm, dressées, arrondies
- feuilles radicales suborbiculaires, les autres profondément découpées en segments étroits
- fleurs roses, grandes, solitaires à l'aisselle des feuilles, fasciculées au sommet
- calice à folioles linéaires-étroites, atténuées aux 2 bouts, égalant le tube du calice
- calice accrescent, à lobes largement triangulaires
- corolle 2-3 fois plus longue que le calice
- carpelles velus, lisses, noircissant à la maturité. Plante polymorphe. Varie à carpelles ridés, ne noircissant pas, lobes du calice lancéolés; plante grêle dans toutes ses parties (M. tournefortiana L.).

Phytoécologie

caractéristiques climatiques



caractéristiques du sol



Nom usuel :	Myosotis
Nom scientifique :	Mosyotis scorpioïdes (groupe)
Image :	



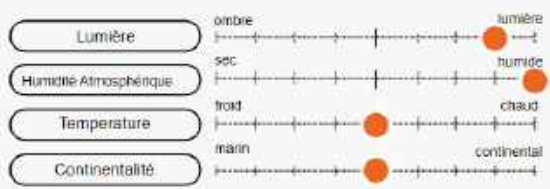
Caractères distinctifs :

2588 Myosotis palustris Roth.

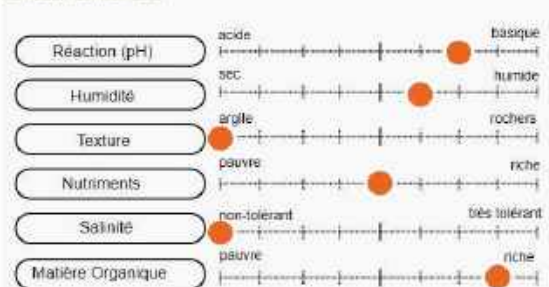
- Plante vivace de 10-60 cm, à poils appliqués ou ceux du bas des tiges étalés
- tige rampante ou stolonifère à la base, ascendante, anguleuse, rameuse
- feuilles oblongues ou lancéolées, à poils rudes appliqués
- fleurs bleues, roses ou blanches, assez grandes, en grappes nues à la fin longues et lâches
- pédicelles fructifères étalés, 1-3 fois plus longs que le calice
- calice à poils appliqués, fendu jusqu'au tiers, ouvert à la maturité
- corolle de 6-8 mm, à limbe plan plus long que le tube, à lobes émarginés
- style dépassant le tube du calice. Varie à tige cylindracée (M. repens Don.)
- ou glabrescente à poils appliqués (M. strigulosa Reich.).

Phytoécologie

caractéristiques climatiques



caractéristiques du sol



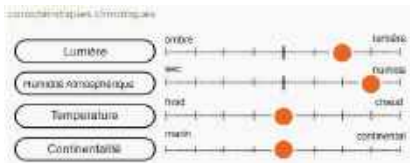
Nom usuels :	Œillets silènes
Nom scientifique :	Lychnis flos-cuculi
Image :	



Caractères distinctifs :

- 5 pétales rose très découpés
- 5 sépales soudés
- 2 verticilles de 5 étamines (5 grandes + 5 petites)
- Tige creuse quadrangulaire
- Feuilles opposées lancéolées

Phytoécologie



Nom usuel :	Petit boucage
Nom scientifique :	Pimpinella saxifraga
Image :	



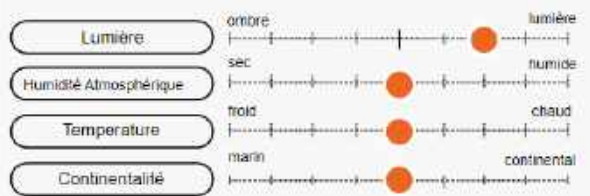
Caractères distinctifs :

1591 Pimpinella saxifraga L.

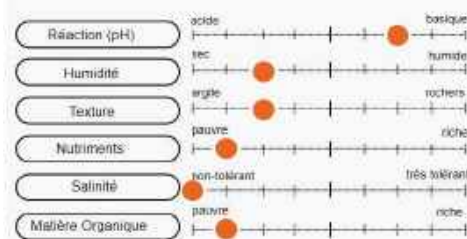
- Plante vivace de 20-60 cm, glabre et verte ou cendrée-pubérescente, à souche en fuseau
- tige grêle, pleine, arrondie, finement striée, rameuse, peu feuillée
- feuilles inférieures pennatiséquées, à folioles ovales, larges de 1-2 cm, sessiles, dentées, incisées ou pennatifides, les supérieures à segments étroits ou réduites au pétiole
- fleurs blanches, en ombelles à 6-15 rayons grêles et presque égaux
- styles réfléchis, plus courts que l'ovaire
- fruit petit, courtement ovoïde, glabre et lisse. Varie à feuilles inférieures à segments découpés en lobes lancéolés-linéaires (var. dissectifolia Koch). côteaux arides et pâturages secs, dans toute la France. Europe

Phytoécologie

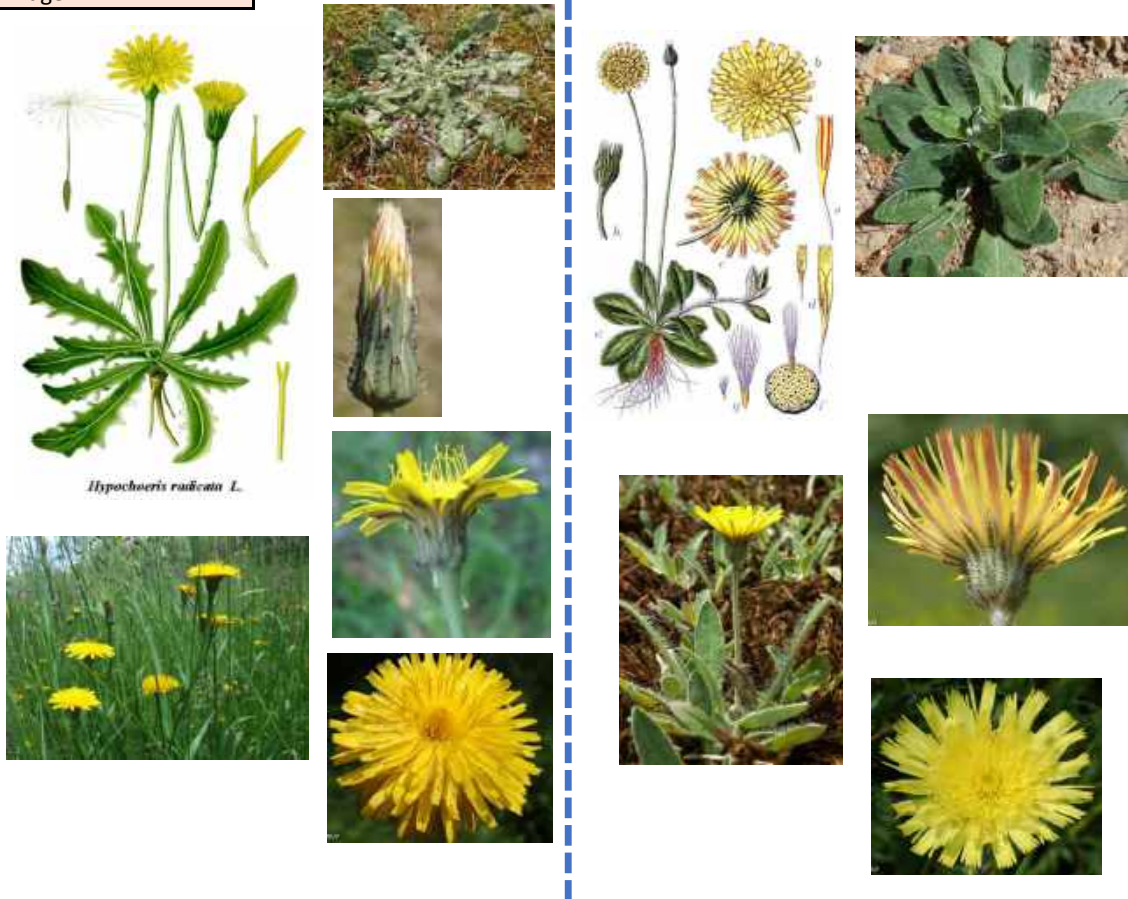
caractéristiques climatiques



caractéristiques du sol



Nom usuels :	Piloselles, porcelles
Nom scientifique :	Hypochoeris radicata ; Pilosella officinarum
Image :	



Caractères distinctifs :

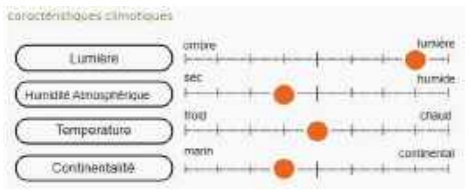
2135 Hypochoeris radicata L.

- Plante vivace à racine épaisse ordinairement à grosses fibres, émettant une tige solitaire ou plusieurs tiges de 3-7 dm, dressées, simples ou peu rameuses, glabres ou un peu hérissées à la base, nues, pourvues d'écaillés herbacées, espacées
- feuilles toutes radicales, étalées en rosette, hispides, oblongues, atténuées à la base, sinuées ou pennatifides à lobes obtus
- capitules assez gros
- involucre à folioles lancéolées, scarieuses sur les bords, glabres ou parfois hérissées sur la nervure, les folioles intérieures plus courtes que les fleurs
- akènes tous longuement atténués en bec, très rarement les extérieurs dépourvus de bec (Var. HETEROCARPA Moris)
- algrette à soies extérieures scabres
- fleurs jaunes.

2230 Hieracium pilosella L. Piloselle Souche

- vivace émettant des stolons allongés, feuilles
- pédoncule radical de 1-3 dm dressé, nu, pubescent, monocéphale
- feuilles entières, oblongues-lancéolées ou oblongues-obovales, blanchâtres-tomenteuses en dessous, hérissées de soies sur les deux faces, toutes en rosette radicale
- involucre à folioles pubescentes, souvent glanduleuses
- capitule médiocre à fleurs jaunes, ligules de la circonférence purpurines en dessous. Varie rarement à feuilles vertes en dessous (var. yirescens Fr.) et à feuilles blanches-farineuses sur les deux faces (var. Incanum DC. - H. velutinum Fr.).

Phytoécologie



Nom usuel :	Populage des marais
Nom scientifique :	<i>Caltha palustris</i>
Image :	

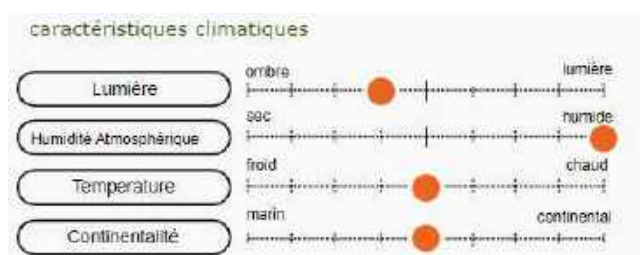


Caractères distinctifs :

85 *Caltha palustris* L. Populage des marais, Souci d'eau

- Souche courte, verticale, à fibres charnues
- tige de 20-40 cm, ascendante, creuse, glabre et luisante
- feuilles longuement pétiolées, en coeur arrondi, crénelées ou dentées, les supérieures sessiles
- fleurs d'un jaune doré, grandes, ouvertes, solitaires
- sépales 5, pétaloïdes, caducs
- pétales nuls
- follicules 5-10, libres sur 1 rang, comprimés, ridés en travers, à bec court, divergent, droit ou crochu.

Phytoécologie



Nom usuel :	Potentilles dressées
Nom scientifique :	Potentilla erecta
Image :	



Caractères distinctifs :

Phytoécologie



Nom usuel :	Renoncule flammette
Nom scientifique :	Ranunculus flammula
Image :	

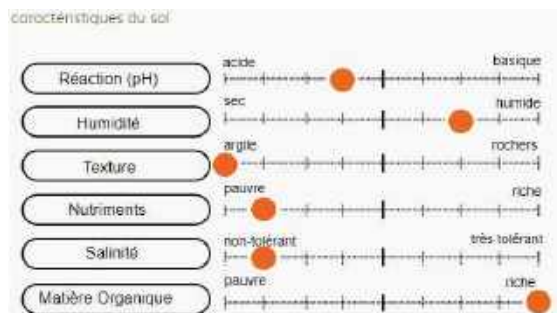
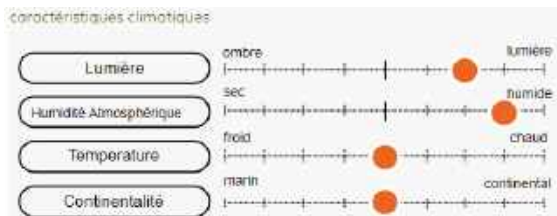


Caractères distinctifs :

22 Ranunculus flammula L. Petite Douve

- Souche vivace, courte, sans stolons
- tige de 10-40 cm, ascendante ou couchée-radicante, creuse, rameuse, glabre
- feuilles glabres, entières ou dentelées les inférieures ovales ou oblongues, longuement pétiolées, les supérieures subsessiles, lancéolées-linéaires, non acuminées
- pédoncules opposés aux feuilles, légèrement sillonnés
- fleurs assez petites, jaunes, longuement pédonculées
- sépales pubescents
- réceptacle glabre
- carpelles en tête globuleuse, renflées, à peine bordés, lisses, à bec très court, étroit, caduc.

Phytoécologie



Nom usuel :	Salsifis/scorzonères
Nom scientifique :	Tragopogon pratensis ; Scorzonera humilis
Image :	

Tragopogon pratensis



Scorzonera humilis

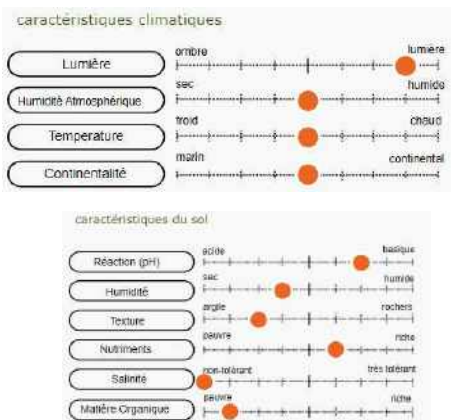


Caractères distinctifs :	2161 Tragopogon pratensis L.
	<ul style="list-style-type: none"> - Plante <u>bisannuelle</u> à tige de 3-8 dm, dressée, <u>simple</u> ou <u>rameuse</u>, <u>glabre</u>, feuillée - <u>feuilles embrassantes</u>, <u>linéaires</u>, très longuement <u>atténuées</u> en pointe souvent tortillée - capitules grands sur de longs <u>pédoncules</u> non ou faiblement renflés au sommet - akènes presque <u>lisses</u> ou <u>scabres</u> dans le même capitule, égalant le bec ou notablement plus court - <u>fleurs jaunes</u> égalant environ l'<u>invulcure</u> ou plus longues. <p>Espèce <u>polymorphe</u> variant à <u>fleurs</u> bien plus grandes, dépassant longuement l'<u>invulcure</u> (T. ORIENTALIS L.) ou au contraire à <u>fleurs</u> petites, plus courtes que l'<u>invulcure</u> souvent alors réduit à 5-6 <u>folioles</u> (T. MINOR Fries).</p>

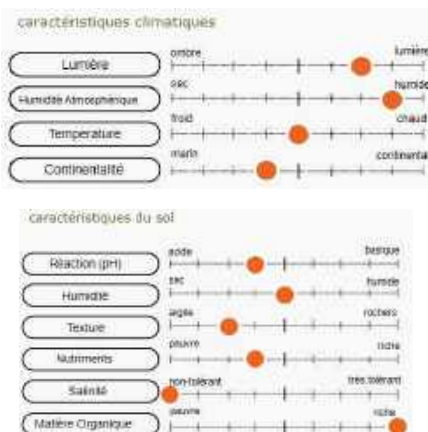
2157 Scorzonera humilis
Synonymes S. PLANTAGINEA DC.
<ul style="list-style-type: none"> - Plante <u>vivace</u> à <u>souche</u> épaisse, dépourvue de <u>collet</u> de fibres chevelues - tige de 2-4 dm, dressée, <u>fistuleuse</u> molle, <u>simple</u>, <u>monocéphale</u>, rarement <u>bi-trifurquée</u>, <u>glabre</u> ou un peu <u>cotonneuse</u> au sommet - <u>invulcure</u> à <u>folioles</u> extérieures bien plus courtes que les intérieures - <u>feuilles</u> <u>glabres</u>, <u>entières</u>, les <u>radicales</u> <u>lancéolées</u> ou <u>lancéolées-linéaires</u>, <u>atténuées</u> à la base, les <u>caulinaires</u> très peu nombreuses, <u>étroites</u>, <u>sessiles</u> - akènes longs de 9-10 mm, <u>lisses</u> ou un peu <u>scabres</u> - <u>sigillette</u> d'un blanc sale - <u>fleurs</u> <u>jaunes</u> plus longues que l'<u>invulcure</u>. Varie, dans la région méditerranéenne, à <u>fleurs</u> petites, dépassant à peine l'<u>invulcure</u> avec les <u>feuilles</u> <u>caulinaires</u> embrassantes (S. PARVIFLORA Jacq.).

Phytoécologie

Tragopogon pratensis



Scorzonera humilis



Nom usuel :	Véronique
Nom scientifique :	Véronica officinalis
Image :	

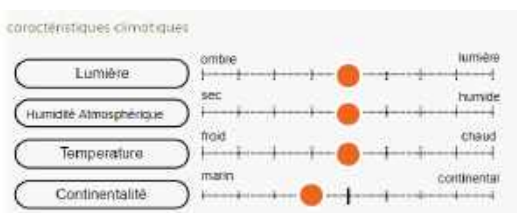


Caractères distinctifs :

2720 Veronica officinalis L. Thé d'Europe

- Plante vivace de 10-40 cm, velue-grisâtre, noircissant un peu
- tiges dures, couchées-radicantes, à rameaux redressés
- feuilles opposées, ovales ou obovales-arrondies, finement dentées en scie, mollement velues
- fleurs d'un bleu pâle, petites, en grappes spiciformes grêles assez serrées sur des pédoncules axillaires velus
- calice poilu, à 4 lobes peu inégaux, lancéolés
- corolle dépassant peu le calice
- style égalant la hauteur de la capsule
- celle-ci velue, triangulaire-obcordée, comprimée, peu échancrée, bien plus longue que le calice.

Phytoécologie



Nom usuel :	Vesce cracca
Nom scientifique :	Vicia cracca
Image :	



Caractères distinctifs :

1008 Vicia cracca

Synonymes CRACCA MAJOR G. G.

- Plante vivace de 1 à 2 mètres, verte, glabrescente ou à poils appliqués
- feuilles à 8-12 paires de folioles
- vrilles rameuses
- stipules entières
- fleurs bleues, courtes (9-12 mm), s'ouvrant successivement de bas en haut, 15-20 en grappes d'abord triangulaires-oblongues, serrées, égalant à peine ou dépassant peu la feuille
- calice non bossu, à dents inégales
- étendard à limbe de même longueur et un peu plus étroit que l'onglet
- gousses de 20-25 mm sur 5-6, glabres, contractées en un pied plus court que le tube du calice
- hile égalant le tiers du contour de la graine. Varie à plante velue-soyeuse, grappes plumeuses avant la floraison (V. incana Thuill., non Vill.).

Phytoécologie

